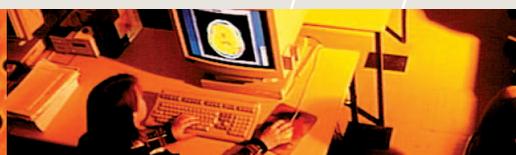


SECRETARIAT GÉNÉRAL

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS



N°5 MAI 2005



CENTRE NATIONAL  
DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE

ISSN 1148-4853



# Sommaire

---

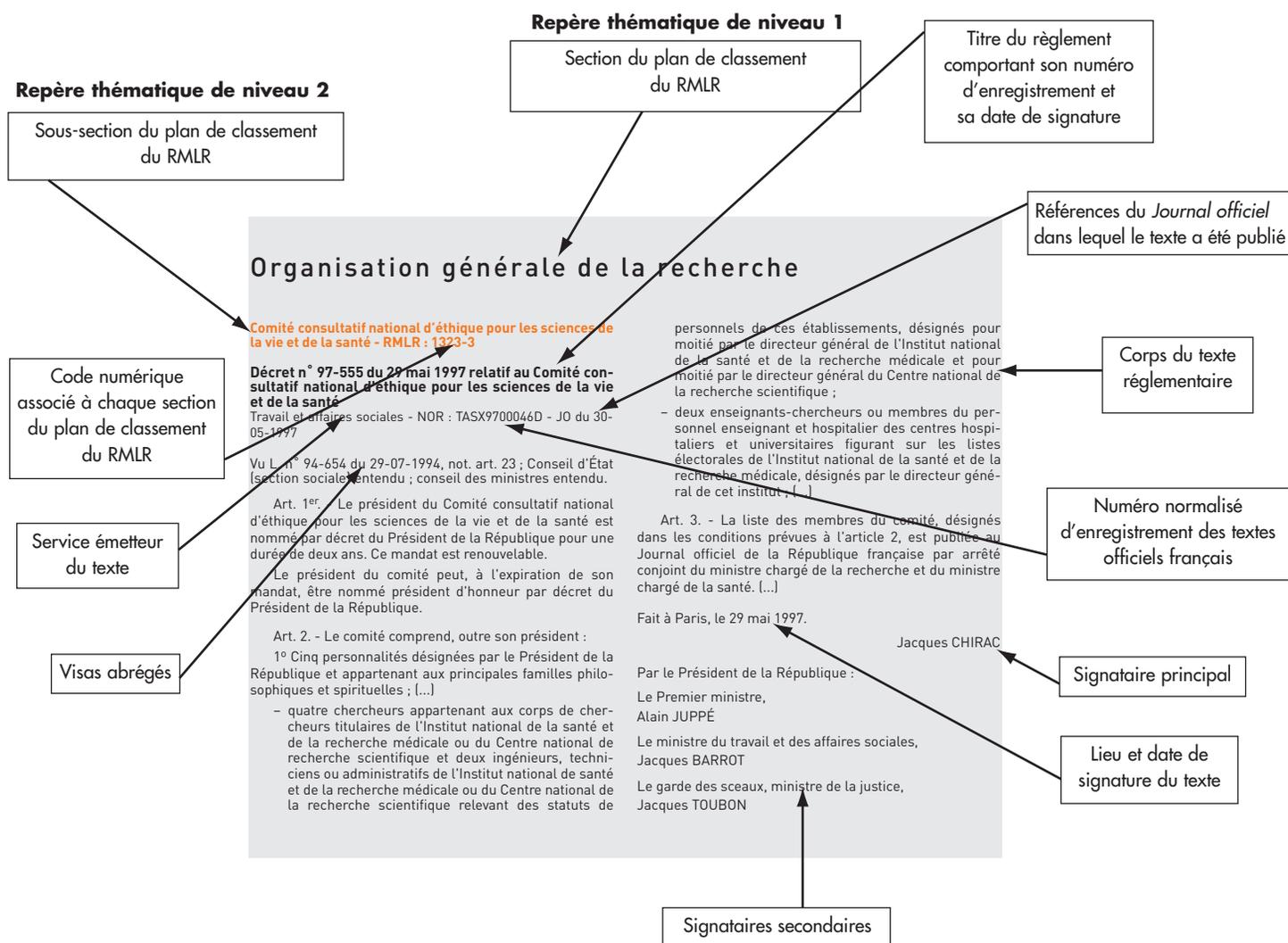
<b>Éditorial</b> .....	5
<b>Textes de portée générale</b> .....	7
<b>Organisation générale du CNRS</b> .....	7
<b>Unités de recherche (RMLR : 2721)</b> .....	7
Décision n° 050002SCHS du 30 mars 2005 portant modification des décisions collectives n° 04A007DSI et n° 04A008DSI du 3 novembre 2004 .....	7
Décision n° 050042SCHI du 5 avril 2005 modifiant la décision n° 04A003DSI du 3 novembre 2004 ..	8
Décision n° 040430SCHI du 31 janvier 2005 de création de l'UMR n° 7174 - IRDEP .....	8
Décision n° 050035SCHI du 23 mars 2005 modifiant la décision n° 040430SCHI du 31 janvier 2005 de création de l'UMR n° 7174 - IRDEP .....	8
Décision n° 050004STIC du 28 février 2005 portant création de l'UMS n° 2920 - Observatoire des micro- et nano- technologies (OMNT) .....	8
<b>Groupements de recherche (GDR) (RMLR : 2722)</b> .....	9
Décision n° 050010INPN du 8 février 2005 de création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS) .....	9
Décision n° 050012SPHM du 31 mars 2005 modifiant la délégation gestionnaire du GDR n° 2285 - Information et communication quantiques .....	9
<b>Formations de recherche en évolution (FRE) (RMLR : 2723)</b> .....	10
Décision n° 050002SCHS du 30 mars 2005 portant modification des décisions collectives n° 04A007DSI et n° 04A008DSI du 3 novembre 2004 .....	10
<b>Questions administratives et juridiques générales</b> .....	11
<b>Questions juridiques liées aux expériences pratiquées sur les animaux (RMLR : 44)</b> .....	11
Décret n° 2005-264 du 22 mars 2005 modifiant la partie Réglementaire du livre II du code rural et portant création d'un Comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale .....	11
<b>Les personnels du CNRS</b> .....	13
<b>Durée de travail - Horaires (RMLR : 5216)</b> .....	13
Décision n° 050015DRH du 15 mars 2005 portant modification de la décision n° 010055DRH du 23 octobre 2001 relative au cadrage national pour la mise en œuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail au CNRS .....	13
<b>Commissions administratives paritaires (RMLR : 5237-1)</b> .....	13
Arrêté du 22 mars 2005 modifiant l'arrêté du 27 avril 1999 fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du Centre national de la recherche scientifique .....	13
Arrêté du 22 mars 2005 modifiant l'arrêté du 27 avril 1999 fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du Centre national de la recherche scientifique .....	13
<b>Rémunérations principales et échelonnements indiciaires (RMLR : 5312-2)</b> .....	14
Tableau n° 050002DRH du 1 <sup>er</sup> février 2005 fixant la grille indiciaire et les rémunérations des personnels CNRS au 1 <sup>er</sup> février 2005 .....	14

Tableau n° 050001DRH du 1 <sup>er</sup> février 2005 fixant la grille indiciaire et les rémunérations des fonctionnaires de physique nucléaire ingénieurs et personnels techniques au 1 <sup>er</sup> février 2005 . . . .	20
<b>Régime budgétaire, financier et comptable – Fiscalité</b> . . . . .	28
<b>Mise en œuvre des marchés publics – Personne responsable (RMLR : 6342-23)</b> . . . . .	28
Décision n° 050017DAJ du 23 février 2005 désignant le délégué régional de la circonscription Paris Michel-Ange en qualité de personne responsable du marché relatif à l'accompagnement méthodologique pour le déploiement du projet de réforme du CNRS, l'aide à la réorganisation de la structure et des processus de management au sein du CNRS et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs . . . . .	28
<b>Mesures particulières</b> . . . . .	29
<b>Cabinet du ministre</b> . . . . .	29
Arrêté du 4 mars 2005 portant cessation de fonctions et nomination au cabinet du ministre délégué	29
<b>Concours</b> . . . . .	29
Décision n° 050017DRH du 31 mars 2005 relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2005	29
Nominations d'ITA en 2005 – Concours externes . . . . .	30
Nominations d'ITA en 2005 – Concours internes . . . . .	30
Nominations de chercheurs en 2003 . . . . .	31
Nominations de chercheurs en 2004 . . . . .	43
<b>Promotions</b> . . . . .	55
Nominations d'ITA en 2004 . . . . .	55
Nominations de chercheurs en 2003 . . . . .	62
<b>Comités, conseils et commissions</b> . . . . .	67
Arrêté du 28 février 2005 portant prorogation du mandat des membres des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des directeurs de recherche et des chargés de recherche du Centre national de la recherche scientifique . . . . .	67
Décision n° 050014DRH du 9 mars 2005 relative à la composition de la commission de réforme du Centre national de la recherche scientifique . . . . .	67
Décision n° 050003ELEC du 21 mars 2005 fixant le calendrier et les modalités de dépouillement pour l'élection au conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique . . . . .	67
Décision n° 050004ELEC du 23 mars 2005 constituant la commission <i>ad hoc</i> pour l'élection au conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique . . . . .	68
Décision n° 050013SPHM du 30 mars 2005 portant nomination des membres du comité de direction de l'UPR n° 5021 - Laboratoire des champs magnétiques intenses (LCMI) . . . . .	69
Décision n° 05A022DR04 du 10 mars 2005 modifiant la décision n° 03A027DR04 du 15 avril 2003 portant désignation des membres du conseil de service de la délégation Ile-de-France Sud . . . . .	69
Décision n° 050028DR01 du 8 mars 2005 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7048 - Centre de recherches politiques de Sciences Po . . . . .	69
Décision n° 05A020DR04 du 14 février 2005 de création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8000 - Laboratoire de chimie physique . . . . .	70
Décision n° 050032DR10 du 14 mars 2005 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7044 - Etude des civilisations de l'Antiquité : de la Préhistoire à Byzance . . . . .	70
Décision n° 051035DR12 du 17 mars 2005 de création d'une cellule de crise auprès du délégué régional Provence . . . . .	70

---

Nominations .....	71
Fin de fonctions .....	74
Délégations de signature.....	74
<b>Informations générales</b> .....	121
Textes signalés .....	121

# Guide de lecture des textes réglementaires



## Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels

# Éditorial

---

Le budget du CNRS, sous sa forme actuelle, est construit principalement selon les dispositions du décret du 1<sup>er</sup> mars 1984 relatif à son régime administratif, budgétaire, financier et comptable. Ce dispositif, décliné des principes de la loi d'orientation et de programmation de 1982, a introduit tout à la fois une innovation – la gestion des crédits des unités de recherche sous forme de dotation globale – et une exception – le cadre budgétaire est présenté en trois sections, par nature de dépenses et de recettes.

Cette présentation est appelée à être renouvelée : en 2007, le CNRS se dotera d'un nouveau cadre budgétaire et comptable ou « NCBC », applicable à l'ensemble des EPST.

Si le budget de l'établissement est un acte administratif majeur, il représente aussi un des instruments de pilotage et d'évaluation des activités. Construit en cohérence avec les principes de la loi organique relative aux lois de finances du 1<sup>er</sup> août 2001 (LOLF), le nouveau cadre budgétaire, prévu par le décret du 22 février 2002, répartira les prévisions de dépenses en trois agrégats consacrés respectivement aux destinations suivantes :

- agrégat 1 : activités conduites par les unités de recherche (par groupes d'unités, d'une part, et par thèmes ou programmes, d'autre part) ;
- agrégat 2 : actions communes (formation permanente, valorisation, information, communication, relations internationales, etc.) ;
- agrégat 3 : fonctions supports (moyens généraux de l'administration centrale et régionale, travaux immobiliers, moyens communs informatiques, action sociale, etc.).

Cette présentation sera complétée, de façon matricielle, par une ventilation par nature de dépenses, mais celle-ci sera fortement simplifiée (dépenses de personnels ; dotations globales de fonctionnement et d'investissement courant ; opération d'investissements programmés) et assouplie afin de permettre une grande fongibilité des crédits. Le nombre des enveloppes limitatives sera en effet ramené à trois : agrégat 1, ensemble des agrégats 2 et 3, total des dépenses de personnels sur dotation d'Etat. La gestion en autorisations de programme (renommées « autorisation d'engagement ») sera limitée aux opérations d'investissement programmées.

Pour ce qui est des prévisions de recettes, elles seront réparties en quatre grandes catégories : la subvention globale pour charge de service public (dotation de l'Etat en loi de finances), les produits des contrats et soutiens finalisés à l'activité de recherche, les produits de valorisation et de prestations de services, les autres subventions et produits.

Les conséquences pour le CNRS de l'introduction du nouveau cadre budgétaire seront importantes.

- Il fournira au conseil d'administration une synthèse budgétaire traduisant les grandes orientations de l'établissement. Au-delà du budget primitif, le vote du Conseil d'administration sera requis *a priori* pour toute modification des enveloppes limitatives et *a posteriori* sur l'emploi des dotations à répartir.

- L'autonomie financière de l'établissement se trouvera renforcée par une gestion plus aisée : les moyens – à l'exception des crédits consacrés au personnel rémunéré sur crédits d'Etat qui, on l'a dit, feront l'objet d'une limitation particulière – pourront être redéployés en exécution. Il est à noter que le nouveau dispositif confirme le principe de l'attribution de dotations globales aux unités.
- La mise en œuvre de cette réforme nécessitera d'adapter et de rénover les outils informatiques de gestion. C'est dans ce but que la refonte des systèmes d'information « ressources humaines » et « budget - finances - comptabilité » est engagée pour une mise en production au 1<sup>er</sup> janvier 2007, date de passage au nouveau cadre budgétaire et comptable.

Hervé MATHIEU

Secrétaire général du CNRS

# Textes de portée générale

## Organisation générale du CNRS

### Unités de recherche - RMLR : 2721

#### Décision n° 050002SCHS du 30 mars 2005 portant modification des décisions collectives n° 04A007DSI et n° 04A008DSI du 3 novembre 2004

Sciences de l'homme et de la société

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 ; DEC. n° 04A007DSI du 03-11-2004 ; DEC. n° 04A008DSI du 03-11-2004 ; accord des organismes partenaires.

Art. 1<sup>er</sup>. - A l'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 04A007DSI du 3 novembre 2004 susvisée, portant création et renouvellement de formations de recherche en évolution, sont supprimées les formations de recherche suivantes :

#### Département Sciences de l'homme et de la société

##### Délégation Ile-de-France Est

FRE n° 2883, intitulée Centre d'histoire des sciences et des philosophies arabes et médiévales

Responsable : M. Régis MORELON, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 35,33

##### Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

FRE n° 2889, intitulée Centre d'économie de l'Université de Paris Nord

Responsable : M. El Mouhoub MOUHOUD, professeur

Sections d'évaluation : 37

FRE n° 2892, intitulée Centre de recherche en gestion

Responsable : M. Christophe MIDLER, directeur de recherche

Section d'évaluation : 37

FRE n° 93, intitulée Laboratoire d'économétrie de l'école polytechnique

Responsable : M. Jean-Pierre PONSSARD, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 37, 1, 7

##### Délégation Paris B

FRE n° 2884, intitulée Recherches épistémologiques et historiques sur les sciences exactes et les institutions scientifiques

Responsable : Mlle Karine CHEMLA, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 35, 33, 1

Art. 2. - A l'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 04A008DSI du 3 novembre 2004 susvisée, portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche, est ajoutée l'unité mixte de recherche suivante :

#### Département Sciences de l'homme et de la société

##### Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Etablissement principal : Ecole Polytechnique

UMR n° 7176, intitulée Pôle de Recherche en Economie et Gestion de l'Ecole polytechnique

Directeur : M. Pierre-Jean BENGHOZI, directeur de recherche

Directeurs adjoints : M. Christophe MIDLER, directeur de recherche, M. Jean-Pierre PONSSARD directeur de recherche

Sections d'évaluation : 37

Art. 3. - A l'article 2 de la décision n° 04A008DSI du 3 novembre 2004 susvisée, portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche, sont ajoutées les unités mixtes de recherche suivantes :

#### Département Sciences de l'homme et de la société

##### Délégation Ile-de-France Est

Etablissement principal : Université Denis DIDEROT (Paris 7)

Autre établissement : EPHE

UMR n° 7062, intitulée Centre d'histoire des sciences et des philosophies arabes et médiévales

Directeur : M. Régis MORELON, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 35, 33

##### Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Etablissement principal : Université Paris Nord (Paris 13)

UMR n° 7115, intitulée Centre d'économie de l'Université de Paris Nord

Directeur : M. El Mouhoub MOUHOUD, professeur

Sections d'évaluation : 37

##### Délégation Paris B

Etablissement principal : Université Denis DIDEROT (Paris 7)

UMR n° 7596, intitulée Recherches épistémologiques et historiques sur les sciences exactes et les institutions scientifiques

Directrice : Mlle Karine CHEMLA, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 35, 33, 1

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30 mars 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTOUROU

**Unités de recherche - RMLR : 2721****Décision n° 050042SCHI du 5 avril 2005 modifiant la décision n° 04A003DSI du 3 novembre 2004**

Sciences chimiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-11-1992 mod. ; DEC. n° 04A003DSI du 03-11-2004 ; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; avis émis par le comité d'évaluation ; accord des organismes partenaires.

Art. 1<sup>er</sup>. - A l'article 2 de la décision n° 04A003DSI du 3 novembre 2004 susvisée, les dispositions relatives à l'UMR n° 2282 intitulée UCR-CNRS joint research chemistry laboratory sont supprimées.

Art. 2. - Est inséré après l'article 3 de cette même décision un article 3-1 ainsi rédigé :

« Est approuvé le renouvellement pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2005 et sous réserve de la mise en œuvre des conventions mentionnées à l'article 17 du décret du 24 novembre 1982 susvisé, de l'unité mixte ci-dessous mentionnée : »

**Département Sciences chimiques***Délégation Paris A*

Partenaire du CNRS : Université Californie  
UMR n° 2282, intitulée UCR-CNRS joint research chemistry laboratory  
Directeur : Guy BERTRAND - directeur de recherche  
Section d'évaluation : 14

Art. 3. - Est inséré après l'article 3-1, l'article 3-2 ainsi rédigé :

« le mandat confié au directeur mentionné à l'article 3-1 prend effet au 1<sup>er</sup> juillet 2005 pour une durée de quatre ans ».

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 5 avril 2005.

Le directeur général  
Bernard LARROUTUROU

**Unités de recherche - RMLR : 2721****Décision n° 040430SCHI du 31 janvier 2005 de création de l'UMR n° 7174 - IRDEP**

Sciences chimiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; LET. du 17-01-2005 ; LET. du 15-12-2004 ; sur proposition du directeur du département des sciences chimiques.

Art. 1<sup>er</sup>. - Est approuvée la création, pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, sous réserve de la mise en œuvre de la convention mentionnée à

l'article 17 du décret du 24 novembre 1982 susvisé, de l'unité mixte de recherche suivante :

**Département Sciences chimiques***Délégation Ile-de-France Ouest et Nord*

Partenaires du CNRS : EDF-R&D, ENSCP  
UMR n° 7174, intitulée « Institut de recherche et développement sur l'énergie photovoltaïque » (IRDEP)  
Section d'évaluation : 14.

Art. 2. - Monsieur Olivier KERREC, ingénieur-chercheur EDF, chef du projet CISEL, est nommé directeur de cette unité.

Monsieur Daniel LINCOT, directeur de recherche CNRS, est nommé directeur adjoint.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31 janvier 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

**Unités de recherche - RMLR : 2721****Décision n° 050035SCHI du 23 mars 2005 modifiant la décision n° 040430SCHI du 31 janvier 2005 de création de l'UMR n° 7174 - IRDEP**

Sciences chimiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; LET. du 17-01-2005 ; LET. du 15-12-2004 ; DEC. n° 040430SCHI du 31-01-2005.

Art. 1<sup>er</sup>. - A l'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 040430SCHI du 31 janvier 2005 susvisée, lire :

*Délégation : « Paris Michel Ange »*

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 mars 2005.

Le directeur du département  
des sciences chimiques,  
Marc J. LEDOUX

**Unités de recherche - RMLR : 2721****Décision n° 050004STIC du 28 février 2005 portant création de l'UMS n° 2920 - Observatoire des micro- et nano- technologies (OMNT)**

Sciences et technologies de l'information et de la communication

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 998353DCAJ du 10-03-1999 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; sur proposition du directeur du département des sciences et technologies de l'information et de la communication.

Art. 1<sup>er</sup>. – Est approuvée la création pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 et sous réserve de la mise en œuvre d'une convention, l'unité mixte de service suivante :

**Département Sciences et technologies de l'information et de la communication**

*Délégation Alpes*

Partenaires du CNRS : CEA

UMS n° 2920, intitulée « Observatoire des Micro- et Nano- Technologies » (OMNT)

Directeur : M. Stéphane FONTANELL, chercheur du CEA.

Art. 2. – Le mandat confié au directeur mentionné à l'article 1<sup>er</sup> prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour une durée de quatre ans.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 28 février 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

**Groupements de recherche (GDR) – RMLR : 2722**

**Décision n° 050010INPN du 8 février 2005 de création et renouvellement des groupements de recherche (à composantes exclusivement CNRS)**

Institut national de physique nucléaire et de physique des particules

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 ; avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; avis du conseil de groupement de chacun des groupements concernant la nomination des directeurs et des directeurs adjoints ; avis du comité scientifique des groupements qui en sont dotés ; sur proposition du directeur du département scientifique de physique nucléaire et corpusculaire.

Art. 1<sup>er</sup>. – Sont créés pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, les groupements de recherche suivants :

**Département Physique nucléaire et corpusculaire**

*Délégation IN2P3*

GDR n° 2918, intitulé Neutrino.

Directeur : M. Marcos DRACOS, chargé de recherche.

Sections d'évaluation : 3, 2.

GDR n° 2917, intitulé Instrumentation et modélisation pour l'imagerie biomédicale.

Directeur : M. Gérard MONTAROU, directeur de recherche.

Section d'évaluation : 3.

Art. 2. – Est créé pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, le groupement de recherche suivant :

**Département Physique nucléaire et corpusculaire**

*Délégation IN2P3*

GDR n° 2921, intitulé Physique subatomique et calculs sur réseau.

Directeur : M. Jaume CARBONELL, directeur de recherche.

Sections d'évaluation : 3, 2.

Art. 3. – Est renouvelé pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, le groupement de recherche suivant :

**Département Physique nucléaire et corpusculaire**

*Délégation IN2P3*

GDR n° 2287, intitulé Gestion des déchets et production d'énergie par des options nouvelles.

Directeur : M. Christian LE BRUN, directeur de recherche.

Sections d'évaluation : 3, 11, 17.

Art. 4. – Le mandat confié aux directeurs nommés ou renouvelés aux articles 1<sup>er</sup>, 2 et 3 prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour une durée de quatre ans pour les articles 2 et 3, et de deux ans pour l'article 1<sup>er</sup>.

Dernier article. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 8 février 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

**Groupements de recherche (GDR) – RMLR : 2722**

**Décision n° 050012SPHM du 31 mars 2005 modifiant la délégation gestionnaire du GDR n° 2285 - Information et communication quantiques**

Sciences physiques et mathématiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 998353DCAJ du 10-03-1999 ; DEC. n° 04A011DSI du 15-02-2005, not. art. 2 ; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique : sur proposition du directeur du département des sciences physiques et mathématiques.

Art. 1<sup>er</sup>. – A l'article 2 de la décision n° 04A011DSI susvisée du 15 février 2005, les dispositions relatives au GDR n° 2285 sont remplacées par les dispositions suivantes :

**Département Sciences physiques et mathématiques**

*Délégation Alpes*

GDR n° 2285, intitulé Information et communication quantiques

Directeur : M. Jean-Philippe POIZAT, chargé de recherche

Sections d'évaluation : 4, 2, 6, 7, 8

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31 mars 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

**Formations de recherche en évolution (FRE) - RMLR : 2723****Décision n° 050002SCHS du 30 mars 2005 portant modification des décisions collectives n° 04A007DSI et n° 04A008DSI du 3 novembre 2004**

Sciences de l'homme et de la société

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 ; DEC. n° 04A007DSI du 03-11-2004 ; DEC. n° 04A008DSI du 03-11-2004 ; accord des organismes partenaires.

Art. 1<sup>er</sup>. - A l'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 04A007DSI du 3 novembre 2004 susvisée, portant création et renouvellement de formations de recherche en évolution, sont supprimées les formations de recherche suivantes :

**Département Sciences de l'homme et de la société***Délégation Ile-de-France Est*

FRE n° 2883, intitulée Centre d'histoire des sciences et des philosophies arabes et médiévales

Responsable : M. Régis MORELON, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 35,33

*Délégation Ile-de-France Ouest et Nord*

FRE n° 2889, intitulée Centre d'économie de l'Université de Paris Nord

Responsable : M. El Mouhoub MOUHOUD, professeur

Sections d'évaluation : 37

FRE n° 2892, intitulée Centre de recherche en gestion

Responsable : M. Christophe MIDLER, directeur de recherche

Section d'évaluation : 37

FRE n° 93, intitulée Laboratoire d'économétrie de l'école polytechnique

Responsable : M. Jean-Pierre PONSSARD, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 37, 1, 7

*Délégation Paris B*

FRE n° 2884, intitulée Recherches épistémologiques et historiques sur les sciences exactes et les institutions scientifiques

Responsable : Mlle Karine CHEMLA, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 35, 33, 1

Art. 2. - A l'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 04A008DSI du 3 novembre 2004 susvisée, portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche, est ajoutée l'unité mixte de recherche suivante :

**Département Sciences de l'homme et de la société***Délégation Ile-de-France Ouest et Nord*

Etablissement principal : Ecole Polytechnique

UMR n° 7176, intitulée Pôle de Recherche en Economie et Gestion de l'Ecole polytechnique

Directeur : M. Pierre-Jean BENGHOZI, directeur de recherche

Directeurs adjoints : M. Christophe MIDLER, directeur de recherche, M. Jean-Pierre PONSSARD directeur de recherche

Sections d'évaluation : 37

Art. 3. - A l'article 2 de la décision n° 04A008DSI du 3 novembre 2004 susvisée, portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche, sont ajoutées les unités mixtes de recherche suivantes :

**Département Sciences de l'homme et de la société***Délégation Ile-de-France Est*

Etablissement principal : Université Denis DIDEROT (Paris 7)

Autre établissement : EPHE

UMR n° 7062, intitulée Centre d'histoire des sciences et des philosophies arabes et médiévales

Directeur : M. Régis MORELON, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 35, 33

*Délégation Ile-de-France Ouest et Nord*

Etablissement principal : Université Paris Nord (Paris 13)

UMR n° 7115, intitulée Centre d'économie de l'Université de Paris Nord

Directeur : M. El Mouhoub MOUHOUD, professeur

Sections d'évaluation : 37

*Délégation Paris B*

Etablissement principal : Université Denis DIDEROT (Paris 7)

UMR n° 7596, intitulée Recherches épistémologiques et historiques sur les sciences exactes et les institutions scientifiques

Directrice : Mlle Karine CHEMLA, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 35, 33, 1

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30 mars 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

## Questions administratives et juridiques générales

### Questions juridiques liées aux expériences pratiquées sur les animaux – RMLR : 44

#### Décret n° 2005-264 du 22 mars 2005 modifiant la partie Réglementaire du livre II du code rural et portant création d'un Comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale

Education nationale, enseignement supérieur et recherche – NOR : MENR0500028D - JO du 25-03-2005, p. 4985, texte n° 3

Vu code rural, not. art. L. 214-3 et R.\* 214-116 à R.\* 214-122 ; avis de la Commission nationale de l'expérimentation animale du 25-06-2004 ; Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu.

Art. 1<sup>er</sup>. - Les premier et deuxième alinéas de l'article R.\* 214-117 du code rural sont remplacés par les dispositions suivantes :

« Le président de la Commission nationale de l'expérimentation animale est nommé pour trois ans renouvelables par arrêté conjoint du ministre chargé de l'agriculture et du ministre chargé de la recherche.

« La commission comprend en outre : ».

Art. 2. - Le dernier alinéa de l'article R.\* 214-117 du code rural est remplacé par les dispositions suivantes :

« Pour chacun des membres mentionnés aux 1° et 2° ci-dessus, un suppléant est nommé dans les mêmes conditions.

« En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante. »

Art. 3. - Après l'article R.\* 214-121 du code rural, il est créé un paragraphe 9 intitulé :

« *Paragraphe 9*  
« *Comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale* »

Ce paragraphe comprend les articles R.\* 214-122 à R.\* 214-129 ainsi rédigés :

« Art. R.\* 214-122. - Un Comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale, ci-après dénommé « le comité », est placé auprès de la Commission nationale de l'expérimentation animale.

« Le comité a pour mission d'émettre des avis sur les questions éthiques soulevées par l'expérimentation animale.

« Il est chargé notamment :

« 1° D'élaborer et de publier une charte nationale portant sur la déontologie et l'éthique de l'expérimentation animale et de faire toute proposition sur sa mise en application ;

« 2° D'adresser à la Commission nationale de l'expérimentation animale toute recommandation de méthode susceptible d'améliorer le bien-être des animaux utilisés à des fins expérimentales ou à d'autres fins scientifiques.

« Art. R.\* 214-123. - Le comité peut être saisi par le ministre chargé de l'agriculture ou par le ministre chargé

de la recherche et par le président de la Commission nationale de l'expérimentation animale.

« Il peut également se saisir de toute question qu'il juge utile d'examiner et relevant de sa compétence.

« Art. R.\* 214-124. - Tout comité d'éthique en matière d'expérimentation animale créé à l'initiative d'un organisme public ou privé et chargé de donner un avis sur les conditions d'utilisation d'animaux à des fins expérimentales ou à d'autres fins scientifiques doit prendre en compte dans ses avis les principes énoncés dans la charte mentionnée à l'article R.\* 214-122.

« Art. R.\* 214-125. - Outre son président, le comité comprend quatorze membres dont :

« 1° Deux représentants de l'Etat :

« a) Un représentant du ministre chargé de la recherche, suppléant éventuellement le président en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier ;

« b) Un représentant du ministre chargé de l'agriculture ;

« 2° Deux personnalités qualifiées, professionnelles de l'expérimentation animale, choisies dans le secteur public de la recherche et de l'enseignement ;

« 3° Deux personnalités qualifiées, professionnelles de l'expérimentation animale, proposées par les organisations représentatives du secteur industriel privé, dont un pharmacien ;

« 4° Une personnalité du secteur médical exerçant tout ou partie de son activité en milieu hospitalier ;

« 5° Une personnalité du secteur vétérinaire ;

« 6° Trois personnalités qualifiées dans les domaines de la philosophie, des sciences juridiques et de la sociologie ;

« 7° Trois personnalités désignées sur proposition d'associations de protection des animaux et de la nature.

« Le président et les membres du comité sont nommés pour trois ans renouvelables par arrêté conjoint du ministre chargé de l'agriculture et du ministre chargé de la recherche.

« Pour chacun des membres mentionnés aux 1° à 7° ci-dessus, un suppléant est nommé dans les mêmes conditions.

« Les membres du comité sont remplacés en cas de démission, de décès ou de cessation des fonctions au titre desquelles ils ont été nommés. Le mandat des nouveaux membres expire à la date à laquelle aurait normalement pris fin celui de leur prédécesseur.

« Art. R.\* 214-126. - Le comité se réunit sur convocation de son président et au moins deux fois par an. Il peut également se réunir à la demande de l'un des ministres intéressés ou à la demande de la moitié de ses membres.

« Les séances ne sont pas publiques.

« Le secrétariat du comité est assuré par le secrétariat de la Commission nationale de l'expérimentation animale.

---

« Art. R.\* 214-127. - Le président peut appeler à participer aux séances du comité, à titre consultatif et sur un point déterminé de l'ordre du jour, toute personne dont il estime opportun de recueillir l'avis.

« Art. R.\* 214-128. - Le comité établit un rapport d'activité annuel qu'il adresse au ministre chargé de l'agriculture et au ministre chargé de la recherche. Ce rapport est également transmis au président de la Commission nationale de l'expérimentation animale.

« Art. R.\* 214-129. - Le comité établit son règlement intérieur. »

Art. 4. - Il est créé, après l'article R.\* 214-129 du code rural, un paragraphe 10 ainsi rédigé :

*« Paragraphe 10  
« Dispositions diverses*

« Art. R.\* 214-130. - Les fonctions de membre de la Commission nationale de l'expérimentation animale et de membre du Comité national de réflexion éthique sur l'expérimentation animale sont exercées à titre gratuit. Elles ouvrent droit aux indemnités de déplacement et de séjour prévues par la réglementation applicable aux fonctionnaires de l'Etat. »

Art. 5. - En application des articles 1<sup>er</sup> et 2 du présent décret et au plus tard dans un délai de six mois à compter de sa publication il est procédé à la nomination du président et des membres suppléants de la Commission nationale de l'expérimentation animale pour la durée du mandat restant à courir des membres actuels de la commission.

Art. 6. - Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité, le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire, porte-parole du Gouvernement, et le ministre délégué à la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mars 2005.

Jean-Pierre RAFFARIN

Par le Premier ministre :

Le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,  
François FILLON

Le ministre de l'économie,  
des finances et de l'industrie,  
Thierry BRETON

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation,  
de la pêche et de la ruralité,  
Dominique BUSSEREAU

Le ministre délégué au budget  
et à la réforme budgétaire,  
porte-parole du Gouvernement,  
Jean-François COPÉ

Le ministre délégué à la recherche,  
François D'AUBERT

## Les personnels du CNRS

### Durée de travail - Horaires - RMLR : 5216

**Décision n° 050015DRH du 15 mars 2005 portant modification de la décision n° 010055DRH du 23 octobre 2001 relative au cadrage national pour la mise en œuvre de l'aménagement et de la réduction du temps de travail au CNRS**

Direction des ressources humaines

Vu L. n° 2004-626 du 30-06-2004 ; D. n° 2000-815 du 25-08-2000 mod. ; A. du 31-08-2001 mod. ; DEC. n° 010055DRH du 23-10-2001 ; avis du CTP du CNRS du 03-03-2005.

Art. 1<sup>er</sup>. - L'article 2-1 de la décision n° 010055DRH du 23 octobre 2001 susvisée est modifié comme suit :

« A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, la durée annuelle du travail effectif est fixée à 1607 heures. Cette durée prend en compte la journée de solidarité instituée par la loi n° 2004-626 du 30 juin 2004 susmentionnée, à savoir le lundi de Pentecôte comme jour travaillé (et non plus férié) ».

Art. 2. - Les termes « 1600 heures » figurant à l'article 2-4 de la même décision sont remplacés par les termes « 1607 heures ».

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 15 mars 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTOUROU

### Commissions administratives paritaires - RMLR : 5237-1

**Arrêté du 22 mars 2005 modifiant l'arrêté du 27 avril 1999 fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels du Centre national de la recherche scientifique**

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : MENA0500579A - JO du 06-04-2005, p. 6202, texte n° 5

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-05-1982 mod. ; A. du 24-02-1986 mod. ; A. du 27-04-1999 ; avis du comité technique paritaire du 29-11-2004.

Art. 1<sup>er</sup>. - L'article 5 de l'arrêté du 27 avril 1999 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 5. - Les listes de candidats établies par les organisations syndicales sont déposées auprès du délégué pour les élections mentionné à l'article 2 du présent arrêté, dans le délai indiqué à l'article 15 du décret du 28 mai 1982 susvisé. »

Art. 2. - La deuxième phrase de l'article 10 du même arrêté est abrogée.

Art. 3. - Le directeur général du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mars 2005.

Le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Pour le ministre et par délégation :  
Le directeur des personnels,  
de la modernisation et de l'administration,  
D. ANTOINE

Le ministre de la fonction publique  
et de la réforme de l'Etat,  
Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur général  
de l'administration et de la fonction publique :  
La sous-directrice,  
A. WAGNER

### Commissions administratives paritaires - RMLR : 5237-1

**Arrêté du 22 mars 2005 modifiant l'arrêté du 27 avril 1999 fixant les modalités de vote par correspondance en vue de l'élection des représentants des personnels aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du Centre national de la recherche scientifique**

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : MENA0500580A - JO du 06-04-2005, p. 6202, texte n° 6

Vu L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod. ; D. n° 82-451 du 28-05-1982 mod. ; A. du 06-11-1986 mod. ; A. du 27-04-1999 ; avis du comité technique paritaire du 29-11-2004.

Art. 1<sup>er</sup>. - L'article 5 de l'arrêté du 27 avril 1999 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 5. - Les listes de candidats établies par les organisations syndicales sont déposées auprès du délégué pour les élections mentionné à l'article 2 du présent arrêté, dans le délai indiqué à l'article 15 du décret du 28 mai 1982 susvisé. »

Art. 2. - La deuxième phrase de l'article 10 du même arrêté est abrogée.

Art. 3. - Le directeur de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du Centre national de la recherche scientifique est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 mars 2005.

Le ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Pour le ministre et par délégation :  
Le directeur des personnels,  
de la modernisation et de l'administration,  
D. ANTOINE

Le ministre de la fonction publique  
et de la réforme de l'Etat,  
Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur général  
de l'administration et de la fonction publique :  
La sous-directrice,  
A. WAGNER

## Rémunérations principales et échelonnements indiciaires - RMLR : 5312-2

Tableau n° 050002DRH du 1<sup>er</sup> février 2005 fixant la grille indiciaire et les rémunérations des personnels CNRS au 1<sup>er</sup> février 2005

Direction des ressources humaines

GRILLE INDICIAIRE DES PERSONNELS CNRS  
Indices majorés du 1<sup>er</sup> juillet 2004

Chercheurs titulaires régis par le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983

GRADES	ECHELONS								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Directeur de recherche cl. excep.	HED1, 2, 3	HEE1, 2							
Directeur de recherche 1 <sup>re</sup> cl.	820	HEB1, 2, 3	HEC1, 2, 3						
Directeur de recherche 2 <sup>e</sup> cl.	657	695	733	775	820	HEA1, 2, 3			
Chargé de recherche 1 <sup>re</sup> cl.	475	504	563	622	672	718	748	782	820
Chargé de recherche 2 <sup>e</sup> cl.	453	460	489	517	544	563			

Chercheurs contractuels régis par le décret n° 80-31 du 17 janvier 1980

GRADES	ECHELONS								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Directeur de recherche cl. excep.	HED1, 2, 3	HEE1, 2							
Directeur de recherche	820	HEB1, 2, 3	HEC1, 2, 3						
Maître de recherche	657	695	733	775	820	HEA1, 2, 3			
Chargé de recherche	415-451	486	553	622	672	718	748	782	820
Attaché de recherche agrégé	399	439	477	513	540				
Attaché de recherche non agrégé	369	394	430	465	499	530			

## CORRESPONDANCE ECHELLE-LETTRÉ/INDICE

HEA1 ..... 880	HEB1 ..... 962	HEC1 ..... 1114	HED1 ..... 1163	HEE1 ..... 1269
HEA2 ..... 915	HEB2 ..... 1003	HEC2 ..... 1138	HED2 ..... 1216	HEE2 ..... 1319
HEA3 ..... 962	HEB3 ..... 1057	HEC3 ..... 1163	HED3 ..... 1269	

ITA titulaires régis par le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983

GRADES	ECHELONS													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Ingénieur de recherche hors cl.	657	733	820	HEA1,2,3										
Ingénieur de recherche 1 <sup>re</sup> cl.	581	657	733	782	820									
Ingénieur de recherche 2 <sup>e</sup> cl.	411	436	463	491	513	549	581	618	657	685	712			
Ingénieur d'études hors cl.	695	728	759	782										
Ingénieur d'études 1 <sup>re</sup> cl.	554	581	611	641	672									
Ingénieur d'études 2 <sup>e</sup> cl.	369	385	404	425	447	466	491	509	535	560	573	596	618	
Assistant ingénieur	338	352	370	386	403	422	439	456	473	489	504	521	537	550
Technicien classe exceptionnelle	376	396	420	444	466	489	513							
Technicien classe supérieure	351	367	383	404	419	442	464	488						
Technicien classe normale	296	302	318	324	338	351	361	369	383	394	417	438	462	
Adjoint technique principal	327	342	354	365	393	415								
Adjoint technique E5	271	276	285	296	306	316	324	336	348	359	378			
Agent technique principal E4	266	272	278	287	297	305	315	323	334	344	351			
Agent technique E3	263	265	268	276	284	292	300	308	315	324	337			
Chargé mission rech.	506	541	581	627	679	733								

GRADES	ECHELONS													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Chargé adm. rech. 1 <sup>re</sup> cl.	516	529	566	611	657	687								
Chargé adm. rech. 2 <sup>e</sup> cl.	399	426	463	499	529	566	596							
Attaché adm. rech. principal 1 <sup>re</sup> cl.	695	728	759	782										
Attaché adm. rech. principal 2 <sup>e</sup> cl.	476	516	550	589	625	672								
Attaché adm. rech.	348	375	388	407	430	460	495	523	544	583	625	641		
Attaché adm. rech. stage	320													
Secr. adm. rech. cl. exceptionnelle	376	396	420	444	466	489	513							
Secr. adm. rech. cl. supérieure	351	367	383	404	419	442	464	488						
Secr. adm. rech. cl. normale	290	298	312	324	338	351	361	369	383	394	417	438	462	
Adjt adm. rech. principal 1 <sup>re</sup> cl.	359	378	393											
Adjt adm. rech. principal 2 <sup>e</sup> cl. E5	271	276	285	296	306	316	324	336	348	359	378			
Adjt adm. rech. E4	266	272	278	287	297	305	315	323	334	344	351			
Agt adm. rech. 1 <sup>re</sup> cl. E3	263	265	268	276	284	292	300	308	315	324	337			
Agt adm. rech. 2 <sup>e</sup> cl. E2	263	264	267	271	278	283	287	294	302	306	323			

ITA contractuels régis par le décret n° 59-1405 du 9 décembre 1959

CATEGORIES	ECHELONS													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
0 A	657	733	820	HEA1,2,3										
1 A	581	657	733	782	820									
2 A	411	436	463	491	513	549	581	618	657					
3 A	385	404	425	447	466	491	509	535	560	588	618			
0 B	369	382	400	416	440	463	488	503	529					
1 B	369	382	400	416	440	463	488	503	529	554	573	596		
2 B	290	309	327	347	360	377	389	405	420	441	464	488		
3 B	281	288	303	311	324	337	351	369	383	394	413	420		
4 B	263	267	272	280	287	296	306	313	321	330	337			
5 B	259	263	267	275	282	292	302	309	317	323				
6 B	246	252	256	261	263	266	270	276	280	285				
7 B	240	247	252	256	261	263	264	268	275	280				
0 D	399	426	463	499	529	566	611	657	687					
1 D	344	364	380	399	415	440	463	488	506	529	554	596	641	
2 D	295	312	335	357	379	397	420	441	464	488				
3 D	281	288	303	311	324	337	351	369	383	394	413	420		
4 D	256	262	263	265	268	275	280	284	290	295	301	305		
5 D	252	258	261	263	264	267	274	279	283	288	293	298		
6 D	240	242	248	251	254	257	261	263	264	267				
6 D bis	243	247	253	256	260	263	263	266	269	272	276	280		

**BAREME DES REMUNERATIONS DES PERSONNELS CNRS**  
**Valeur annuelle du point au 1<sup>er</sup> février 2005 : 53,0196 €**

Supplément familial de traitement pour 1 enfant : 2,29 € Indemnité personnel enseignant (chercheurs uniquement) : 3,56 €						
Indice majoré	Traitement + indemnité de résidence			Supplément familial de traitement		
	1 <sup>re</sup> zone	2 <sup>e</sup> zone	3 <sup>e</sup> zone	2 enfants	3 enfants	+ par enfant
240	1 099,75	1 073,51	1 060,39	70,05	173,59	123,33
242	1 108,58	1 082,34	1 069,22	70,05	173,59	123,33
243	1 113,00	1 086,76	1 073,64	70,05	173,59	123,33
246	1 126,26	1 100,02	1 086,90	70,05	173,59	123,33
247	1 130,68	1 104,44	1 091,32	70,05	173,59	123,33
248	1 135,09	1 108,85	1 095,73	70,05	173,59	123,33
251	1 148,35	1 122,11	1 108,99	70,05	173,59	123,33
252	1 152,77	1 126,53	1 113,41	70,05	173,59	123,33
253	1 157,19	1 130,95	1 117,83	70,05	173,59	123,33
254	1 161,60	1 135,36	1 122,24	70,05	173,59	123,33
256	1 170,44	1 144,20	1 131,08	70,05	173,59	123,33
257	1 174,86	1 148,62	1 135,50	70,05	173,59	123,33
258	1 179,28	1 153,04	1 139,92	70,05	173,59	123,33
259	1 183,70	1 157,46	1 144,34	70,05	173,59	123,33
260	1 188,11	1 161,87	1 148,75	70,05	173,59	123,33
261	1 192,53	1 166,29	1 153,17	70,05	173,59	123,33
262	1 196,95	1 170,71	1 157,59	70,05	173,59	123,33
263	1 201,37	1 175,13	1 162,01	70,05	173,59	123,33
264	1 205,79	1 179,55	1 166,43	70,05	173,59	123,33
265	1 210,20	1 183,96	1 170,84	70,05	173,59	123,33
266	1 214,62	1 188,38	1 175,26	70,05	173,59	123,33
267	1 219,04	1 192,80	1 179,68	70,05	173,59	123,33
268	1 223,46	1 197,22	1 184,10	70,05	173,59	123,33
269	1 227,88	1 201,64	1 188,52	70,05	173,59	123,33
270	1 232,30	1 206,06	1 192,94	70,05	173,59	123,33
271	1 236,71	1 210,47	1 197,35	70,05	173,59	123,33
272	1 241,13	1 214,89	1 201,77	70,05	173,59	123,33
274	1 249,97	1 223,73	1 210,61	70,05	173,59	123,33
275	1 254,39	1 228,15	1 215,03	70,05	173,59	123,33
276	1 258,81	1 232,57	1 219,45	70,05	173,59	123,33
278	1 267,64	1 241,40	1 228,28	70,05	173,59	123,33
279	1 272,06	1 245,82	1 232,70	70,05	173,59	123,33
280	1 276,48	1 250,24	1 237,12	70,05	173,59	123,33
281	1 280,90	1 254,66	1 241,54	70,05	173,59	123,33
282	1 285,32	1 259,08	1 245,96	70,05	173,59	123,33
283	1 289,73	1 263,49	1 250,37	70,05	173,59	123,33
284	1 294,15	1 267,91	1 254,79	70,05	173,59	123,33
285	1 298,57	1 272,33	1 259,21	70,05	173,59	123,33
287	1 307,41	1 281,17	1 268,05	70,05	173,59	123,33
288	1 311,83	1 285,59	1 272,47	70,05	173,59	123,33
290	1 320,66	1 294,42	1 281,30	70,05	173,59	123,33
292	1 329,50	1 303,26	1 290,14	70,05	173,59	123,33
293	1 333,92	1 307,68	1 294,56	70,05	173,59	123,33
294	1 338,34	1 312,10	1 298,98	70,05	173,59	123,33
295	1 342,75	1 316,51	1 303,39	70,05	173,59	123,33
296	1 347,17	1 320,93	1 307,81	70,05	173,59	123,33

Supplément familial de traitement pour 1 enfant : 2,29 € Indemnité personnel enseignant (chercheurs uniquement) : 3,56 €						
Indice majoré	Traitement + indemnité de résidence			Supplément familial de traitement		
	1 <sup>re</sup> zone	2 <sup>e</sup> zone	3 <sup>e</sup> zone	2 enfants	3 enfants	+ par enfant
297	1 351,59	1 325,35	1 312,23	70,05	173,59	123,33
298	1 356,14	1 329,81	1 316,65	70,05	173,59	123,33
300	1 365,25	1 338,74	1 325,49	70,05	173,59	123,33
301	1 369,79	1 343,19	1 329,90	70,05	173,59	123,33
302	1 374,34	1 347,66	1 334,32	70,05	173,59	123,33
303	1 378,90	1 352,12	1 338,74	70,05	173,59	123,33
305	1 388,00	1 361,05	1 347,58	70,05	173,59	123,33
306	1 392,56	1 365,52	1 352,00	70,05	173,59	123,33
308	1 401,65	1 374,43	1 360,83	70,05	173,59	123,33
309	1 406,20	1 378,90	1 365,25	70,05	173,59	123,33
311	1 415,31	1 387,83	1 374,09	70,05	173,59	123,33
312	1 419,86	1 392,29	1 378,51	70,05	173,59	123,33
313	1 424,40	1 396,74	1 382,92	70,05	173,59	123,33
315	1 433,51	1 405,67	1 391,76	70,05	173,59	123,33
316	1 438,06	1 410,14	1 396,18	70,05	173,59	123,33
317	1 442,61	1 414,60	1 400,60	70,05	173,59	123,33
318	1 447,16	1 419,06	1 405,01	70,05	173,59	123,33
320	1 456,26	1 427,98	1 413,85	70,05	173,59	123,33
321	1 460,81	1 432,45	1 418,27	70,05	173,59	123,33
323	1 469,92	1 441,38	1 427,11	70,05	173,59	123,33
324	1 474,46	1 445,83	1 431,52	70,05	173,59	123,33
327	1 488,12	1 459,22	1 444,78	70,05	173,59	123,33
330	1 501,77	1 472,61	1 458,03	70,05	173,59	123,33
334	1 519,98	1 490,46	1 475,71	70,05	173,59	123,33
335	1 524,53	1 494,93	1 480,13	70,05	173,59	123,33
336	1 529,07	1 499,38	1 484,54	70,05	173,59	123,33
337	1 533,62	1 503,84	1 488,96	70,05	173,59	123,33
338	1 538,18	1 508,31	1 493,38	70,05	173,59	123,33
342	1 556,38	1 526,16	1 511,05	70,05	173,59	123,33
344	1 565,48	1 535,08	1 519,89	70,05	173,59	123,33
347	1 579,14	1 548,48	1 533,15	70,05	173,59	123,33
348	1 583,68	1 552,93	1 537,56	70,05	173,59	123,33
351	1 597,34	1 566,32	1 550,82	70,05	173,59	123,33
352	1 601,89	1 570,79	1 555,24	70,05	173,59	123,33
354	1 610,99	1 579,71	1 564,07	70,05	173,59	123,33
357	1 624,64	1 593,10	1 577,33	70,05	173,59	123,33
359	1 633,75	1 602,03	1 586,17	70,05	173,59	123,33
360	1 638,29	1 606,48	1 590,58	70,05	173,59	123,33
361	1 642,85	1 610,95	1 595,00	70,05	173,59	123,33
364	1 656,50	1 624,34	1 608,26	70,05	173,59	123,33
365	1 661,05	1 628,79	1 612,67	70,05	173,59	123,33
367	1 670,15	1 637,72	1 621,51	70,05	173,59	123,33
369	1 679,26	1 646,65	1 630,35	70,05	173,59	123,33
370	1 683,81	1 651,11	1 634,77	70,05	173,59	123,33
375	1 706,56	1 673,42	1 656,86	70,05	173,59	123,33
376	1 711,11	1 677,89	1 661,28	70,05	173,59	123,33
377	1 715,66	1 682,34	1 665,69	70,05	173,59	123,33
378	1 720,21	1 686,81	1 670,11	70,05	173,59	123,33

Supplément familial de traitement pour 1 enfant : 2,29 € Indemnité personnel enseignant (chercheurs uniquement) : 3,56 €						
Indice majoré	Traitement + indemnité de résidence			Supplément familial de traitement		
	1 <sup>re</sup> zone	2 <sup>e</sup> zone	3 <sup>e</sup> zone	2 enfants	3 enfants	+ par enfant
379	1 724,76	1 691,27	1 674,53	70,05	173,59	123,33
380	1 729,31	1 695,73	1 678,95	70,05	173,59	123,33
382	1 738,42	1 704,66	1 687,79	70,05	173,59	123,33
383	1 742,96	1 709,12	1 692,20	70,05	173,59	123,33
385	1 752,07	1 718,05	1 701,04	70,05	173,59	123,33
386	1 756,62	1 722,51	1 705,46	70,05	173,59	123,33
388	1 765,72	1 731,44	1 714,30	70,05	173,59	123,33
389	1 770,27	1 735,89	1 718,71	70,05	173,59	123,33
393	1 788,48	1 753,75	1 736,39	70,05	173,59	123,33
394	1 793,03	1 758,21	1 740,81	70,05	173,59	123,33
396	1 802,12	1 767,13	1 749,64	70,05	173,59	123,33
397	1 806,68	1 771,60	1 754,06	70,05	173,59	123,33
399	1 815,78	1 780,52	1 762,90	70,05	173,59	123,33
400	1 820,33	1 784,99	1 767,32	70,05	173,59	123,33
403	1 833,98	1 798,37	1 780,57	70,05	173,59	123,33
404	1 838,53	1 802,83	1 784,99	70,05	173,59	123,33
405	1 843,09	1 807,30	1 789,41	70,05	173,59	123,33
407	1 852,18	1 816,22	1 798,24	70,05	173,59	123,33
411	1 870,39	1 834,07	1 815,92	70,05	173,59	123,33
413	1 879,49	1 842,99	1 824,75	70,05	173,59	123,33
415	1 888,59	1 851,92	1 833,59	70,05	173,59	123,33
416	1 893,15	1 856,39	1 838,01	70,05	173,59	123,33
417	1 897,70	1 860,85	1 842,43	70,05	173,59	123,33
419	1 906,79	1 869,77	1 851,26	70,05	173,59	123,33
420	1 911,35	1 874,23	1 855,68	70,05	173,59	123,33
422	1 920,45	1 883,16	1 864,52	70,05	173,59	123,33
425	1 934,10	1 896,54	1 877,77	70,05	173,59	123,33
426	1 938,65	1 901,01	1 882,19	70,05	173,59	123,33
430	1 956,85	1 918,85	1 899,86	70,05	173,59	123,33
436	1 984,16	1 945,63	1 926,37	70,05	173,59	123,33
438	1 993,26	1 954,56	1 935,21	70,05	173,59	123,33
439	1 997,81	1 959,02	1 939,63	70,05	173,59	123,33
440	2 002,37	1 963,49	1 944,05	70,05	173,59	123,33
441	2 006,92	1 967,95	1 948,47	70,05	173,59	123,33
442	2 011,46	1 972,40	1 952,88	70,05	173,59	123,33
444	2 020,57	1 981,33	1 961,72	70,05	173,59	123,33
447	2 034,22	1 994,72	1 974,98	70,05	173,59	123,33
451	2 052,42	2 012,57	1 992,65	70,44	174,65	124,12
453	2 061,53	2 021,50	2 001,49	70,71	175,35	124,65
456	2 075,18	2 034,88	2 014,74	71,11	176,41	125,45
460	2 093,38	2 052,73	2 032,41	71,64	177,83	126,51
462	2 102,48	2 061,66	2 041,25	71,90	178,54	127,04
463	2 107,04	2 066,12	2 045,67	72,04	178,89	127,31
464	2 111,59	2 070,59	2 050,09	72,17	179,24	127,57
465	2 116,13	2 075,04	2 054,50	72,30	179,60	127,84
466	2 120,68	2 079,50	2 058,92	72,43	179,95	128,10
473	2 152,54	2 110,74	2 089,85	73,36	182,42	129,96
475	2 161,65	2 119,67	2 098,69	73,63	183,13	130,49

Supplément familial de traitement pour 1 enfant : 2,29 € Indemnité personnel enseignant (chercheurs uniquement) : 3,56 €						
Indice majoré	Traitement + indemnité de résidence			Supplément familial de traitement		
	1 <sup>re</sup> zone	2 <sup>e</sup> zone	3 <sup>e</sup> zone	2 enfants	3 enfants	+ par enfant
476	2 166,20	2 124,14	2 103,11	73,76	183,48	130,75
477	2 170,74	2 128,59	2 107,52	73,89	183,84	131,02
486	2 211,70	2 168,76	2 147,29	75,08	187,02	133,40
488	2 220,81	2 177,69	2 156,13	75,35	187,73	133,93
489	2 225,35	2 182,14	2 160,54	75,48	188,08	134,20
491	2 234,46	2 191,07	2 169,38	75,75	188,79	134,73
495	2 252,66	2 208,92	2 187,05	76,28	190,20	135,79
499	2 270,87	2 226,77	2 204,73	76,81	191,61	136,85
503	2 289,07	2 244,62	2 222,40	77,34	193,03	137,91
504	2 293,62	2 249,08	2 226,82	77,47	193,38	138,17
506	2 302,72	2 258,01	2 235,66	77,73	194,09	138,70
509	2 316,37	2 271,39	2 248,91	78,13	195,15	139,50
513	2 334,57	2 289,24	2 266,58	78,66	196,56	140,56
516	2 348,23	2 302,63	2 279,84	79,06	197,62	141,36
517	2 352,78	2 307,10	2 284,26	79,19	197,98	141,62
521	2 370,98	2 324,94	2 301,93	79,72	199,39	142,68
523	2 380,09	2 333,87	2 310,77	79,99	200,10	143,21
529	2 407,39	2 360,65	2 337,28	80,78	202,22	144,80
530	2 411,94	2 365,10	2 341,69	80,92	202,57	145,07
535	2 434,70	2 387,42	2 363,79	81,58	204,34	146,39
537	2 443,79	2 396,34	2 372,62	81,84	205,04	146,92
540	2 457,45	2 409,73	2 385,88	82,24	206,11	147,72
541	2 462,00	2 414,20	2 390,30	82,37	206,46	147,98
544	2 475,65	2 427,58	2 403,55	82,77	207,52	148,78
549	2 498,40	2 449,89	2 425,64	83,43	209,29	150,10
550	2 502,96	2 454,36	2 430,06	83,57	209,64	150,37
553	2 516,61	2 467,75	2 443,32	83,96	210,70	151,16
554	2 521,16	2 472,20	2 447,73	84,10	211,05	151,43
560	2 548,46	2 498,98	2 474,24	84,89	213,17	153,02
563	2 562,12	2 512,37	2 487,50	85,29	214,24	153,82
566	2 575,77	2 525,75	2 500,75	85,69	215,30	154,61
573	2 607,63	2 556,99	2 531,68	86,62	217,77	156,47
581	2 644,04	2 592,70	2 567,03	87,68	220,60	158,59
583	2 653,13	2 601,61	2 575,86	87,94	221,30	159,12
588	2 675,89	2 623,93	2 597,96	88,60	223,07	160,44
589	2 680,44	2 628,39	2 602,37	88,74	223,42	160,71
596	2 712,29	2 659,63	2 633,30	89,66	225,90	162,56
611	2 780,56	2 726,57	2 699,58	91,65	231,20	166,54
618	2 812,41	2 757,80	2 730,50	92,58	233,68	168,40
622	2 830,62	2 775,66	2 748,18	93,11	235,09	169,46
625	2 844,27	2 789,04	2 761,43	93,51	236,15	170,25
627	2 853,37	2 797,97	2 770,27	93,77	236,86	170,78
641	2 917,09	2 860,45	2 832,13	95,63	241,81	174,49
657	2 989,90	2 931,84	2 902,82	97,75	247,46	178,73
672	3 058,16	2 998,78	2 969,09	99,74	252,76	182,71
679	3 090,02	3 030,02	3 000,02	100,67	255,24	184,57
685	3 117,32	3 056,79	3 026,53	101,46	257,36	186,16
687	3 126,43	3 065,72	3 035,37	101,73	258,06	186,69

Supplément familial de traitement pour 1 enfant : 2,29 € Indemnité personnel enseignant (chercheurs uniquement) : 3,56 €						
Indice majoré	Traitement + indemnité de résidence			Supplément familial de traitement		
	1 <sup>re</sup> zone	2 <sup>e</sup> zone	3 <sup>e</sup> zone	2 enfants	3 enfants	+ par enfant
695	3 162,83	3 101,41	3 070,71	102,79	260,89	188,81
712	3 240,20	3 177,28	3 145,83	105,04	266,90	193,31
718	3 267,49	3 204,05	3 172,33	105,57	268,32	194,38
728	3 313,01	3 248,68	3 216,52	105,57	268,32	194,38
733	3 335,76	3 270,99	3 238,61	105,57	268,32	194,38
748	3 404,02	3 337,92	3 304,88	105,57	268,32	194,38
759	3 454,09	3 387,02	3 353,49	105,57	268,32	194,38
775	3 526,90	3 458,42	3 424,18	105,57	268,32	194,38
782	3 558,76	3 489,66	3 455,11	105,57	268,32	194,38
820	3 731,69	3 659,23	3 623,00	105,57	268,32	194,38
880	4 004,74	3 926,98	3 888,10	105,57	268,32	194,38
915	4 164,02	4 083,16	4 042,74	105,57	268,32	194,38
962	4 377,91	4 292,90	4 250,40	105,57	268,32	194,38
1003	4 564,49	4 475,86	4 431,55	105,57	268,32	194,38
1057	4 810,24	4 716,84	4 670,14	105,57	268,32	194,38
1114	5 069,63	4 971,19	4 921,98	105,57	268,32	194,38
1138	5 178,86	5 078,30	5 028,02	105,57	268,32	194,38
1163	5 292,63	5 189,86	5 138,48	105,57	268,32	194,38
1216	5 533,82	5 426,37	5 372,65	105,57	268,32	194,38
1269	5 775,02	5 662,88	5 606,82	105,57	268,32	194,38
1319	6 002,56	5 886,00	5 827,73	105,57	268,32	194,38

## Rémunérations principales et échelonnements indiciaires - RMLR : 5312-2

Tableau n° 050001DRH du 1<sup>er</sup> février 2005 fixant la grille indiciaire et les rémunérations des fonctionnaires de physique nucléaire ingénieurs et personnels techniques au 1<sup>er</sup> février 2005

Direction des ressources humaines

GRILLE INDICIAIRE ET DES REMUNERATIONS DES FONCTIONNAIRES DE PHYSIQUE NUCLEAIRE  
INGENIEURS ET PERSONNELS TECHNIQUES- Valeur annuelle du point au 1<sup>er</sup> février 2005 : 53,0196 € -  
- Indices majorés du 1<sup>er</sup> juillet 2004 -

Grade	Echelon	Indice majoré	Traitement brut		Indemnité de résidence		Supplément familial de traitement		
			Annuel	Mensuel	1 <sup>re</sup> zone (3%)	2 <sup>e</sup> zone (1%)	2 enfants	3 enfants	+ par enfant
Ing. princ. 1 <sup>re</sup> cl.	01	791	41 938,50	3 494,87	104,84	34,94	105,57	268,32	194,38
Ing. princ. 1 <sup>re</sup> cl.	02	A 1	46 657,25	3 888,10	116,64	38,88	105,57	268,32	194,38
Ing. princ. 1 <sup>re</sup> cl.	03	A 2	48 512,93	4 042,74	121,28	40,42	105,57	268,32	194,38
Ing. princ. 1 <sup>re</sup> cl.	04	A 3	51 004,86	4 250,40	127,51	42,50	105,57	268,32	194,38
Ing. princ. 1 <sup>re</sup> cl.	05	B 3	56 041,72	4 670,14	140,10	46,70	105,57	268,32	194,38
Ing. princ. 1 <sup>re</sup> cl.	06	C 1	59 063,83	4 921,98	147,65	49,21	105,57	268,32	194,38
Ing. princ. 1 <sup>re</sup> cl.	07	C 3	61 661,79	5 138,48	154,15	51,38	105,57	268,32	194,38
Ing. princ. 1 <sup>re</sup> cl.	08	D 2	64 471,83	5 372,65	161,17	53,72	105,57	268,32	194,38

Grade	Echelon	Indice majoré	Traitement brut		Indemnité de résidence		Supplément familial de traitement		
			Annuel	Mensuel	1 <sup>re</sup> zone (3%)	2 <sup>e</sup> zone (1%)	2 enfants	3 enfants	+ par enfant
Ing. princ. 2 <sup>e</sup> cl.	01	644	34 144,62	2 845,38	85,36	28,45	96,03	242,87	175,29
Ing. princ. 2 <sup>e</sup> cl.	02	682	36 159,37	3 013,28	90,39	30,13	101,06	256,30	185,36
Ing. princ. 2 <sup>e</sup> cl.	03	719	38 121,09	3 176,75	95,30	31,76	105,57	268,32	194,38
Ing. princ. 2 <sup>e</sup> cl.	04	758	40 188,86	3 349,07	100,47	33,49	105,57	268,32	194,38
Ing. princ. 2 <sup>e</sup> cl.	05	795	42 150,58	3 512,54	105,37	35,12	105,57	268,32	194,38
Ing. princ. 2 <sup>e</sup> cl.	06	820	43 476,07	3 623,00	108,69	36,23	105,57	268,32	194,38
Ing. princ. 2 <sup>e</sup> cl.	07	A 1	46 657,25	3 888,10	116,64	38,88	105,57	268,32	194,38
Ing. princ. 2 <sup>e</sup> cl.	08	A 2	48 512,93	4 042,74	121,28	40,42	105,57	268,32	194,38
Ing. princ. 2 <sup>e</sup> cl.	09	A 3	51 004,86	4 250,40	127,51	42,50	105,57	268,32	194,38
Ing. princ. 2 <sup>e</sup> cl.	10	B 2	53 178,66	4 431,55	132,94	44,31	105,57	268,32	194,38
Ing. princ. 2 <sup>e</sup> cl.	11	B 3	56 041,72	4 670,14	140,10	46,70	105,57	268,32	194,38
Ing. princ. 2 <sup>e</sup> cl.	12	B 3	56 041,72	4 670,14	140,10	46,70	105,57	268,32	194,38
Ingénieur 1 <sup>re</sup> cl.	01	482	25 555,45	2 129,62	63,88	21,29	74,55	185,60	132,34
Ingénieur 1 <sup>re</sup> cl.	02	515	27 305,09	2 275,42	68,26	22,75	78,93	197,27	141,09
Ingénieur 1 <sup>re</sup> cl.	03	544	28 842,66	2 403,55	72,10	24,03	82,77	207,52	148,78
Ingénieur 1 <sup>re</sup> cl.	04	576	30 539,29	2 544,94	76,34	25,44	87,01	218,83	157,26
Ingénieur 1 <sup>re</sup> cl.	05	610	32 341,96	2 695,16	80,85	26,95	91,52	230,85	166,27
Ingénieur 1 <sup>re</sup> cl.	06	646	34 250,66	2 854,22	85,62	28,54	96,29	243,57	175,82
Ingénieur 1 <sup>re</sup> cl.	07	680	36 053,33	3 004,44	90,13	30,04	100,80	255,59	184,83
Ingénieur 1 <sup>re</sup> cl.	08	715	37 909,01	3 159,08	94,77	31,59	105,44	267,96	194,11
Ingénieur 1 <sup>re</sup> cl.	09	749	39 711,68	3 309,30	99,27	33,09	105,57	268,32	194,38
Ingénieur 1 <sup>re</sup> cl.	10	784	41 567,37	3 463,94	103,91	34,63	105,57	268,32	194,38
Ingénieur 1 <sup>re</sup> cl.	11	819	43 423,05	3 618,58	108,55	36,18	105,57	268,32	194,38
Ingénieur 1 <sup>re</sup> cl.	12	880	46 657,25	3 888,10	116,64	38,88	105,57	268,32	194,38
Ingénieur 2 <sup>e</sup> cl.	01	395	20 942,74	1 745,22	52,35	17,45	70,05	173,59	123,33
Ingénieur 2 <sup>e</sup> cl.	02	422	22 374,27	1 864,52	55,93	18,64	70,05	173,59	123,33
Ingénieur 2 <sup>e</sup> cl.	03	452	23 964,86	1 997,07	59,91	19,97	70,58	175,00	124,39
Ingénieur 2 <sup>e</sup> cl.	04	482	25 555,45	2 129,62	63,88	21,29	74,55	185,60	132,34
Ingénieur 2 <sup>e</sup> cl.	05	509	26 986,98	2 248,91	67,46	22,48	78,13	195,15	139,50

Grade	Echelon	Indice majoré	Traitement brut		Indemnité de résidence		Supplément familial de traitement		
			Annuel	Mensuel	1 <sup>re</sup> zone (3%)	2 <sup>e</sup> zone (1%)	2 enfants	3 enfants	+ par enfant
Ingénieur 2 <sup>e</sup> cl.	06	534	28 312,47	2 359,37	70,78	23,59	81,45	203,98	146,13
Ingénieur 2 <sup>e</sup> cl.	07	559	29 637,96	2 469,83	74,09	24,69	84,76	212,82	152,75
Ingénieur 2 <sup>e</sup> cl.	08	584	30 963,45	2 580,28	77,40	25,80	88,07	221,66	159,38
Ingénieur 2 <sup>e</sup> cl.	09	613	32 501,01	2 708,41	81,25	27,08	91,92	231,91	167,07
Ingénieur 2 <sup>e</sup> cl.	10	641	33 985,56	2 832,13	84,96	28,32	95,63	241,81	174,49
Ingénieur 2 <sup>e</sup> cl.	11	671	35 576,15	2 964,67	88,94	29,64	99,61	252,41	182,45
Ingénieur 2 <sup>e</sup> cl.	12	700	37 113,72	3 092,81	92,78	30,92	103,45	262,66	190,13
Technicien principal	01	426	22 586,35	1 882,19	56,46	18,82	70,05	173,59	123,33
Technicien principal	02	445	23 593,72	1 966,14	58,98	19,66	70,05	173,59	123,33
Technicien principal	03	465	24 654,11	2 054,50	61,63	20,54	72,30	179,60	127,84
Technicien principal	04	487	25 820,55	2 151,71	64,55	21,51	75,22	187,37	133,67
Technicien principal	05	505	26 774,90	2 231,24	66,93	22,31	77,60	193,73	138,44
Technicien principal	06	523	27 729,25	2 310,77	69,32	23,10	79,99	200,10	143,21
Technicien principal	07	541	28 683,60	2 390,30	71,70	23,90	82,37	206,46	147,98
Technicien principal	08	556	29 478,90	2 456,57	73,69	24,56	84,36	211,76	151,96
Technicien principal	09	572	30 327,21	2 527,26	75,81	25,27	86,48	217,42	156,20
Technicien principal	10	592	31 387,60	2 615,63	78,46	26,15	89,13	224,49	161,50
Technicien principal	11	612	32 448,00	2 704,00	81,12	27,04	91,79	231,56	166,81
Technicien principal	12	632	33 508,39	2 792,36	83,77	27,92	94,44	238,62	172,11
Technicien 1 <sup>re</sup> cl.	01	305	16 170,98	1 347,58	40,42	13,47	70,05	173,59	123,33
Technicien 1 <sup>re</sup> cl.	02	328	17 390,43	1 449,20	43,47	14,49	70,05	173,59	123,33
Technicien 1 <sup>re</sup> cl.	03	349	18 503,84	1 541,98	46,25	15,41	70,05	173,59	123,33
Technicien 1 <sup>re</sup> cl.	04	373	19 776,31	1 648,02	49,44	16,48	70,05	173,59	123,33
Technicien 1 <sup>re</sup> cl.	05	391	20 730,66	1 727,55	51,82	17,27	70,05	173,59	123,33
Technicien 1 <sup>re</sup> cl.	06	412	21 844,08	1 820,34	54,61	18,20	70,05	173,59	123,33
Technicien 1 <sup>re</sup> cl.	07	430	22 798,43	1 899,86	56,99	18,99	70,05	173,59	123,33
Technicien 1 <sup>re</sup> cl.	08	450	23 858,82	1 988,23	59,64	19,88	70,31	174,29	123,86
Technicien 1 <sup>re</sup> cl.	09	468	24 813,17	2 067,76	62,03	20,67	72,70	180,66	128,63
Technicien 1 <sup>re</sup> cl.	10	489	25 926,58	2 160,54	64,81	21,60	75,48	188,08	134,20

Grade	Echelon	Indice majoré	Traitement brut		Indemnité de résidence		Supplément familial de traitement		
			Annuel	Mensuel	1 <sup>re</sup> zone (3%)	2 <sup>e</sup> zone (1%)	2 enfants	3 enfants	+ par enfant
Technicien 1 <sup>re</sup> cl.	11	510	27 040,00	2 253,33	67,59	22,53	78,26	195,50	139,76
Technicien 1 <sup>re</sup> cl.	12	530	28 100,39	2 341,69	70,25	23,41	80,92	202,57	145,07
Technicien 2 <sup>e</sup> cl.	01	301	15 958,90	1 329,90	39,89	13,29	70,05	173,59	123,33
Technicien 2 <sup>e</sup> cl.	02	315	16 701,17	1 391,76	41,75	13,9	70,05	173,59	123,33
Technicien 2 <sup>e</sup> cl.	03	327	17 337,41	1 444,78	43,34	14,44	70,05	173,59	123,33
Technicien 2 <sup>e</sup> cl.	04	338	17 920,62	1 493,38	44,80	14,93	70,05	173,59	123,33
Technicien 2 <sup>e</sup> cl.	05	352	18 662,90	1 555,24	46,65	15,55	70,05	173,59	123,33
Technicien 2 <sup>e</sup> cl.	06	358	18 981,02	1 581,75	47,45	15,81	70,05	173,59	123,33
Technicien 2 <sup>e</sup> cl.	07	368	19 511,21	1 625,93	48,77	16,25	70,05	173,59	123,33
Technicien 2 <sup>e</sup> cl.	08	382	20 253,49	1 687,79	50,63	16,87	70,05	173,59	123,33
Technicien 2 <sup>e</sup> cl.	09	398	21 101,80	1 758,48	52,75	17,58	70,05	173,59	123,33
Technicien 2 <sup>e</sup> cl.	10	413	21 897,09	1 824,75	54,74	18,24	70,05	173,59	123,33
Technicien 2 <sup>e</sup> cl.	11	428	22 692,39	1 891,03	56,73	18,91	70,05	173,59	123,33
Technicien 2 <sup>e</sup> cl.	12	444	23 540,70	1 961,72	58,85	19,61	70,05	173,59	123,33
Technicien d'atelier 1 <sup>re</sup> cl.	01	426	22 586,35	1 882,19	56,46	18,82	70,05	173,59	123,33
Technicien d'atelier 1 <sup>re</sup> cl.	02	445	23 593,72	1 966,14	58,98	19,66	70,05	173,59	123,33
Technicien d'atelier 1 <sup>re</sup> cl.	03	465	24 654,11	2 054,50	61,63	20,54	72,30	179,60	127,84
Technicien d'atelier 1 <sup>re</sup> cl.	04	487	25 820,55	2 151,71	64,55	21,51	75,22	187,37	133,67
Technicien d'atelier 1 <sup>re</sup> cl.	05	505	26 774,90	2 231,24	66,93	22,31	77,60	193,73	138,44
Technicien d'atelier 1 <sup>re</sup> cl.	06	523	27 729,25	2 310,77	69,32	23,10	79,99	200,10	143,21
Technicien d'atelier 1 <sup>re</sup> cl.	07	541	28 683,60	2 390,30	71,70	23,90	82,37	206,46	147,98
Technicien d'atelier 1 <sup>re</sup> cl.	08	556	29 478,90	2 456,57	73,69	24,56	84,36	211,76	151,96
Technicien d'atelier 1 <sup>re</sup> cl.	09	572	30 327,21	2 527,26	75,81	25,27	86,48	217,42	156,20
Technicien d'atelier 1 <sup>re</sup> cl.	10	592	31 387,60	2 615,63	78,46	26,15	89,13	224,49	161,50
Technicien d'atelier 1 <sup>re</sup> cl.	11	612	32 448,00	2 704,00	81,12	27,04	91,79	231,56	166,81
Technicien d'atelier 1 <sup>re</sup> cl.	12	632	33 508,39	2 792,36	83,77	27,92	94,44	238,62	172,11
Technicien d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	01	373	19 776,31	1 648,02	49,44	16,48	70,05	173,59	123,33
Technicien d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	02	386	20 465,57	1 705,46	51,16	17,05	70,05	173,59	123,33
Technicien d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	03	404	21 419,92	1 784,99	53,54	17,84	70,05	173,59	123,33

Grade	Echelon	Indice majoré	Traitement brut		Indemnité de résidence		Supplément familial de traitement		
			Annuel	Mensuel	1 <sup>re</sup> zone (3%)	2 <sup>e</sup> zone (1%)	2 enfants	3 enfants	+ par enfant
Technicien d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	04	420	22 268,23	1 855,68	55,67	18,55	70,05	173,59	123,33
Technicien d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	05	437	23 169,57	1 930,79	57,92	19,30	70,05	173,59	123,33
Technicien d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	06	455	24 123,92	2 010,32	60,30	20,10	70,97	176,06	125,18
Technicien d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	07	472	25 025,25	2 085,43	62,56	20,85	73,23	182,07	129,69
Technicien d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	08	492	26 085,64	2 173,80	65,21	21,73	75,88	189,14	134,99
Technicien d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	09	507	26 880,94	2 240,07	67,20	22,40	77,87	194,44	138,97
Technicien d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	10	524	27 782,27	2 315,18	69,45	23,15	80,12	200,45	143,48
Technicien d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	11	539	28 577,56	2 381,46	71,44	23,81	82,11	205,75	147,45
Technicien d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	12	555	29 425,88	2 452,15	73,56	24,52	84,23	211,41	151,69
Technicien d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	01	310	16 436,08	1 369,67	41,09	13,69	70,05	173,59	123,33
Technicien d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	02	324	17 178,35	1 431,52	42,94	14,31	70,05	173,59	123,33
Technicien d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	03	338	17 920,62	1 493,38	44,80	14,93	70,05	173,59	123,33
Technicien d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	04	352	18 662,90	1 555,24	46,65	15,55	70,05	173,59	123,33
Technicien d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	05	363	19 246,11	1 603,84	48,11	16,03	70,05	173,59	123,33
Technicien d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	06	369	19 564,23	1 630,35	48,91	16,30	70,05	173,59	123,33
Technicien d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	07	383	20 306,51	1 692,20	50,76	16,92	70,05	173,59	123,33
Technicien d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	08	400	21 207,84	1 767,32	53,01	17,67	70,05	173,59	123,33
Technicien d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	09	414	21 950,11	1 829,17	54,87	18,29	70,05	173,59	123,33
Technicien d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	10	430	22 798,43	1 899,86	56,99	18,99	70,05	173,59	123,33
Technicien d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	11	445	23 593,72	1 966,14	58,98	19,66	70,05	173,59	123,33
Technicien d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	12	460	24 389,02	2 032,41	60,97	20,32	71,64	177,83	126,51
Technicien d'étude 1 <sup>re</sup> cl.	01	426	22 586,35	1 882,19	56,46	18,82	70,05	173,59	123,33
Technicien d'étude 1 <sup>re</sup> cl.	02	445	23 593,72	1 966,14	58,98	19,66	70,05	173,59	123,33
Technicien d'étude 1 <sup>re</sup> cl.	03	465	24 654,11	2 054,50	61,63	20,54	72,30	179,60	127,84
Technicien d'étude 1 <sup>re</sup> cl.	04	487	25 820,55	2 151,71	64,55	21,51	75,22	187,37	133,67
Technicien d'étude 1 <sup>re</sup> cl.	05	505	26 774,90	2 231,24	66,93	22,31	77,60	193,73	138,44
Technicien d'étude 1 <sup>re</sup> cl.	06	523	27 729,25	2 310,77	69,32	23,10	79,99	200,10	143,21
Technicien d'étude 1 <sup>re</sup> cl.	07	541	28 683,60	2 390,30	71,70	23,90	82,37	206,46	147,98
Technicien d'étude 1 <sup>re</sup> cl.	08	556	29 478,90	2 456,57	73,69	24,56	84,36	211,76	151,96

Grade	Echelon	Indice majoré	Traitement brut		Indemnité de résidence		Supplément familial de traitement		
			Annuel	Mensuel	1 <sup>re</sup> zone (3%)	2 <sup>e</sup> zone (1%)	2 enfants	3 enfants	+ par enfant
Technicien d'étude 1 <sup>re</sup> cl.	09	572	30 327,21	2 527,26	75,81	25,27	86,48	217,42	156,20
Technicien d'étude 1 <sup>re</sup> cl.	10	592	31 387,60	2 615,63	78,46	26,15	89,13	224,49	161,50
Technicien d'étude 1 <sup>re</sup> cl.	11	612	32 448,00	2 704,00	81,12	27,04	91,79	231,56	166,81
Technicien d'étude 1 <sup>re</sup> cl.	12	632	33 508,39	2 792,36	83,77	27,92	94,44	238,62	172,11
Technicien d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	01	373	19 776,31	1 648,02	49,44	16,48	70,05	173,59	123,33
Technicien d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	02	386	20 465,57	1 705,46	51,16	17,05	70,05	173,59	123,33
Technicien d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	03	404	21 419,92	1 784,99	53,54	17,84	70,05	173,59	123,33
Technicien d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	04	420	22 268,23	1 855,68	55,67	18,55	70,05	173,59	123,33
Technicien d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	05	437	23 169,57	1 930,79	57,92	19,30	70,05	173,59	123,33
Technicien d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	06	455	24 123,92	2 010,32	60,30	20,10	70,97	176,06	125,18
Technicien d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	07	472	25 025,25	2 085,43	62,56	20,85	73,23	182,07	129,69
Technicien d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	08	492	26 085,64	2 173,80	65,21	21,73	75,88	189,14	134,99
Technicien d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	09	507	26 880,94	2 240,07	67,20	22,40	77,87	194,44	138,97
Technicien d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	10	524	27 782,27	2 315,18	69,45	23,15	80,12	200,45	143,48
Technicien d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	11	539	28 577,56	2 381,46	71,44	23,81	82,11	205,75	147,45
Technicien d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	12	555	29 425,88	2 452,15	73,56	24,52	84,23	211,41	151,69
Technicien d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	01	323	17 125,33	1 427,11	42,81	14,27	70,05	173,59	123,33
Technicien d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	02	344	18 238,74	1 519,89	45,59	15,19	70,05	173,59	123,33
Technicien d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	03	358	18 981,02	1 581,75	47,45	15,81	70,05	173,59	123,33
Technicien d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	04	373	19 776,31	1 648,02	49,44	16,48	70,05	173,59	123,33
Technicien d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	05	391	20 730,66	1 727,55	51,82	17,27	70,05	173,59	123,33
Technicien d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	06	412	21 844,08	1 820,34	54,61	18,20	70,05	173,59	123,33
Technicien d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	07	430	22 798,43	1 899,86	56,99	18,99	70,05	173,59	123,33
Technicien d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	08	450	23 858,82	1 988,23	59,64	19,88	70,31	174,29	123,86
Technicien d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	09	468	24 813,17	2 067,76	62,03	20,67	72,70	180,66	128,63
Technicien d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	10	489	25 926,58	2 160,54	64,81	21,60	75,48	188,08	134,20
Technicien d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	11	508	26 933,96	2 244,49	67,33	22,44	78,00	194,79	139,23
Technicien d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	12	530	28 100,39	2 341,69	70,25	23,41	80,92	202,57	145,07
Préparateur 1 <sup>re</sup> cl.	01	390	20 677,64	1 723,13	51,69	17,23	70,05	173,59	123,33

Grade	Echelon	Indice majoré	Traitement brut		Indemnité de résidence		Supplément familial de traitement		
			Annuel	Mensuel	1 <sup>re</sup> zone (3%)	2 <sup>e</sup> zone (1%)	2 enfants	3 enfants	+ par enfant
Préparateur 1 <sup>re</sup> cl.	02	411	21 791,06	1 815,92	54,47	18,15	70,05	173,59	123,33
Préparateur 1 <sup>re</sup> cl.	03	430	22 798,43	1 899,86	56,99	18,99	70,05	173,59	123,33
Préparateur 1 <sup>re</sup> cl.	04	450	23 858,82	1 988,23	59,64	19,88	70,31	174,29	123,86
Préparateur 1 <sup>re</sup> cl.	05	472	25 025,25	2 085,43	62,56	20,85	73,23	182,07	129,69
Préparateur 1 <sup>re</sup> cl.	06	494	26 191,68	2 182,64	65,47	21,82	76,14	189,85	135,52
Préparateur 1 <sup>re</sup> cl.	07	511	27 093,02	2 257,75	67,73	22,57	78,40	195,86	140,03
Préparateur 1 <sup>re</sup> cl.	08	531	28 153,41	2 346,11	70,38	23,46	81,05	202,92	145,33
Préparateur 1 <sup>re</sup> cl.	09	551	29 213,80	2 434,48	73,03	24,34	83,70	209,99	150,63
Préparateur 1 <sup>re</sup> cl.	10	565	29 956,07	2 496,33	74,88	24,96	85,55	214,94	154,34
Préparateur 1 <sup>re</sup> cl.	11	586	31 069,49	2 589,12	77,67	25,89	88,34	222,36	159,91
Préparateur 1 <sup>re</sup> cl.	12	607	32 182,90	2 681,90	80,45	26,81	91,12	229,79	165,48
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	01	310	16 436,08	1 369,67	41,09	13,69	70,05	173,59	123,33
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	02	324	17 178,35	1 431,52	42,94	14,31	70,05	173,59	123,33
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	03	338	17 920,62	1 493,38	44,80	14,93	70,05	173,59	123,33
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	04	352	18 662,90	1 555,24	46,65	15,55	70,05	173,59	123,33
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	05	363	19 246,11	1 603,84	48,11	16,03	70,05	173,59	123,33
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	06	369	19 564,23	1 630,35	48,91	16,30	70,05	173,59	123,33
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	07	383	20 306,51	1 692,20	50,76	16,92	70,05	173,59	123,33
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	08	400	21 207,84	1 767,32	53,01	17,67	70,05	173,59	123,33
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	09	414	21 950,11	1 829,17	54,87	18,29	70,05	173,59	123,33
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	10	430	22 798,43	1 899,86	56,99	18,99	70,05	173,59	123,33
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	11	445	23 593,72	1 966,14	58,98	19,66	70,05	173,59	123,33
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	12	460	24 389,02	2 032,41	60,97	20,32	71,64	177,83	126,51
Prototypiste	01	310	16 436,08	1 369,67	41,09	13,69	70,05	173,59	123,33
Prototypiste	02	324	17 178,35	1 431,52	42,94	14,31	70,05	173,59	123,33
Prototypiste	03	338	17 920,62	1 493,38	44,80	14,93	70,05	173,59	123,33
Prototypiste	04	352	18 662,90	1 555,24	46,65	15,55	70,05	173,59	123,33
Prototypiste	05	363	19 246,11	1 603,84	48,11	16,03	70,05	173,59	123,33
Prototypiste	06	369	19 564,23	1 630,35	48,91	16,30	70,05	173,59	123,33
Prototypiste	07	383	20 306,51	1 692,20	50,76	16,92	70,05	173,59	123,33
Prototypiste	08	400	21 207,84	1 767,32	53,01	17,67	70,05	173,59	123,33
Prototypiste	09	414	21 950,11	1 829,17	54,87	18,29	70,05	173,59	123,33
Prototypiste	10	430	22 798,43	1 899,86	56,99	18,99	70,05	173,59	123,33

Grade	Echelon	Indice majoré	Traitement brut		Indemnité de résidence		Supplément familial de traitement		
			Annuel	Mensuel	1 <sup>re</sup> zone (3%)	2 <sup>e</sup> zone (1%)	2 enfants	3 enfants	+ par enfant
Prototypiste	11	445	23 593,72	1 966,14	58,98	19,66	70,05	173,59	123,33
Prototypiste	12	460	24 389,02	2 032,41	60,97	20,32	71,64	177,83	126,51
Ouvrier	01	253	13 413,96	1 117,83	39,36	13,12	70,05	173,59	123,33
Ouvrier	02	264	13 997,17	1 166,43	39,36	13,12	70,05	173,59	123,33
Ouvrier	03	275	14 580,39	1 215,03	39,36	13,12	70,05	173,59	123,33
Ouvrier	04	287	15 216,63	1 268,05	39,36	13,12	70,05	173,59	123,33
Ouvrier	05	299	15 852,86	1 321,07	39,63	13,21	70,05	173,59	123,33
Ouvrier	06	313	16 595,13	1 382,92	41,48	13,82	70,05	173,59	123,33
Ouvrier	07	325	17 231,37	1 435,94	43,07	14,35	70,05	173,59	123,33
Ouvrier	08	339	17 973,64	1 497,80	44,93	14,97	70,05	173,59	123,33
Ouvrier	09	351	18 609,88	1 550,82	46,52	15,50	70,05	173,59	123,33
Ouvrier	10	365	19 352,15	1 612,67	48,38	16,12	70,05	173,59	123,33
Ouvrier	11	378	20 041,41	1 670,11	50,10	16,70	70,05	173,59	123,33
Ouvrier	12	391	20 730,66	1 727,55	51,82	17,27	70,05	173,59	123,33

---

## Régime budgétaire, financier et comptable – Fiscalité

**Mise en œuvre des marchés publics – Personne responsable – RMLR : 6342-23**

**Décision n° 050017DAJ du 23 février 2005 désignant le délégué régional de la circonscription Paris Michel-Ange en qualité de personne responsable du marché relatif à l'accompagnement méthodologique pour le déploiement du projet de réforme du CNRS, l'aide à la réorganisation de la structure et des processus de management au sein du CNRS et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs**

Direction des affaires juridiques

Vu code des marchés publics, not. art. 20 ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 000207DCAJ du 20-03-2000 ; DEC. n° 040014DAJ du 20-02-2004 ; CIR. du 07-01-2004 (D. n° 2004-15 du 07-01-2004).

Art. 1<sup>er</sup>. – En application de l'article 2.10 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 susvisée, le délégué régional de la circonscription Paris Michel-Ange est désigné en qualité de personne responsable du marché relatif à l'accompagnement méthodologique pour le déploiement du projet de réforme du CNRS, l'aide à la réorganisation de la structure et des processus de management au sein du CNRS et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 février 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTOUROU

# Mesures particulières

## Cabinet du ministre

### Arrêté du 4 mars 2005 portant cessation de fonctions et nomination au cabinet du ministre délégué

Recherche - NOR : RECB0500039A - JO du 09-03-2005, texte n° 41

Vu D. n° 48-1233 du 28-07-1948 ; D. du 30-03-2004 ; D. du 29-11-2004 ; DD. du 25-02-2005 ; A. du 13-05-2004.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de directeur adjoint du cabinet exercées par M. Gilles Bloch à compter du 1<sup>er</sup> mars 2005.

Art. 2. - A cette même date, M. Roger Genet, directeur de recherche, est nommé conseiller pour les sciences du vivant, la santé et la bioéthique au cabinet du ministre délégué.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 mars 2005.

Le ministre délégué à la recherche,  
François d'AUBERT

## Concours

### Décision n° 050017DRH du 31 mars 2005 relative à la création d'un jury d'admission commun aux concours de recrutement des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2005

Direction des ressources humaines

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod., not. art. 44 ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod., not. art. 13 ; D. du 01-08-2003 ; A. du 22-11-2004 ; avis du conseil scientifique des 03 et 04-02-2005.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est créé un jury d'admission commun aux concours de recrutement des directeurs de recherche du CNRS organisés au titre de l'année 2005.

Art. 2. - Ce jury est présidé par M. Bernard LARROUTUROU, directeur général du CNRS.

Art. 3. - Il comprend neuf membres de droit :

- M. Hervé MATHIEU, secrétaire général du CNRS, ou Mme Liliane FLABBEE, directrice des ressources humaines, sa représentante ;
- M. Michel LANNOO, directeur scientifique - département sciences physiques et mathématiques, ou M. Pierre GLORIEUX, directeur scientifique adjoint, son représentant ;
- M. Michel SPIRO, directeur scientifique - département physique nucléaire et corpusculaire, ou M. Sydney GALES, son représentant ;
- M. Victor SANCHEZ, directeur scientifique - département sciences pour l'ingénieur, ou M. Jean-Bernard SAULNIER, son représentant ;
- M. Robert PLANA, directeur scientifique - département sciences et technologies de l'information et de la communication, ou M. Maxime CROCHEMORE, son représentant ;
- Mme Sylvie JOUSSAUME, directrice scientifique - département sciences de l'univers, ou M. André MARIOTTI, son représentant ;

- M. Marc LEDOUX, directeur scientifique - département sciences chimiques, ou M. Patrick HEMERY, son représentant ;
- M. Christian DEVAUX, directeur scientifique - département sciences de la vie, ou M. Patrick GAUDRAY, son représentant ;
- M. Gérard LENCLUD, directeur scientifique - département sciences de l'homme et de la société, ou M. Christian HENRIOT, son représentant ;

et neuf personnalités scientifiques :

Titulaires :

- Mme Fazia HANNACHI, directeur de recherche du CNRS, Centre d'études Nucléaires de Bordeaux - Gradignan ;
- M. Yves GNANOU, directeur de recherche du CNRS, laboratoire chimie des polymères organiques - Pessac ;
- M. Dominique LE QUEAU, directeur de recherche du CNRS, Observatoire Midi-Pyrénées - Toulouse ;
- Mme Danièle TRITSCH, professeur des universités, laboratoire Neurobiologie des Processus Adaptatifs - Paris ;
- Mme Anne-Marie PEATRICK, directeur de recherche du CNRS, laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative - Nanterre ;
- M. Pascal PETIT, directeur de recherche du CNRS, Paris Jourdan sciences économiques - Paris ;
- M. Joël BERTRAND, directeur de recherche du CNRS, laboratoire de génie chimique - Toulouse ;
- M. Michel ROSSO, directeur de recherche du CNRS, laboratoire de Physique de la Matière Condensée - Palaiseau ;
- Mme Nicole BIDOIT, professeur des universités, laboratoire de recherche en informatique - Orsay.

Suppléants :

- Mme Lydia FAYARD-ICONOMIDOU, directeur de recherche du CNRS, laboratoire de l'accélérateur linéaire - Orsay ;
- M. Alain FUCHS, professeur des universités, laboratoire de Chimie Physique d'Orsay - Orsay ;
- M. Pierre VALIRON, directeur de recherche du CNRS, laboratoire d'astrophysique - Grenoble ;
- Mme Odile KELLERMANN, professeur des universités, institut André Lwoff - Villejuif ;
- M. Gérard DELILLE, directeur de recherche du CNRS, centre de recherches historiques - Paris ;
- M. Jean-Luc FICHES, directeur de recherche du CNRS, archéologie des sociétés méditerranéennes : milieux, territoires, civilisations - Lattes ;
- M. Luc-Gérard REMY, directeur de recherche du CNRS, centre des matériaux - Evry ;
- M. Jean-Loup WALDSPURGER, directeur de recherche du CNRS, institut des mathématiques - Paris ;
- M. Alain CAPPY, professeur des universités, laboratoire central de l'IEMN - Villeneuve d'Ascq.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31 mars 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

## Concours

## Nominations d'ITA en 2005 – Concours externes

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées en 2005, par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les personnes dont les noms suivent :

NOM	Prénom	N° concours	Date d'effet
<b>Ingénieurs de recherche de 2<sup>e</sup> classe</b>			
MME DIAKONOVA	NINA	438	01/01/2005
MR ESPINOSA CASTRO	LEON	401	01/03/2005
MR FAUGERAS	BLAISE	473	01/03/2005
<b>Ingénieurs d'études de 2<sup>e</sup> classe</b>			
MLE BRANCO	VIRGINIA	493	01/03/2005
MR VILLEROY	BENJAMIN	426	01/03/2005
<b>Assistants ingénieurs</b>			
MR CAUCHOIS	ANTOINE-MARIE	455	01/03/2005
MLE CHEVALIER	CLAIRE	407	01/03/2005
MR GUILLAMO	SYLVAIN	488	01/03/2005
MR LAVENANT	NICOLAS	452	08/02/2005
<b>Techniciens de la recherche de classe normale</b>			
MME ALEXANDRE	PATRICIA	260	01/02/2005
MME LE BRICQUER	MARYLINE	260	01/03/2005
MLE LOUNISSI	EVANGELINE	260	01/02/2005
MLE MAILLERET	CHARLAINE	255	28/02/2005
MME RAKOTOVAHINY	VIVIANE	260	07/02/2005
MLE VAN DER LINDEN	AGATHE	410	15/02/2005
<b>Adjointes techniques de la recherche</b>			
MLE HACKNEY	CANDICE	419	01/03/2005

## Concours

## Nominations d'ITA en 2005 – Concours internes

Suite aux concours internes d'ingénieurs, techniciens, administratifs ont été nommées en 2005, par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les personnes dont les noms suivent :

NOM	Prénom	N° concours	BAP	Date d'effet
<b>Ingénieurs de recherche de 2<sup>e</sup> classe</b>				
MLE APPEL	NATHALIE	522	F	01/01/2005
MR BARAKAT	MOHAMED	501	A	01/01/2005
MME BLANC	VERONIQUE	517	D	01/01/2005
MLE CHAILLEUX	CATHERINE	501	A	01/01/2005
MR CHASSAING	JEAN-LOUIS	530	H	01/01/2005
MR CLAUDE	RODOLPHE	518	E	01/01/2005
MLE DILHAN	MONIQUE	511	B	01/01/2005
MR DUPERRAY	DENIS	518	E	01/01/2005
MR FLEURET	ETIENNE	522	F	01/01/2005
MLE GRAND	LAURENCE	522	F	01/01/2005
MR GUTERL	PATRICK	518	E	01/01/2005
MR HITTE	CHRISTOPHE	501	A	01/01/2005
MLE LAVIER	CATHERINE	517	D	01/01/2005
MR MANGUIN	JEAN-LUC	517	D	01/01/2005
MME POUPON-CZYSZ	CATHERINE	522	F	01/01/2005
MLE RENAUD	CATHERINE	518	E	24/01/2005

NOM	Prénom	N° concours	BAP	Date d'effet
MME ROBINEAU-BERTOLUCCI	SYLVIANE	501	A	01/01/2005
MME VACCARO-CHAUDIRON	ROSSANA	522	F	01/01/2005
<b>Ingénieurs d'études de 2<sup>e</sup> classe</b>				
MR ACOSTA MENDEZ	MANUEL	515	C	01/01/2005
MR BERAUDO	EMMANUEL	515	C	01/01/2005
MR CARROLL	ERIC	519	E	01/01/2005
MME DJIAN	SYLVIE	532	H	06/01/2005
MR DUBOIS	JEAN-DANIEL	519	E	01/01/2005
MR GRECH	PIERRE	512	B	01/01/2005
MR HAMMANN	PHILIPPE	502	A	01/01/2005
MR LEBLANC	FREDERIC	515	C	01/01/2005
MR MOREAU	LUC	515	C	01/01/2005
MR PREIS	OLIVIER	515	C	01/01/2005
MR SAILLANT	PIERRE-YVES	523	F	04/02/2005
MR SANCHEZ	PIERRE	512	B	01/01/2005
<b>Assistants ingénieurs</b>				
MR ANTONELLI	ALEXANDRE	527	G	01/01/2005
MME CAMUS	MONIQUE	533	H	01/01/2005
MR CLAISSE	DENIS	533	H	01/01/2005
MME DE STEPHANIS	LUCIANA	533	H	01/01/2005
MME GAILLARD	BRIGITTE	524	F	01/01/2005
MME GILBERT	ANNIE	533	H	01/01/2005
MME GUILLOU-DUVOID	ANNE	503	A	01/01/2005
MME HUELVAN	HELENE	533	H	01/01/2005
MR JACQUIN BERTHOLET	CHRISTOPHE	527	G	01/01/2005
MME LE GAL	ANNIE	533	H	01/01/2005
MLE LEROY	CATHERINE	503	A	01/01/2005
MLE LOUTREL	ANNE	524	F	01/01/2005
MLE MAGNABOSCO	NICOLE	533	H	01/01/2005
MR MULLARD	JACQUES	524	F	01/01/2005
MR PARENT	FRANCIS	533	H	01/01/2005
MME PAUL	NADINE	533	H	01/01/2005
MME PAYRE	SYLVIE	524	F	01/01/2005
MME POIROT - CHEVANNE	DOMINIQUE	533	H	01/01/2005
MME RADDAS	DANIELE	533	H	01/01/2005
<b>Adjointes techniques de la recherche</b>				
MME MENGUY	MARIE-CLAIRE	538	H	01/02/2005

## Concours

### Nominations de chercheurs en 2003

Suite aux concours chercheurs, ont été nommés en 2003, par décision de la directrice générale du Centre national de la recherche scientifique, les personnes dont les noms suivent :

NOM	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet
<b>Chargé de recherche de 1<sup>re</sup> classe</b>				
MR ALBOUSSIÈRE	THIERRY	2003	13/02	01/10/2003
MR ALMUNEAU	GUILHEM	2003	08/02	01/11/2003
MR ALOISI	GIOVANNI	2003	11/04	01/01/2004
MR AMRANI	ABDELAZIZ	2003	25/02	01/04/2004
MME ANSELME	KARINE	2003	15/04	01/10/2003

NOM	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet
MR AUSSEL	HERVE	2003	14/03	01/02/2004
MR BECIREVIC	DAMIR	2003	02/03	01/10/2003
MR BECKER	MARKUS	2003	37/02	01/10/2003
MR BENECKE	ARNDT	2003	44/02	01/12/2003
MR BENOIST	JOCELYN	2003	34/03	01/10/2003
MR BLANC	STEPHANE	2003	26/04	01/10/2003
MLE BRAFFORT	ANNELIES	2003	45/02	01/10/2003
MLE BRUNOIS	FLORENCE	2003	38/03	01/10/2003
MR CALANDRA BUONAURO	MATTEO	2003	05/03	01/10/2003
MLE CAMMAS	FLORENCE	2003	28/02	01/10/2003
MR CAPDEVILLE	YANN	2003	13/02	01/10/2003
MME CASTRO	ANNA	2003	25/02	01/10/2003
MR CHABOUSSANT	GREGORY	2003	06/03	01/11/2003
MME CHARRASSE-POULAT	SOPHIE	2003	23/02	01/10/2003
MR CIMARELLI	ANDREA	2003	24/02	01/02/2004
MME CLEMENCON	ANNE	2003	39/02	01/10/2003
MLE COTE	FRANCINE	2003	26/02	01/01/2004
MLE DAILLANT	ISABELLE	2003	38/02	01/10/2003
MR DARTIGUES	LAURENT	2003	33/02	01/10/2003
MLE DAVID	EVA	2003	21/02	01/10/2003
MLE DELAGOUTTE	EMMANUELLE	2003	21/02	01/11/2003
MME DELIRE	CHRISTINE	2003	30/02	01/04/2004
MR DIGUET	JEAN-PHILIPPE	2003	07/02	01/01/2004
MR DREHER	JEAN-CLAUDE	2003	29/02	01/04/2004
MR DRUMMOND	CARLOS	2003	15/03	01/10/2003
MME DUBUISSON-QUELLIER	SOPHIE	2003	40/02	01/12/2003
MR EBLE	GUNTHER	2003	30/02	01/12/2003
MLE EUZEN	AGATHE	2003	39/03	01/10/2003
MR FIZE	DENIS	2003	45/02	01/10/2003
MLE FORMENTI	PAOLA	2003	12/02	01/01/2004
MR FRENDI	JEAN-LOUIS	2003	28/02	01/10/2003
MLE GARCZAREK	LAURENCE	2003	12/02	01/10/2003
MME GATTI	EVELINA	2003	25/02	01/10/2003
MLE GENEVEY	AGNES	2003	11/03	01/10/2003
MR GHISLAIN	JULIEN	2003	23/02	01/10/2003
MME GONZALEZ DE PEREDO	ANNE	2003	20/02	01/10/2003
MR GUBELLINI	PAOLO	2003	26/02	01/10/2003
MR GUERMEUR	YANN	2003	44/02	01/10/2003
MR GUILLON	CHRISTOPHE	2003	22/02	01/10/2003
MR GUYODO	YOHAN	2003	11/02	01/10/2003
MR HALL	NICHOLAS	2003	46/02	01/10/2003
MR HATTENSCHWILER	STEPHAN	2003	30/02	01/11/2003
MR HORVATH	DRAGOS	2003	20/03	15/11/2003
MME JABRANE-FERRAT	NABILA	2003	22/02	01/10/2003
MR KADO	MARUMI	2003	03/03	01/11/2003
MLE KANNOUCHE	PATRICIA-LAILA	2003	23/03	01/01/2004
MLE KARIM	ZOUBIDA	2003	26/02	01/10/2003
MLE KELLER	AGATHE	2003	35/03	01/10/2003
MR LAMANNA	GIOVANNI	2003	03/04	01/01/2004
MR LASSUS	PATRICE	2003	25/02	01/10/2003
MLE LE	THIEN NGA	2003	09/02	01/10/2003

NOM	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet
MR LEROUX	FREDERIC	2003	16/03	01/10/2003
MR LOUFRANI	LAURENT	2003	26/02	01/10/2003
MR MANGONI	MATTEO	2003	26/03	01/10/2003
MR MARCO	SERGIO	2003	24/02	01/10/2003
MME MATOIAN	VALERIE	2003	32/03	01/10/2003
MR MENU	KRISTEN	2003	14/03	01/10/2003
MLE NAGHAVI	NEGAR	2003	18/02	01/10/2003
MR NAMOUNI	FATHI	2003	14/04	01/10/2003
MR NAVEAU	PHILIPPE	2003	46/02	01/01/2004
MR PATRONE	LIONEL	2003	05/03	01/10/2003
MLE PHILIBERT	SYLVIE	2003	31/03	01/10/2003
MR PITERMANN	MICHEL	2003	45/02	01/10/2003
MR POIBEAU	THIERRY	2003	34/05	01/11/2003
MR PONTILLE	DAVID	2003	36/03	01/10/2003
MME PRALONG	VALERIE	2003	19/02	01/10/2003
MLE PREUNKERT	SUZANNE	2003	12/02	01/10/2003
MLE RIVAS	SUSANA	2003	27/03	13/10/2003
MR ROCH	FERNANDO	2003	28/02	01/10/2003
MR RONDE	PHILIPPE	2003	22/02	01/10/2003
MR ROSENTAL	CLAUDE	2003	36/02	01/10/2003
MR ROSMEJ	FRANK	2003	04/03	01/10/2003
MLE RYABOVA	LYUBOV	2003	27/03	27/10/2003
MLE SAADA	ANNE	2003	35/02	01/10/2003
MR SANDOZ	JEAN-CHRISTOPHE	2003	29/02	01/10/2003
MME SANTUCCI-DARMANIN	SABINE	2003	23/02	01/10/2003
MR SCHAUMLOFFEL	DIRK	2003	17/03	01/10/2003
MR SCHLICHT	MARKUS	2003	32/02	01/10/2003
MR SCHMIDT	MARTIN	2003	04/02	01/01/2004
MR SERRE	ERIC	2003	10/02	01/10/2003
MR SIMON	CHRISTOPH	2003	04/02	01/01/2004
MME SIRRI-ROUSSEL	VALENTINA	2003	23/02	01/10/2003
MR STAUDT	MICHAEL	2003	46/02	01/10/2003
MR STRAKA	JOHANN HANS	2003	29/03	01/10/2003
MR STRICK	TERENC	2003	43/02	01/04/2004
MME TOURNIER	SYLVIE	2003	24/02	30/12/2003
MR VAN VEEN	ANDRE	2003	18/03	01/10/2003
MLE VELAZQUEZ	LAURA	2003	25/02	01/10/2003
MME VIDUSSI	FRANCESCA	2003	30/03	01/10/2003
MME VIVET BOUDOU	VALERIE	2003	43/02	01/12/2003
MR VOULHOX	JEAN ROME	2003	21/02	01/10/2003
MR WARR	LAURENCE	2003	12/03	01/10/2003
MR WILSON	JONATHAN	2003	03/03	01/12/2003
MLE ZITO	FRANCESCA	2003	21/02	01/10/2003
<b>Chargé de recherche de 1<sup>re</sup> classe</b>				
MR ABANADES	STEPHANE	2003	10/04	01/10/2003
MLE ACHOURI	NADIA LYNDA	2003	03/05	01/10/2003
MR ALEON	JEROME	2003	13/04	01/10/2003
MR AMAROUCHENE	YACINE	2003	05/04	01/10/2003
MLE AMIEVA	HELENE	2003	29/04	01/10/2003
MR ARNAUD	NICOLAS	2003	03/05	01/10/2003
MR ARNAUD	PHILIPPE	2003	23/05	01/01/2004

NOM	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet
MR ASLLANAJ	FATMIR	2003	10/03	01/12/2003
MR AUDIT	BENJAMIN	2003	07/03	01/11/2003
MR AVILA CORDEIRO DE MELO	ARTUR	2003	01/02	01/10/2003
MR BADY	GUILLAUME	2003	32/04	01/10/2003
MR BAILLEUL	MATTHIEU	2003	06/05	15/11/2003
MR BASEILHAC	PASCAL	2003	02/05	01/10/2003
MR BEAUGRAND	GREGORY	2003	12/04	01/10/2003
MR BEFFARA	VINCENT	2003	01/02	01/10/2003
MLE BELLINA	BERENICE	2003	33/03	01/12/2003
MR BELLON	LUDOVIC	2003	15/05	01/10/2003
MLE BELOT	CELINE	2003	40/04	01/10/2003
MME BERNAL-ARTAJONA	MARIA PILAR	2003	08/03	01/10/2003
MR BERNARD	SAMUEL	2003	19/03	01/01/2004
MR BESOMBES	LUCIEN	2003	06/06	01/10/2003
MLE BEURRIER	CORINNE	2003	25/03	01/10/2003
MR BEYSSAC	OLIVIER	2003	11/05	01/10/2003
MR BIBES	MANUEL	2003	06/07	14/10/2003
MR BIENNIER	LUDOVIC	2003	04/06	22/12/2003
MR BIERNE	NICOLAS	2003	30/04	01/10/2003
MME BILLON-RASCLE	NATHALIE	2003	28/03	01/12/2003
MR BLANC-BRUDE	OLIVIER	2003	26/05	01/10/2003
MR BLONDEAU	NICOLAS	2003	22/03	01/01/2004
MLE BLONDEL	MARION	2003	34/06	01/10/2003
MR BOISBOUVIER	JEROME	2003	20/04	01/04/2004
MR BONNEFONT	XAVIER	2003	26/05	01/11/2003
MR BOPP	LAURENT	2003	13/03	01/10/2003
MLE BORDE	VALERIE	2003	23/04	01/10/2003
MR BOUCKSOM	SEBASTIEN	2003	01/02	01/10/2003
MR BOULLE	ALEXANDRE	2003	19/03	01/12/2003
MR BOURET	YANN	2003	17/05	01/10/2003
MR BOURRAS	DENIS	2003	12/04	01/10/2003
MLE BRAEMS	ISABELLE	2003	19/03	01/10/2003
MME BRAULT	VERONIQUE	2003	28/04	01/10/2003
MR BRETON	REGIS	2003	37/04	01/10/2003
MR BRETONNIERE	YANN	2003	16/04	01/11/2003
MR BRUNETIERE	NOEL	2003	09/03	01/10/2003
MME BRUNET-PODUSHKIN	FREDERIQUE	2003	31/04	01/12/2003
MR CAMEREL	FRANCK	2003	18/04	01/10/2003
MLE CAPS	VALERIE	2003	18/04	01/11/2003
MLE CAU	ELISE	2003	28/03	01/10/2003
MR CHADEBEC	OLIVIER	2003	08/03	01/10/2003
MLE CHAMARD	VIRGINIE	2003	05/04	01/10/2003
MR CHANTRAINE	GILLES	2003	40/03	01/12/2003
MR CHAPELLE	PIERRE	2003	10/08	09/12/2003
MR CHAPOTON	FREDERIC	2003	01/02	01/10/2003
MR CHARPINET	STEPHANE	2003	14/05	01/10/2003
MME CHARRIE	ARMELLE	2003	20/04	01/10/2003
MR CHAUDOUARD	PIERRE HENRI	2003	01/02	01/10/2003
MR CHAUSSSENDE	DIDIER	2003	19/03	01/10/2003
MR CHAVANE	FREDERIC	2003	29/04	01/10/2003
MR CHERIOUX	FREDERIC	2003	18/07	01/10/2003

NOM	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet
MR COEURJOLLY	DAVID	2003	07/03	01/12/2003
MR COGAN	JULIEN	2003	03/05	01/10/2003
MR COLLIN	STEPHANE	2003	08/03	01/11/2003
MME COMBARET	CLAIRE	2003	30/05	01/10/2003
MR COQUEREL	YOANN	2003	16/04	01/10/2003
MLE CORTIER	VERONIQUE	2003	07/03	01/10/2003
MME COSCOY	SYLVIE	2003	24/03	01/10/2003
MR COUGNON	CHARLES	2003	17/05	01/10/2003
MR COULOMBEL	JEAN FRANCOIS	2003	01/03	01/10/2003
MR COUPE	CHRISTOPHE	2003	34/08	01/10/2003
MR CRUNTEANU STANESCU	AURELIAN	2003	10/06	01/10/2003
MLE CUNIN	FREDERIQUE	2003	18/06	01/10/2003
MR DALMAS	DAVY	2003	05/04	01/10/2003
MME DAMAY-ROWE	FRANCOISE	2003	19/04	01/10/2003
MR DAUTEL	OLIVIER	2003	16/05	01/10/2003
MR DAUVILLEE	DAVID	2003	27/04	01/10/2003
MR DEGLISE	FREDERIC	2003	01/02	01/10/2003
MR DEHEZ	FRANCOIS	2003	44/03	01/10/2003
MR DELAHAYE	JULIEN	2003	06/04	01/10/2003
MLE DENEVE	SOPHIE	2003	45/03	01/01/2004
MR DESLANDES	LAURENT	2003	27/04	01/11/2003
MR DEVILLE	LAURENT	2003	37/05	01/10/2003
MLE DHEUR	SONIA	2003	21/03	01/10/2003
MR DIAS DE AMORIM	MARCELO	2003	07/03	01/10/2003
MLE DOLIGEZ	BLANDINE	2003	30/04	15/02/2004
MR DROUET	CHRISTOPHE	2003	19/03	01/10/2003
MR DUBUFFET	FABIEN	2003	13/03	01/10/2003
MR DUNOYER	PATRICE	2003	27/04	01/12/2003
MME DURIER	VIRGINIE	2003	29/04	01/10/2003
MR ENNIFAR	ERIC	2003	21/03	01/12/2003
MLE ERCHLER	ANNA	2003	01/02	01/10/2003
MR ESPELI	OLIVIER	2003	23/04	01/01/2004
MR ETIENNE	MATHIEU	2003	17/05	01/01/2004
MR EVANO	GWILHERM	2003	16/04	01/12/2003
MR FAURE	ALEXANDRE	2003	14/05	01/10/2003
MLE FELDER	DELPHINE	2003	15/06	01/10/2003
MR FETTAR	FARID	2003	19/05	01/10/2003
MR FOUCHER	VINCENT	2003	40/03	01/10/2003
MR FOURNAIS	SOEREN	2003	01/02	01/10/2003
MME FOURRIE	NADIA	2003	12/05	01/11/2003
MME FRANK	MARIE	2003	28/03	01/10/2003
MR GAGOSZ	FABIEN	2003	16/04	01/10/2003
MR GALLAIRE	FRANCOIS	2003	10/05	01/10/2003
MR GANGLOFF	YANN GAEL	2003	23/04	01/01/2004
MLE GAUTHIER	KARINE	2003	26/05	01/01/2004
MR GAUTHIER	MICHAEL	2003	07/03	01/10/2003
MR GAUTHIER-LAFAYE	OLIVIER	2003	08/03	01/11/2003
MR GAUTREAU	ALEXIS	2003	24/03	01/04/2004
MR GHERSI	FREDERIC	2003	37/07	01/10/2003
MR GHIGO	ERIC	2003	22/03	01/02/2004
MLE GIBERT	MORGANE	2003	31/05	01/10/2003

NOM	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet
MR GIGLIO	ERIC	2003	05/04	01/10/2003
MR GOIRAN	JEAN-PHILIPPE	2003	46/03	01/10/2003
MR GRIMAUD	EMMANUEL	2003	38/05	01/10/2003
MR GRUTTER	THOMAS	2003	25/03	01/10/2003
MR GUERARDEL	YANN	2003	20/08	23/02/2004
MME GUILLAUME	ANNE-MAGALI	2003	11/05	01/11/2003
MLE GUIRAL	MARIANNE	2003	20/07	01/10/2003
MR GUY	JULIEN	2003	03/05	01/10/2003
MR HARMER	RUSSELL SPENCER	2003	07/03	01/10/2003
MLE HERRSCHER	ESTELLE	2003	31/04	01/10/2003
MLE HONVAULT	JULIETTE	2003	33/05	01/10/2003
MR HOUDAYER	JEROME	2003	02/05	01/10/2003
MR HOURDEZ	STEPHANE	2003	30/04	01/10/2003
MLE HUDSON	CLARE	2003	28/03	01/10/2003
MR HUMEAU	YANN	2003	25/03	01/01/2004
MR IORGA	BOGDAN	2003	20/04	01/10/2003
MLE JADY	BEATA ERIKA	2003	23/04	01/10/2003
MR JONCKHEERE	THIBAUT	2003	02/05	01/10/2003
MR JORDAN	PETER	2003	10/03	01/10/2003
MR JOUBERT	FREDERIC	2003	26/05	01/10/2003
MR KATO	TSUYOSHI	2003	16/04	01/02/2004
MLE KIERNAN	ROSEMARY	2003	23/04	01/10/2003
MR KOCIAK	MATHIEU	2003	05/04	01/10/2003
MR KRZEMINSKI	CHRISTOPHE	2003	08/03	01/10/2003
MLE LABANDE	AGNES	2003	18/05	01/10/2003
MR LABURTHE TOLRA	BRUNO	2003	04/04	01/10/2003
MR LANGLAIS	BENOIT	2003	11/05	01/10/2003
MME LANSALOT	MURIEL	2003	15/05	01/11/2003
MLE LAPLACE	SANDRINE	2003	03/05	01/10/2003
MR LARTILLOT	NICOLAS	2003	44/03	01/04/2004
MR LASAULCE	SAMSON	2003	07/03	01/11/2003
MLE LAURENT	FREDERIQUE	2003	01/04	01/10/2003
MR LAVILLETTE	DIMITRI	2003	24/03	01/10/2003
MR LE BIGOT	ERIC-OLIVIER	2003	04/04	01/10/2003
MR LE GONIDEC	YVES	2003	09/05	01/11/2003
MLE LEBARS	ISABELLE	2003	43/03	01/10/2003
MR LECLERC	ERIC	2003	08/05	01/10/2003
MR LECLERC	ERIC	2003	16/04	17/11/2003
MLE LEMERCIER	CLAIRE	2003	33/04	01/10/2003
MR LENFANT	STEPHANE	2003	08/04	01/10/2003
MR LEON	JEAN FRANCOIS	2003	12/04	01/10/2003
MR LIMOZIN	LAURENT	2003	43/03	01/10/2003
MR LOMBARD	BRUNO	2003	09/03	01/10/2003
MR LORTHIOIR	CEDRIC	2003	15/05	01/10/2003
MLE MACE	MARIELLE	2003	35/05	01/10/2003
MR MACIAS-PEREZ	JUAN FRANCISCO	2003	03/06	01/10/2003
MLE MAGNIEN	CLEMENCE	2003	07/04	01/10/2003
MR MAIGNANT	GILLES	2003	39/04	01/10/2003
MR MALZAC	JULIEN	2003	14/05	01/01/2004
MLE MANN	FANNY	2003	25/03	01/10/2003
MR MANN	STEPHANE	2003	20/06	01/10/2003

NOM	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet
MR MANNEVILLE	JEAN-BAPTISTE	2003	15/07	01/10/2003
MR MARGEAT	EMMANUEL	2003	21/03	01/01/2004
MR MAROUTIAN	THOMAS	2003	08/03	01/10/2003
MLE MARTIAL	AGNES	2003	38/04	01/10/2003
MR MARTY	FREDERIC	2003	37/06	01/10/2003
MR MASCLET	DAVID	2003	37/03	01/10/2003
MLE MASSICARD	ELISE	2003	36/05	01/10/2003
MR MATHELIN	LIONEL	2003	10/03	01/10/2003
MR MAZOUFFRE	STEPHANE	2003	10/03	01/10/2003
MR MC CLENAGHAN	NATHAN	2003	17/05	01/10/2003
MME MEME	SANDRA	2003	20/05	01/10/2003
MLE MENETREY	JULIE	2003	21/03	01/10/2003
MR METIVIER	RAPHAEL	2003	28/03	01/01/2004
MR MONDELAIN	DIDIER	2003	04/05	01/10/2003
MR MUNIER	STEPHANE	2003	02/05	01/10/2003
MR MURA	ARNAUD	2003	10/03	01/10/2003
MR NARITA	TETSUHARU	2003	15/05	01/10/2003
MR NAY	BASTIEN	2003	20/04	01/01/2004
MR NOEL	LAURENT	2003	27/04	01/12/2003
MR NORENA	ARNAUD	2003	29/04	01/12/2003
MR OUESLATI	TAREK	2003	32/04	01/10/2003
MR OVARLEZ	GUILLAUME	2003	09/03	01/10/2003
MR PAULY	MARC	2003	07/03	01/11/2003
MR PEIGNE	STEPHANE	2003	30/04	01/10/2003
MLE PERROY	JULIE	2003	25/03	01/04/2004
MR PEYRADE	DAVID	2003	08/03	01/10/2003
MME PHILIPPON BLANC	NATHALIE	2003	46/03	01/12/2003
MR PIERRE	FREDERIC	2003	06/04	01/01/2004
MR PINAUD	ERIC	2003	25/03	01/04/2004
MLE PINS	DELPHINE	2003	29/05	01/10/2003
MME PINZANO	ASTRID	2003	22/04	01/10/2003
MME PITHIOUX	MARTINE	2003	09/04	01/10/2003
MLE PITRE	STEPHANIE	2003	22/04	01/10/2003
MR POISSON	LIONEL	2003	04/04	01/10/2003
MR POLY	FRANCK	2003	46/03	01/10/2003
MLE POMPEO	FREDERIQUE	2003	23/04	01/10/2003
MR POUGET	VINCENT	2003	08/03	01/10/2003
MLE PRELOT	BENEDICTE	2003	18/04	19/11/2003
MR REGNAULT	NICOLAS	2003	06/04	01/10/2003
MME RENODON CORNIERE	AXELLE	2003	22/03	01/10/2003
MLE REYNAUD	CAROLINE	2003	22/03	01/10/2003
MME REYNAUD-BOURET	PATRICIA	2003	01/02	01/10/2003
MR RIAZUELO	ALAIN	2003	47/03	01/10/2003
MR RODIERE	PIERRE	2003	06/04	01/10/2003
MR ROGEZ	GUILLAUME	2003	19/03	01/12/2003
MR ROSA	PATRICK	2003	18/04	01/01/2004
MME ROUACH	NATHALIE	2003	26/05	01/04/2004
MR ROUSSEAU	BENOIT	2003	10/07	01/10/2003
MLE ROUSSEAUX	SANDRINE	2003	36/04	01/10/2003
MR ROYANT	ANTOINE	2003	21/03	01/11/2003
MLE SAGOT	ISABELLE	2003	24/03	01/10/2003

NOM	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet
MLE SANZ	NATHALIE	2003	19/03	01/10/2003
MLE SCHMITT	CHRISTELLE	2003	03/05	01/12/2003
MR SCHNEIDER	BENOIT	2003	24/03	01/10/2003
MLE SELIMI	FEKRIJE	2003	26/05	01/04/2004
MR SEMERIL	DAVID	2003	18/04	01/10/2003
MR SOPPERA	OLIVIER	2003	17/05	01/02/2004
MR SPIRE	ALEXIS	2003	40/03	01/10/2003
MR STEYER	JEAN-SEBASTIEN	2003	11/06	15/10/2003
MME STRAWCZYNSKI	NINA	2003	32/04	01/10/2003
MR SUIRE	CHRISTOPHE	2003	03/07	15/12/2003
MLE TABET	EMMANUELLE	2003	35/04	01/10/2003
MR TAMBURINI	CHRISTIAN	2003	12/04	01/12/2003
MME TAUGOURDEAU-LEHMANN	EMMANUELLE	2003	37/03	01/12/2003
MR TERRIER	REGIS	2003	47/03	01/10/2003
MR TSAPIS	NICOLAS	2003	20/04	01/10/2003
MR TSENG	JESSE	2003	34/07	01/10/2003
MR TURCU	FLAVIUS	2003	07/03	01/10/2003
MR TZORTZAKIS	STYLIANOS	2003	04/07	01/04/2004
MR URBAN	MICHAEL	2003	02/05	01/10/2003
MLE VALLEE	BEATRICE	2003	21/03	01/10/2003
MLE VALLET	VALERIE	2003	04/04	01/04/2004
MR VAN ATTEN	MARKUS	2003	35/04	01/12/2003
MR VERDEIL	ERIC	2003	39/05	01/10/2003
MLE VERMEERSCH	STEPHANIE	2003	39/04	01/10/2003
MR VERNOUX	TEVA	2003	27/04	01/10/2003
MME VINCENT	LAETITIA	2003	19/06	01/10/2003
MR VIOLLET	STEPHANE	2003	45/03	01/10/2003
MR VIVIEN	LAURENT	2003	08/03	01/10/2003
MR VOVELLE	JULIEN	2003	01/02	01/10/2003
MR WELSCHINGER	JEAN-YVES	2003	01/02	01/10/2003
MLE WIEBUSCH	THEKLA	2003	34/06	01/10/2003
MLE WILHELM	CLAIRE	2003	05/04	09/10/2003
MME ZHAO	BING	2003	33/03	01/12/2003
<b>Directeur de recherche de 1<sup>re</sup> classe</b>				
MR SHLYAPNIKOV	GEORGY	2003	02/01	01/10/2003
<b>Directeur de recherche de 2<sup>e</sup> classe</b>				
MR ALIM	JEAN-MICHEL	2003	14/01	01/10/2003
MR ALMOURABIT	ALI	2003	20/01	01/10/2003
MR ANDRIAMONJE	SAMUEL	2003	03/01	01/10/2003
MR ANS	BERNARD	2003	45/01	01/10/2003
MR ANTONNY	BRUNO	2003	24/01	01/10/2003
MR APPOURCHAUX	THIERRY	2003	14/02	01/04/2004
MME ARCHAIMBAULT	SYLVIE	2003	34/01	01/10/2003
MR AUDEBERT	PATRICK	2003	04/01	01/10/2003
MR AUFRAY	BERNARD	2003	19/01	01/10/2003
MR AURNAGUE	MICHEL	2003	34/01	01/10/2003
MR BACHELET	JEAN-PIERRE	2003	41/01	01/10/2003
MME BAGNERES-URBANY	ANNE GENEVIEVE	2003	30/01	01/10/2003
MR BALLANDRAS	SYLVAIN	2003	08/01	01/10/2003
MR BASSAT	JEAN-MARC	2003	19/01	01/10/2003
MR BASTARD	BENOIT	2003	40/01	01/10/2003

NOM	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet
MR BEHNIA	KAMRAN	2003	06/01	01/10/2003
MLE BELANGER	GENEVIEVE	2003	02/02	01/10/2003
MR BERTIN	HENRI	2003	10/01	01/10/2003
MR BEZARD	BRUNO	2003	14/01	01/10/2003
MME BIARD PIECHACZYK	MARTINE	2003	22/01	01/10/2003
MR BIRMAN	SERGE	2003	25/01	01/10/2003
MME BLANC-FERAUD	LAURE	2003	07/01	01/10/2003
MR BLANDIN	JEAN-JACQUES	2003	09/01	01/10/2003
MR BLELLY	PIERRE-LOUIS	2003	13/01	01/10/2003
MR BOCKELMANN	ULRICH	2003	43/01	01/10/2003
MR BOISSET	NICOLAS	2003	21/01	01/10/2003
MLE BOMMIER	VERONIQUE	2003	14/01	01/10/2003
MLE BORNETTE	GU DRUN	2003	46/01	01/10/2003
MR BOSSU	JEAN-LOUIS	2003	26/01	01/10/2003
MR BOTIVEAU	BERNARD	2003	40/01	01/03/2004
MLE BOUCART	MURIEL	2003	29/01	01/10/2003
MR BOURBON	HENRI-MARC	2003	23/01	01/10/2003
MR BOURGEOIS	DOMINIQUE	2003	20/01	01/10/2003
MME BOURGEOIS	SYLVIE	2003	18/01	01/10/2003
MR BREUIL	CHRISTOPHE	2003	01/01	01/10/2003
MR BRUNE	MICHEL	2003	04/01	01/10/2003
MLE BUDZINSKI	HELENE	2003	17/01	01/10/2003
MR BUFFETEAU	THIERRY	2003	17/01	01/10/2003
MR CALVET	YVES	2003	32/01	01/10/2003
MR CANARD	BRUNO	2003	21/01	01/10/2003
MME CARDON	DOMINIQUE	2003	32/01	01/10/2003
MR CARTELLIER	ALAIN	2003	10/01	01/10/2003
MME CASANOVE	MARIE-JOSE	2003	05/01	01/10/2003
MR CAUX	EMMANUEL	2003	14/01	01/10/2003
MME CAVELIER	FLORINE	2003	16/01	01/10/2003
MLE CESSAC	CATHERINE	2003	35/01	01/10/2003
MLE CLAVERIE	ELISABETH	2003	38/01	01/10/2003
MLE CLAYER	NATHALIE	2003	33/01	01/10/2003
MR COC	ALAIN	2003	03/01	01/10/2003
MR COCK	JEREMY MARK	2003	27/01	01/10/2003
MLE CORBO	LAURA	2003	23/01	01/10/2003
MLE CORNU	FRANCOISE	2003	02/02	01/10/2003
MR CREMER	HAROLD	2003	25/01	01/10/2003
MR CREPON	MARC	2003	35/01	01/10/2003
MLE CURIE	CATHERINE	2003	27/01	01/10/2003
MR D'ALESSANDRO	CHRISTOPHE	2003	07/01	01/10/2003
MR DAUTEUIL	OLIVIER	2003	11/01	01/10/2003
MLE DAVAILLE	ANNE	2003	13/01	01/10/2003
MR DAVIDSON	PATRICK	2003	15/01	01/10/2003
MR DE DONATO	PHILIPPE	2003	12/01	01/10/2003
MR DELAPORTE	PHILIPPE	2003	10/01	01/10/2003
MR DELATTRE	DANIEL	2003	32/01	01/10/2003
MR DELRIEU	GUY	2003	12/01	01/10/2003
MR DELVILLE	ALFRED	2003	05/01	01/10/2003
MME DELVILLE	MARIE-HELENE	2003	18/01	01/10/2003
MR DEMAZIERE	DIDIER	2003	40/01	01/10/2003

NOM	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet
MR DENOYEL	RENAUD	2003	19/01	01/10/2003
MR DIMARCQ	NOEL	2003	08/01	01/10/2003
MR DOLBEAULT	JEAN	2003	01/01	01/10/2003
MR DONATI	JEAN-FRANCOIS	2003	14/01	01/10/2003
MR DOPPELT	PASCAL	2003	15/01	01/10/2003
MLE DOSSO	LAURE	2003	13/01	01/10/2003
MR DOUADY	STEPHANE	2003	02/02	01/10/2003
MME DRAKE	CAROLYN	2003	29/01	01/10/2003
MR DUBOZ	JEAN-YVES	2003	06/02	01/10/2003
MR DUBUS	BERTRAND	2003	09/01	01/10/2003
MME DUCREUX-LAKITS	MARIE-ELIZABETH	2003	33/01	01/10/2003
MR DUGOURD	PHILIPPE	2003	04/01	01/10/2003
MR DUMAS	RENAUD	2003	27/01	01/10/2003
MR DUPREZ	DOMINIQUE	2003	36/01	01/10/2003
MME EBEL	CHRISTINE	2003	20/01	01/10/2003
MR EISENSTAEDT	JEAN	2003	35/01	01/10/2003
MR FEIGL	KURT	2003	11/01	01/10/2003
MR FENOUILLET	EMMANUEL	2003	24/01	01/10/2003
MLE FERY-FORGUES	SUZANNE	2003	16/01	01/10/2003
MME FICHOU	MARIE-PAULE	2003	16/01	01/10/2003
MME FOTEDAR	RATI	2003	24/01	01/10/2003
MR FOURNIER	JEAN-DANIEL	2003	10/01	01/10/2003
MME FROMONT RACINE	MICHELINE	2003	23/01	01/10/2003
MR GABORIAU	DAMIEN	2003	01/01	01/10/2003
MME GAMBIER	DOMINIQUE	2003	31/01	01/10/2003
MR GARIOUD	GEORGES	2003	36/01	01/10/2003
MR GATIER	PIERRE-LOUIS	2003	32/01	01/10/2003
MR GENDRY	MICHEL	2003	08/01	01/10/2003
MR GENSHIK	PASCAL	2003	27/01	01/10/2003
MR GEREMIA	ROBERTO	2003	21/01	01/10/2003
MR GHO GONZALEZ	MICHEL	2003	28/01	01/10/2003
MME GLOWCZEWSKI BARKER	BARBARA	2003	38/01	01/10/2003
MME GOLDSTEIN	CATHERINE	2003	01/01	01/10/2003
MME GONTERO-MEUNIER	BRIGITTE	2003	21/01	01/10/2003
MR GORSKY	GABRIEL	2003	12/01	01/10/2003
MR GOUDEAU	PHILIPPE	2003	05/01	01/10/2003
MR GRAN AYMERICH	JOSE-MARIA	2003	32/01	01/10/2003
MME GRANIER	AGNES	2003	10/01	01/10/2003
MR GROUSSON	ROGER	2003	06/01	01/10/2003
MLE HAHN	FRANCOISE	2003	17/01	01/10/2003
MR HANSEL	DAVID	2003	02/02	01/10/2003
MR HEINLEIN	MANFRED	2003	27/02	01/12/2003
MR HILD	FRANCOIS	2003	09/01	01/10/2003
MLE HIRATA	HELENA SUMIKO	2003	36/01	01/10/2003
MME JACOB DUBUISSON	FRANCOISE	2003	21/01	01/10/2003
MR JACQUES	ALAIN	2003	05/01	01/10/2003
MR JACQUIER	CLAUDE	2003	39/01	01/10/2003
MR JEAN-JEAN	OLIVIER	2003	23/01	01/10/2003
MR JENSEN	THOMAS	2003	07/01	01/10/2003
MR KAISER	ANDREAS	2003	08/01	01/10/2003
MR KAISER	ROBIN	2003	04/01	01/10/2003

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Année du concours</b>	<b>N° de concours</b>	<b>Date d'effet</b>
MR KAMIONKA	THIERRY	2003	37/01	01/10/2003
MLE KARPOFF	ANNE-MARIE	2003	11/01	01/10/2003
MR KHODORKOVSKY	VLADIMIR	2003	16/02	01/01/2004
MR KOTERA	MITSUHARU	2003	20/01	01/10/2003
MR KREJCI	ERIC	2003	25/01	01/10/2003
MR LACAPERE	JEAN-JACQUES	2003	24/01	01/10/2003
MR LASSAILLY	YVES	2003	06/01	01/10/2003
MME LATHUILLERE	CHANTAL	2003	14/01	01/10/2003
MLE LAVOREL	SANDRA	2003	30/01	01/10/2003
MR LE CAM	ERIC	2003	23/01	01/10/2003
MR LE GAC	RENAUD	2003	03/01	01/10/2003
MR LE GALES	PATRICK	2003	40/01	01/10/2003
MR LE PARCO	YANNICK	2003	30/01	01/10/2003
MR LE RICHE DE CHEVEIGNE	ALAIN	2003	45/01	01/10/2003
MME LEHUEN	AGNES	2003	25/01	01/10/2003
MR LESAIN	OLIVIER	2003	08/01	01/10/2003
MR LETESSIER-SELVON	ANTOINE	2003	03/01	01/10/2003
MR LEVI	GIOVANNI	2003	28/01	01/10/2003
MR LEVILLAIN	ERIC	2003	17/01	01/10/2003
MR LORRAIN	DOMINIQUE	2003	36/01	01/10/2003
MR LORY	PHILIPPE	2003	26/01	01/10/2003
MR MADEC	GURVAN	2003	13/01	01/10/2003
MR MAGNIN	ALBERT	2003	10/01	01/10/2003
MR MAJUMDAR	SATYANARAYAN	2003	02/02	01/10/2003
MLE MALECOT	CLAIRE	2003	26/01	01/10/2003
MLE MARCOS	SYLVIE	2003	07/01	01/10/2003
MR MARGUET	DIDIER	2003	43/01	01/10/2003
MR MARQUAIRE	PAUL-MARIE	2003	10/01	01/10/2003
MR MAUFFRET	OLIVIER	2003	20/01	01/10/2003
MLE MAUGE	FRANCOISE	2003	18/01	01/10/2003
MLE MAZAN	SYLVIE	2003	23/01	01/10/2003
MR MAZEAU	KARIM	2003	15/01	01/10/2003
MR MENAHEM	GEORGES	2003	37/01	01/10/2003
MR MEYSSONNIER	JACQUES	2003	21/01	01/10/2003
MR MICHEL	JEAN-CLAUDE	2003	09/01	01/10/2003
MME MIDANT	BEATRIX	2003	31/01	01/10/2003
MR MINVIELLE	STEPHANE	2003	22/01	01/10/2003
MLE MONEGER	FRANCOISE	2003	27/01	01/10/2003
MR MONINO	YVES	2003	34/01	01/10/2003
MR MOUSCADET	JEAN-FRANCOIS	2003	22/01	01/10/2003
MR NAPOLI	AMEDEO	2003	07/01	01/10/2003
MR NASSER	HENRI WILLIAM	2003	23/01	01/10/2003
MR NGOYA	EDOUARD	2003	08/01	01/10/2003
MR NGUYEN MINH	HOANG	2003	04/01	01/10/2003
MR NICOLAI	TAEKE	2003	15/01	01/10/2003
MLE NIEDENTHAL	PAULA-MARIE	2003	29/01	01/10/2003
MR NIEF	FRANCOIS	2003	18/01	01/10/2003
MLE NOBLE	FLORENCE	2003	22/01	01/10/2003
MLE NOIREZ	LAURENCE	2003	15/01	01/10/2003
MME NOTHIAS	FATIHA	2003	26/01	01/10/2003
MR NOVIKOV	ROMAN	2003	44/01	01/10/2003

NOM	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet
MR OGDEN	DAVID	2003	26/01	01/01/2004
MLE PEIFFER	JEANNE	2003	35/01	01/10/2003
MR PEREZ-MARCO	RICARDO	2003	01/01	01/10/2003
MR PETIT	PATRICE	2003	24/01	01/10/2003
MLE PIETRI	SYLVIE	2003	43/01	01/10/2003
MR PLACAIS	BERNARD	2003	06/01	01/10/2003
MLE POCHET	SYLVIE	2003	20/01	01/10/2003
MR PONT	DIDIER	2003	30/01	01/10/2003
MR POUMELLEC	BERTRAND	2003	19/01	01/10/2003
MME PROBST	ANNE	2003	46/01	01/10/2003
MLE PROVOST	CHRISTINE	2003	12/01	01/10/2003
MLE PRUNET	JOELLE	2003	16/01	01/10/2003
MME QUESNIAUX-RYFFEL	VALERIE	2003	21/01	01/10/2003
MR RAMAIN	PHILIPPE	2003	23/01	01/10/2003
MME RENTIEN	ANNE	2003	17/01	01/10/2003
MR RIGAUD	THIERRY	2003	30/01	01/10/2003
MR RODITCHEV	DMITRI	2003	06/01	01/10/2003
MME ROUSSET	SYLVIE	2003	05/01	01/10/2003
MR ROUSSILLON	ALAIN	2003	33/01	01/10/2003
MME ROUX	VALENTINE	2003	31/01	01/10/2003
MME ROUX-DE BALMANN	HELENE	2003	10/01	01/10/2003
MLE RUGGIERO	FLORENCE	2003	28/01	01/10/2003
MR SCHIRAY	MICHEL	2003	37/01	01/10/2003
MR SCHNOEBELEN	PHILIPPE	2003	07/01	01/10/2003
MME SEBAG	MARTINE	2003	07/01	01/10/2003
MR SEGALAT	LAURENT	2003	28/01	01/10/2003
MR SEMENOV	ALEXANDER	2003	15/02	01/10/2003
MR SEMPERE	RICHARD	2003	12/01	01/10/2003
MLE SICRE	MARIE-ALEXANDRINE	2003	12/01	01/10/2003
MME SIEBERT	ELISABETH	2003	18/01	01/10/2003
MME SILBERMAN	ROXANE	2003	41/01	01/10/2003
MR SIMON	MARC	2003	17/02	01/10/2003
MLE SIMONELIG	MARTINE	2003	28/01	01/10/2003
MME SIRIGU	ANGELA	2003	29/01	01/10/2003
MR SMITH	DAVID	2003	47/01	01/10/2003
MLE SOL	HELENE	2003	14/01	01/10/2003
MME STUBENRAUCH	CLAUDIA	2003	12/01	01/10/2003
MLE SUMIDA	CHARLOTTE	2003	41/01	01/10/2003
MR TANTI	JEAN-FRANCOIS	2003	26/01	01/10/2003
MR TAUC	PATRICK	2003	21/01	01/10/2003
MR THEROND	PASCAL	2003	25/01	01/10/2003
MR THOMAS	YVES	2003	31/01	01/10/2003
MR TICHIT	DIDIER	2003	18/01	01/10/2003
MR TOMAVO	STANISLAS	2003	24/01	01/10/2003
MR TRACQUI	PHILIPPE	2003	44/01	01/10/2003
MR TROTTEIN	FRANCOIS	2003	25/01	01/10/2003
MR TULET	JEAN-CHRISTIAN	2003	39/01	01/10/2003
MR UNAL	GUILLAUME	2003	03/01	01/10/2003
MR VENDITTI	ALAIN	2003	37/01	01/10/2003
MME VENIARD-MARTIN	VALERIE	2003	17/01	01/10/2003
MR VENTURINI	GERARD	2003	19/01	01/10/2003

NOM	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet
MR VERRIER	BERNARD	2003	22/01	01/10/2003
MR VEUILLEN	JEAN-YVES	2003	06/01	01/10/2003
MLE VIALLAT	ANNIE	2003	15/01	01/10/2003
MR VIANA	BRUNO	2003	19/01	01/10/2003
MR VILLARI	ANTONIO CARLOS	2003	03/01	01/10/2003
MR VINAY	LAURENT	2003	29/01	01/10/2003
MR VISETTI	YVES	2003	34/01	01/10/2003
MR WARIN	PHILIPPE	2003	40/01	01/10/2003
MME WEBER	CHRISTIANE	2003	39/01	01/10/2003
MR WONG CHI MAN	MICHEL	2003	16/01	01/10/2003
MR WYFFELS	ALAIN	2003	36/01	01/10/2003
MR ZHANG	XIANG HUA	2003	19/01	01/10/2003
MR ZHANG	YONGMIN	2003	20/01	01/10/2003
MR ZOCK	MICHAEL	2003	34/01	01/10/2003

## Concours

### Nominations de chercheurs en 2004

Suite aux concours chercheurs, ont été nommés en 2004, par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les personnes dont les noms suivent :

NOM	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet
<b>Chargé de recherche de 1<sup>re</sup> classe</b>				
MR A DA SILVEIRA	Rava	2004	05/02	01/11/2004
MR ABGRALL	Philippe	2004	35/02	01/10/2004
MR ACKERMANN	Jörg	2004	17/02	01/11/2004
MLE ALEXOPOULOU	Lena	2004	25/02	01/10/2004
MR ANDREATTA	Moreno	2004	07/03	01/10/2004
MR ARSCOTT	Steve	2004	08/02	01/10/2004
MME BARLUENGA	Sofia	2004	16/02	11/10/2004
MR BAUDRY	Jean Marie Pier	2004	15/05	01/10/2004
MME BAYMANN	Frauke	2004	27/02	01/10/2004
MR BELAROUCI	Ali	2004	08/03	01/01/2005
MR BELSKY	Andrei	2004	04/03	01/10/2004
MLE BENEDETTI	Lucilla Chiara Marina	2004	11/02	01/10/2004
MME BENEZETH- GISQUET	Pascale	2004	13/02	01/10/2004
MR BERETTA	Francesco	2004	33/02	01/01/2005
MME BERTI-TARABOUT	Daniela	2004	38/02	01/10/2004
MLE BERTRAND	Sandrine	2004	29/02	01/10/2004
MR BIGOT	Laurent	2004	08/03	01/10/2004
MR BISCHOF	Oliver	2004	24/03	01/12/2004
MR BOUDSOCQ	François	2004	22/02	01/10/2004
MR BOURET	Jean Claude	2004	14/02	01/10/2004
MR BOUZERAR	Georges	2004	06/03	01/10/2004
MME BOYE	Marie	2004	12/02	01/10/2004
MME BRASSART	Sylvie	2004	22/02	01/10/2004
MR BRESSANELLI	Stéphane	2004	21/02	01/10/2004
MLE BRUN	Christine	2004	44/02	01/10/2004
MME CADENE	Martine	2004	20/02	01/01/2005
MR CANAAN	Stéphane	2004	21/02	01/10/2004
MR CHEVOLOT	Yann	2004	18/03	01/11/2004

NOM	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet
MME CORDIER	Florence	2004	43/02	01/12/2004
MR CORICELLI	Giorgio	2004	45/02	01/10/2004
MR CRAMBERT	Gilles	2004	26/02	01/01/2005
MR CRAVINO	Antonio	2004	17/02	01/10/2004
MME CREVIER-BUCHMAN	Lise	2004	34/02	01/10/2004
MR DAUBIN	Vincent	2004	23/02	01/11/2004
MLE DAVIDSON	Sacha	2004	02/03	01/10/2004
MR DE VARGAS	Colomban	2004	30/05	01/01/2005
MR DIGREGORIO	David	2004	25/02	01/01/2005
MLE DUFOURNY	Laurence	2004	28/02	01/10/2004
MME EMILIANI-SIRTORI	Valentina	2004	43/02	01/10/2004
MR ESTOURNES	Claude	2004	19/03	01/10/2004
MR FELLAH	Zine El Abiddine	2004	44/02	01/10/2004
MLE FIRPO	Marie Christine	2004	04/04	01/10/2004
MR FURLING	Denis	2004	24/03	01/10/2004
MR GALY	Vincent	2004	23/02	01/01/2005
MLE GARCIA-SAEZ	Isabel	2004	21/02	01/01/2005
MME GIRAUD	Anne Lise	2004	29/02	01/10/2004
MME GROS	Valérie	2004	12/02	01/10/2004
MR GROSSO	Nicolas	2004	14/02	01/10/2004
MR GUTKIN	Boris	2004	44/02	01/10/2004
MR HEEB	Philipp	2004	30/03	01/01/2005
MLE HELMBACHER	Françoise	2004	28/02	01/11/2004
MME HELY-ALLEAUME	Christelle	2004	46/02	01/10/2004
MR HOLDER	Gilles	2004	38/03	01/10/2004
MR HUPE	Jean Michel	2004	29/02	01/10/2004
MR ICHTCHENKO	Alexandre	2004	22/02	01/10/2004
MR INCHAUSTI	Pablo	2004	30/03	01/10/2004
MR JOLLY	Eric	2004	38/03	01/10/2004
MLE KENMOCHI	Yukiko	2004	07/03	01/10/2004
MR KORTUS	Jens	2004	19/03	01/11/2004
MR LE LIDEC	Patrick	2004	40/02	01/10/2004
MLE LE ROUX	Isabelle	2004	28/02	01/10/2004
MR LEBONNOIS	Sébastien	2004	13/02	01/10/2004
MME LEMEUNE	Alla	2004	18/02	01/01/2005
MME MALEK	Amina Aicha	2004	32/02	01/10/2004
MR MAMASSIAN	Pascal	2004	45/02	01/10/2004
MR MANERO	Edgardo Alberto	2004	33/03	01/10/2004
MLE MANOURY	Bénédicte	2004	25/02	01/12/2004
MR MARANON	Emilio	2004	30/03	01/10/2004
MME MARRAKCHI	Hedia	2004	22/02	01/10/2004
MME MASHKOUR	Marjan	2004	31/02	01/10/2004
MR MIVILLE-DESCHENES	Marc Antoine	2004	14/02	01/10/2004
MME MONTAGNE	Sabine	2004	36/02	01/10/2004
MR MONTAGNE	Jacques	2004	28/02	01/10/2004
MR MORILLON	Antonin	2004	23/02	01/01/2005
MR NEUKIRCH	Sébastien	2004	09/03	01/10/2004
MR NISHIYAMA	Yoshiharu	2004	43/02	01/10/2004
MR NOCQUET	Jean Mathieu	2004	11/02	01/10/2004
MR NUNAN	Naoise	2004	46/02	01/10/2004
MME OBERNOSTERER	Ingrid	2004	12/02	01/10/2004

NOM	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet
MLE OP DE BEECK	Anne	2004	24/03	01/10/2004
MME PANTELEY	Elena	2004	07/03	01/10/2004
MR PARIZOT	Cédric	2004	40/03	01/11/2004
MR PENNEC	Hervé	2004	33/02	01/10/2004
MR PERRIN	Laurent	2004	23/02	01/10/2004
MR POSTEL-VINAY	Fabien	2004	37/03	01/10/2004
MR POTUSCHAK	Thomas	2004	27/02	01/10/2004
MME PRAT	Sandrine	2004	31/03	01/10/2004
MME PROVENZANO	Noëlle	2004	31/02	01/10/2004
MR QUESSON	Bruno	2004	43/03	01/10/2004
MR QUIRION	Philippe	2004	46/02	01/10/2004
MR RILLY	Claude	2004	34/02	01/10/2004
MR RUDOLPH	Michael	2004	45/03	01/10/2004
MR SCHENK	Thomas	2004	05/03	01/01/2005
MLE SCHRAMKE	Vera	2004	23/02	01/01/2005
MLE SCLAVI	Bianca	2004	21/02	01/10/2004
MR SEMIKOZ	Dmitri	2004	02/03	01/02/2005
MR SERRY	Hervé	2004	36/02	01/10/2004
MR STOIAN	Razvan	2004	08/02	08/12/2004
MR STREITH	Michel	2004	39/02	01/10/2004
MLE TEIXEIRA	Teresa	2004	23/02	10/01/2005
MR THIERS	Christophe	2004	32/03	01/10/2004
MR VACAVANT	Laurent	2004	03/03	01/10/2004
MR VECOLI	Marco	2004	11/02	01/10/2004
MR WIESE	Kay	2004	02/02	01/01/2005
<b>Chargé de recherche de 2<sup>e</sup> classe</b>				
MR ADAMCZEWSKI	Boris	2004	01/03	01/10/2004
MR ALARD	Olivier	2004	11/03	01/10/2004
MR ALLEN	Mark	2004	14/03	01/10/2004
MR ANDRE	Frédéric	2004	10/02	01/10/2004
MR ARNAULD DE SARTRE	Xavier	2004	39/03	01/01/2004
MR ARNOULT	Damien	2004	25/03	01/10/2004
MR AUBERT	Julien	2004	13/03	01/01/2005
MR AVAL	Jean Christophe	2004	07/04	01/10/2004
MLE BAFFIONI	Stéphanie	2004	03/04	01/10/2004
MR BARLAND	Stéphane	2004	04/06	01/10/2004
MR BARTH	Clemens	2004	05/04	01/11/2004
MR BARTOLI	Adrien	2004	07/04	01/10/2004
MR BASSI	Gurminder	2004	21/03	01/10/2004
MLE BASTIN	Stéphanie	2004	16/03	01/10/2004
MR BAUDRON	Stéphane	2004	18/04	01/10/2004
MR BEC	Jérémie	2004	10/02	01/10/2004
MLE BELABAS	Nadia	2004	04/05	01/01/2005
MR BENEVENTI	Davide	2004	10/02	01/10/2004
MR BENSAFI	Moustafa	2004	29/03	15/11/2004
MR BENZERARA	Karim	2004	13/03	01/10/2004
MR BERBENNI	Stéphane	2004	09/04	01/10/2004
MR BERGER	Laurent	2004	01/03	01/10/2004
MR BERNARD	Cédric	2004	21/03	01/10/2004
MR BEZVERKHYY	Igor	2004	18/04	01/10/2004
MR BINGGELI	André	2004	32/04	01/10/2004

NOM	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet
MR BION	Nicolas	2004	18/04	01/10/2004
MR BLANC	Guillaume	2004	44/03	01/10/2004
MR BLANCHET	Jérôme	2004	16/05	01/10/2004
MLE BODOLEC	Caroline	2004	38/04	20/12/2004
MLE BOEHM	Céline	2004	47/02	01/10/2004
MLE BONNAILLIE	Virginie	2004	01/03	01/10/2004
MR BONNEFON	Jean-François	2004	45/04	01/10/2004
MR BONNET	Dominique	2004	20/04	01/10/2004
MR BONNIN	Xavier	2004	10/03	01/11/2004
MLE BORDES	Patricia	2004	23/03	01/12/2004
MR BORGNAT	Pierre	2004	07/04	01/10/2004
MME BOTTI	Silvana	2004	06/04	01/12/2004
MR BOUCHET	Freddy	2004	02/04	01/10/2004
MLE BOUDOUL	Gaëlle	2004	03/04	01/10/2004
MR BOURET	Sebastien	2004	26/03	01/12/2004
MR BOURGOIN	Mickaël	2004	10/02	01/10/2004
MR BOUVARD	Daniel	2004	28/03	01/10/2004
MR BRAULT	Julien	2004	08/06	13/12/2004
MR BROCARD	Fédéric	2004	29/03	01/12/2004
MLE BRUNET	Magali	2004	08/04	10/01/2005
MME BUISSON-FENET	Hélène	2004	40/05	01/10/2004
MR BUREAU	Lionel	2004	15/06	01/10/2004
MR CASCALES	Eric	2004	21/03	01/01/2005
MR CASTELNOVO	Martin	2004	02/06	01/10/2004
MR CHALLE	Edouard	2004	37/04	01/02/2005
MLE CHAMBEYRON	Séverine	2004	23/03	01/01/2005
MR CHARMANTRAY	Franck	2004	20/03	01/11/2004
MLE CHARRIER	Isabelle	2004	29/03	01/10/2004
MR CHAVEZ	Mario	2004	07/04	01/01/2005
MR CHEMIN	Jean	2004	25/03	01/10/2004
MR CHENEVIER	Gaëtan	2004	01/03	01/10/2004
MR CHEUTIN	Thierry	2004	28/03	01/10/2004
MLE CHOULIER	Laurence	2004	21/03	01/10/2004
MR CLAIR	Bruno	2004	09/04	01/10/2004
MR CLENET	Yann	2004	14/03	01/10/2004
MR CLERGEREAUX	Richard	2004	10/02	01/10/2004
MR COASNE	Benoit	2004	19/04	01/01/2005
MLE COHEN	Isabelle	2004	26/03	01/10/2004
MR COLAS DES FRANCS	Gérard	2004	04/05	01/10/2004
MR COLCOMBET	Thomas	2004	07/04	01/10/2004
MR COLIN DE VERDIERE	Eric	2004	07/04	01/10/2004
MR COLLIN	Eddy	2004	06/04	01/11/2004
MR CORPETTI	Thomas	2004	07/06	01/10/2004
MR CORTES	Juan	2004	07/04	01/10/2004
MLE COTTIN-BIZONNE	Cécile	2004	05/04	01/10/2004
MR COUREAUD	Gérard	2004	29/03	01/10/2004
MR CROCHET	Pierre André	2004	30/06	01/10/2004
MR DARZACQ	Xavier	2004	24/04	01/02/2005
MR DELIGNY	Olivier	2004	47/02	01/10/2004
MR DENORD	François	2004	36/03	01/10/2004
MLE DESCROIX	Stéphanie	2004	17/04	01/10/2004

NOM	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet
MLE DESROIS	Martine	2004	22/03	01/10/2004
MR DEVIC	Thomas	2004	19/04	01/10/2004
MR DEVRIENDT	Julien	2004	14/03	01/10/2004
MR DEZANNEAU	Guilhem	2004	19/04	01/12/2004
MR DIDIER	Emmanuel	2004	40/04	01/10/2004
MR DIESINGER	Heinrich	2004	08/04	01/10/2004
MME DIEU-NOSJEAN	Marie Caroline	2004	25/03	01/10/2004
MR DONNADIEU	Yannick	2004	11/03	01/10/2004
MR DUMOLLARD	Rémi	2004	28/03	01/03/2005
MME DUMOULIN	Laurence	2004	40/04	01/10/2004
MME DUTREILH-COLAS	Maggy	2004	19/05	01/10/2004
MME ETCHART-VINCENT	Nathalie	2004	37/06	01/10/2004
MLE FARRER	Chloé	2004	29/03	01/10/2004
MLE FAURE	Sophie	2004	25/03	01/10/2004
MLE FAVE	Claire	2004	17/03	01/01/2005
MR FAYE	Guillaume	2004	02/04	01/10/2004
MR FECHTER	Pierre	2004	21/03	01/10/2004
MR FERRAGE	Fabien	2004	20/05	01/10/2004
MR FRANCHOO	Serge	2004	03/04	01/10/2004
MR FROEHLI	Luc	2004	08/04	01/11/2004
MR FROISSART	Rémy	2004	27/03	01/01/2005
MR FU	Baohua	2004	01/03	01/10/2004
MR GAILLARD	Fabrice	2004	13/03	01/01/2005
MR GENET	Cyriaque	2004	04/05	01/10/2004
MR GERARD-VARET	David	2004	01/03	01/10/2004
MME GERVAIS-TAUREL	Marianne	2004	22/03	01/10/2004
MR GIANNONE	Grégory	2004	43/04	01/01/2005
MR GIRAUD	Romain	2004	06/04	01/10/2004
MR GIRON	David	2004	30/06	01/12/2004
MLE GON	Stéphanie	2004	23/03	01/01/2005
MLE GORI GIORGI	Paola	2004	17/03	01/01/2005
MR GOSSELET	Pierre	2004	09/04	01/10/2004
MR GOUDET	Cyril	2004	26/03	01/10/2004
MLE GOULET	Anne Madeleine	2004	35/04	01/10/2004
MR GRALAK	Boris	2004	08/04	01/10/2004
MR GRANDCLEMENT	Philippe	2004	47/02	01/10/2004
MR GREGORI	Gérald	2004	12/03	01/10/2004
MR GREMILLARD	Laurent	2004	09/05	01/10/2004
MLE GRIVAUX	Sophie	2004	01/03	01/10/2004
MR GROC	Laurent	2004	26/03	01/10/2004
MR GROSSIN	Laurent	2004	22/03	01/10/2004
MR GUERMONPREZ	Pierre	2004	25/03	01/10/2004
MR GUERNANE	Rachid	2004	03/04	01/10/2004
MR GUEROUI	Zoher	2004	05/05	01/10/2004
MLE HAREN	Laurence	2004	22/03	01/10/2004
MR HEBRARD	Guillaume	2004	14/03	01/10/2004
MR HELIE	Thomas	2004	09/04	01/10/2004
MR HENRY	Hervé	2004	05/04	01/10/2004
MR HILDEBRAND	Roland	2004	07/04	01/10/2004
MR HIRSCHOWITZ	Tom	2004	07/04	01/10/2004
MR HUMBLLOT	Vincent	2004	18/04	01/10/2004

NOM	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet
MR HUNEMAN	Philippe	2004	35/04	01/10/2004
MR HUYNH	Jean René	2004	28/03	01/01/2005
MR ISOPE	Philippe	2004	26/03	01/02/2005
MR JALOBEANU	André	2004	07/04	01/01/2005
MR JANOT	Raphaël	2004	19/04	01/01/2005
MR JESTIN	Jacques	2004	15/07	01/11/2004
MR JOUFFRAIS	Christophe	2004	29/04	01/10/2004
MME JOUKOVSKAÏA-LECERF	Anna	2004	33/04	01/10/2004
MME JULLIEN	Christelle	2004	32/05	01/10/2004
MLE JURADO APPRUZZESE	Beatriz	2004	03/05	01/10/2004
MR KABANI	Mehdi	2004	21/03	05/11/2004
MR KIM	Joo Von	2004	08/04	01/10/2004
MR KOUIDER	Sid	2004	45/04	01/10/2004
MR KRSTIC	Vojislav	2004	06/06	01/01/2005
MR KRUT	Sébastien	2004	07/04	01/10/2004
MME LAGROIX	France	2004	12/03	01/10/2004
MR LAGUE	Dimitri	2004	11/03	01/10/2004
MR LAHROUCHI	Mohamed	2004	34/03	01/10/2004
MME LAMBERT	Sarah	2004	23/03	01/12/2004
MR LAPEYRE	Guillaume	2004	13/03	01/10/2004
MR LARCENEUX	Fabrice	2004	37/05	01/10/2004
MR LARREGARAY	Pascal	2004	17/03	01/10/2004
MLE LARTIZIEN	Carole	2004	44/03	01/10/2004
MR LE BARS	Michael	2004	10/02	01/10/2004
MR LE CLAINCHE	Christophe	2004	21/03	01/03/2005
MME LE FRIANT	Anne	2004	11/03	01/10/2004
MME LECOURIEUX-OUAKED	Fatma	2004	27/03	01/10/2004
MR LEDIEU	Julian	2004	19/04	01/01/2005
MR LEGRAND	Arnaud	2004	07/04	01/10/2004
MR LEGROS	Julien	2004	16/03	01/10/2004
MR LEONARD	Jérémie	2004	04/05	01/01/2005
MR LEROY	Nicolas	2004	03/04	01/10/2004
MME LOMBARD	Murielle	2004	20/03	01/10/2004
MLE LONG	Nathalie	2004	39/04	01/12/2004
MLE LORENCEAU	Elise	2004	10/02	01/10/2004
MME LOTHON	Marie	2004	12/03	01/10/2004
MR LOUIS	Benoit	2004	18/04	01/10/2004
MR LOURDAIS	Olivier	2004	30/06	01/01/2005
MME MAHUTEAU-BETZER	Florence	2004	20/03	01/10/2004
MME MAIREY	Aude	2004	32/04	01/10/2004
MR MAMANE	Victor	2004	16/03	01/10/2004
MR MAMBRINI	Yann	2004	02/05	01/10/2004
MLE MANGIN-BRINET	Mariane	2004	03/04	01/10/2004
MR MARAIS	Gabriel	2004	30/06	01/02/2005
MR MARCHAL	Fabrice	2004	39/04	01/10/2004
MME MARCHAND	Marion	2004	12/03	01/01/2004
MR MARGUERON	Jérôme	2004	03/04	01/11/2004
MR MARKEY	Nicolas	2004	07/04	01/10/2004
MR MARMOTTANT	Philippe	2004	05/04	01/10/2004
MR MARS	Franck	2004	29/04	01/10/2004
MR MATHEVET	Raphaël	2004	46/03	01/01/2005

NOM	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet
MLE MATHY	Sandrine	2004	10/04	01/10/2004
MR MATTANA	Richard	2004	08/06	01/10/2004
MLE MAZUYER	Emmanuelle	2004	36/03	01/10/2004
MME MCCOY	Karen	2004	30/06	01/10/2004
MLE MEKMOUCHE	Yasmina	2004	20/03	01/10/2004
MR MERLOT	Sylvain	2004	27/03	01/11/2004
MR MIERMONT	Grégory	2004	01/03	01/10/2004
MR MIGNARD	Emmanuel	2004	18/05	01/10/2004
MR MIKIKIAN	Maxime	2004	10/02	01/10/2004
MME MILLECAMPS	Stéphanie	2004	22/03	01/01/2005
MR MOLINIER	Jean	2004	27/03	01/10/2004
MME MOLLE	Virginie	2004	21/03	01/10/2004
MME MONNEAUX	Fanny	2004	22/03	01/10/2004
MLE MONTAGNAT RENTIER	Maurine	2004	09/04	01/10/2004
MR MOOT	Richard	2004	07/04	01/10/2004
MR MOREAUX	Laurent	2004	43/04	01/02/2005
MLE MOREL	Véronique	2004	25/03	01/01/2005
MR MORET	Yannick	2004	30/06	01/01/2005
MME MOTTE	Frédérique	2004	14/03	01/10/2004
MR MOUQUET	Nicolas	2004	30/06	01/10/2004
MR NEYROLLES	Olivier	2004	24/04	01/10/2004
MR NGUYEN VAN	Phu	2004	37/04	01/10/2004
MLE NICOLAS	Alice	2004	05/04	01/01/2005
MME NUNINGER	Laure	2004	32/06	01/10/2004
MR OLLIVIER	Yann	2004	01/03	01/10/2004
MR ORGOGOZO	Fabrice	2004	01/03	01/10/2004
MR ORY	Stéphane	2004	24/04	01/10/2004
MR PARIS	Raphaël	2004	31/04	01/10/2004
MR PARRENIN	Frédéric	2004	12/03	01/10/2004
MR PELLARIN	Thierry	2004	12/03	01/10/2004
MR PEREIRA DOS SANTOS	Franck	2004	08/04	01/10/2004
MR PEREZ	Thierry	2004	46/03	01/12/2004
MR PEREZ LUNA	Alejandro	2004	16/03	01/11/2004
MR PERRIN	Thomas	2004	31/04	01/10/2004
MR PERRINET	Laurent	2004	07/05	01/10/2004
MLE PETER	Marion	2004	21/03	01/10/2004
MR PETIT	Marc	2004	16/04	01/10/2004
MR PIEL	Matthieu	2004	43/04	01/01/2005
MR PIERRU	Emmanuel	2004	40/04	01/10/2004
MLE PIGANEAU	Gwenaël	2004	27/03	01/10/2004
MR POLLET	Michael	2004	19/04	01/10/2004
MR PONS	Stéphane	2004	06/04	01/02/2005
MR PORTAVOCE	Alain	2004	19/04	01/02/2005
MLE POTOT	Swanie	2004	36/03	01/10/2004
MR PUZENAT	Eric	2004	17/03	01/12/2004
MR QUENOL	Hervé	2004	39/03	01/10/2004
MR RAPHAEL	Pierre	2004	01/03	01/10/2004
MME RASTELLO	Marie	2004	10/02	01/10/2004
MME REGIMBAU	Tania	2004	47/02	01/11/2004
MR RICHARD	Cyrille	2004	20/03	01/10/2004
MR RIVANO	Hervé	2004	07/04	01/10/2004

NOM	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet
MME ROCHE	Carole	2004	32/05	01/10/2004
MR RODRIGUEZ-HERNANDEZ	Juan	2004	15/06	01/10/2004
MLE ROSE	Françoise	2004	34/03	01/10/2004
MR ROSSO	Alberto	2004	02/04	01/10/2004
MR ROWE	Alistair	2004	06/04	01/04/2004
MR ROY	Matthieu	2004	07/04	01/10/2004
MR ROZENBERG	Guillaume	2004	38/04	01/10/2004
MR SALMON	Jean-Baptiste	2004	15/06	01/10/2004
MR SANCHEZ-PALENCIA	Laurent	2004	04/05	01/10/2004
MME SANGLIER-CIAQNFERANI	Sarah	2004	20/03	01/11/2004
MR SANTINACCI	Lionel	2004	18/04	01/10/2004
MR SCHON	Daniele	2004	45/04	01/10/2004
MR SCHUBERT	Michael	2004	25/03	01/10/2004
MR SCORRETTI	Riccardo	2004	08/04	04/11/2004
MME SEBTI	Meryem	2004	35/04	01/10/2004
MR SEEGMULLER	Thomas	2004	37/04	01/10/2004
MLE SELLEGRI	Karine	2004	12/03	01/10/2004
MR SELSIS	Franck	2004	14/03	01/10/2004
MR SEMETEV	Vincent	2004	43/04	01/01/2005
MR SENEQUE	Olivier	2004	18/04	01/11/2004
MR SEZNEC	Hervé	2004	23/03	01/10/2004
MLE SIMON	Aude	2004	17/05	01/10/2004
MR SLADKOV	Vladimir	2004	17/03	01/10/2004
MR SOUTO	Juan	2004	01/03	01/01/2005
MR SPECHT	Alexandre	2004	20/03	01/10/2004
MLE STEPHANOU	Angélique	2004	44/03	01/10/2004
MLE STOJANOVIC	Isidora	2004	35/05	18/10/2004
MR STUDER	Vincent	2004	21/04	01/10/2004
MLE SUZANNE	Magali	2004	28/03	01/10/2004
MR SZEFTTEL	Jérémie	2004	01/03	01/10/2004
MLE TADDEI	Angela	2004	23/03	01/12/2004
MR TALBOT	Francis	2004	17/03	01/01/2005
MR TANZILLI	Jean-Sébastien	2004	08/04	01/02/2005
MME TAUSZIG-DELAMASURE	Servane	2004	24/04	01/10/2004
MR TEJEDA GALA	Antonio	2004	05/04	01/10/2004
MME TER HALLE	Alexandra	2004	46/03	01/10/2004
MLE THIEULEUX	Chloé	2004	18/04	01/10/2004
MR THIRION	Christophe	2004	06/04	01/10/2004
MR THOMAS	Jean Charles	2004	03/04	01/10/2004
MR TIERCELIN	Nicolas	2004	08/04	01/10/2004
MR TISSOT	Cyril	2004	39/03	01/10/2004
MR TONINELLI	Fabio Lucio	2004	02/04	01/10/2004
MR TORELLI	Stéphane	2004	16/03	01/10/2004
MLE TOULI	Tayssir	2004	07/04	01/10/2004
MLE TOURE	Aminata	2004	28/03	01/10/2004
MR TOURNAT	Vincent	2004	09/04	01/10/2004
MR TOUSSAINT	Renaud	2004	13/03	01/10/2004
MR TROOST	Jan	2004	02/04	01/01/2005
MR TSCHUMPERLE	David	2004	07/04	01/10/2004
MME TSIRTSONI	Zoï	2004	32/04	01/10/2004
MR VAILLEND	Cyrille	2004	29/03	01/10/2004

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Année du concours</b>	<b>N° de concours</b>	<b>Date d'effet</b>
MR VALENCIA	Frank D.	2004	07/04	01/10/2004
MR VALETTE	Mathieu	2004	34/04	01/10/2004
MR VAN EFFENTERRE	Damien	2004	15/06	01/10/2004
MLE VAN-HIRTUM	Anne Marie	2004	07/04	01/10/2004
MR VANNIERE	Boris	2004	31/04	01/10/2004
MME VANZO	Nathalie	2004	23/03	01/10/2004
MR VERDOUCQ	Lionel	2004	27/03	01/10/2004
MR VIDAL	Sebastien	2004	16/03	01/10/2004
MR VIDALAIN	Pierre Olivier	2004	24/04	01/10/2004
MLE VIGOLO	Brigitte	2004	19/04	01/11/2004
MR VITALIS	Renaud	2004	46/03	01/10/2004
MME WAROT-FONROSE	Bénédicte	2004	05/04	16/10/2004
MR WILLIAMSON	Philip	2004	20/03	01/02/2005
MR WIRTZ	Ludger	2004	06/05	01/10/2004
MLE ZALC	Claire	2004	33/04	01/10/2004
MR ZAMITH	Sebastien	2004	04/05	01/10/2004
MR ZVONKINE	Dimitri	2004	01/03	01/10/2004
<b>Directeur de recherche de 1<sup>re</sup> classe</b>				
MR NADIRASHVILI	Nikolay	2004	01/01	01/10/2004
<b>Directeur de recherche de 2<sup>e</sup> classe</b>				
MME ABERGEL	Chantal	2004	21/01	01/10/2004
MLE AHMAD	Margaret	2004	27/01	01/10/2004
MR ALAHARI	Navin	2004	03/02	25/10/2004
MR ANTONINI	Marc	2004	07/01	01/10/2004
MME AUBERT	Anne Marie	2004	01/02	01/10/2004
MR AZARIA	Patrick	2004	02/01	01/10/2004
MR BADIN	Pierre	2004	07/01	01/10/2004
MME BAIETTO	Marie-Christine	2004	09/01	01/10/2004
MR BALTAS	Michel	2004	16/01	01/10/2004
MME BARO PUIGDEMASA	Isabelle	2004	26/01	01/10/2004
MME BELLIER	Irene	2004	38/01	01/10/2004
MR BENKIRANE	Monsef	2004	25/01	01/10/2004
MR BESSE	Jean-Marc	2004	39/01	01/10/2004
MR BESSON	Jacques	2004	09/02	01/10/2004
MR BIAIS	Bruno	2004	37/01	01/10/2004
MR BLOSSEY	Ralf	2004	15/04	01/10/2004
MR BORDONNÉ	Rémy	2004	23/01	01/10/2004
MR BOUCAUD	Philippe	2004	08/01	01/10/2004
MR BOUCHUT	François	2004	01/02	01/10/2004
MLE BOURGEAT-LAMI	Elodie	2004	15/01	01/10/2004
MR BOURINET	Emmanuel	2004	26/01	01/10/2004
MR BRAULT	Pascal	2004	10/01	01/10/2004
MR BRIOLE	Pierre	2004	11/01	01/10/2004
MR BRUGAL	Jean Philip	2004	31/01	01/10/2004
MR BUCHER	Martin	2004	47/01	01/10/2004
MME CALLEBAUT	Isabelle	2004	43/01	01/10/2004
MR CARRIERE	Frédéric	2004	21/01	01/10/2004
MR CARTIER DIT MOULIN	Christophe	2004	18/01	01/10/2004
MR CHOQUET	Yves	2004	27/01	01/10/2004
MR CLACKDOYLE	Rolf	2004	44/01	01/01/2005
MR COLOT	Vincent	2004	27/01	01/10/2004

NOM	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet
MR CONTARDO	Didier	2004	03/01	01/10/2004
MR COULOUVRAT	François	2004	09/01	01/10/2004
MR COYLE	Paschal	2004	03/01	01/10/2004
MR DANOS	Vincent	2004	07/01	01/10/2004
MR DE BOISSIEU	Marc	2004	05/01	01/10/2004
MR DEBANNE	Dominique	2004	26/01	01/10/2004
MLE DECAMPS	Brigitte	2004	19/01	01/10/2004
MR D'ERRICO	Francesco	2004	31/01	01/10/2004
MLE DESGROUX	Pascale	2004	10/01	01/10/2004
MR DIEBOLT	Claude	2004	37/02	01/10/2004
MR DOLAN	John Richard	2004	30/02	01/10/2004
MLE DOYE	Valerie	2004	23/01	01/10/2004
MR DULIC	Vjekoslav	2004	24/01	01/10/2004
MR DURET	Laurent	2004	23/01	01/10/2004
MME EHRBURGER-DOLLE	Françoise	2004	18/01	01/10/2004
MME ESCANDE	Yolaine	2004	35/01	01/10/2004
MR FALGUERES	Christophe	2004	31/01	01/10/2004
MME FERRAND	Michèle	2004	36/01	01/10/2004
MR FOURMY	Dominique	2004	20/01	01/10/2004
MR FRENCH	Robert	2004	29/01	01/10/2004
MR FRETIGNY	Christian	2004	15/01	01/10/2004
MR GAFFET	Eric	2004	19/01	01/10/2004
MR GAILLARD	François	2004	18/01	01/10/2004
MR GANGA	Ken	2004	47/01	01/01/2005
MR GARREAU	Jean Claude	2004	04/01	01/10/2004
MR GHYSELINCK	Norbert	2004	28/01	01/10/2004
MR GILLET	Denis	2004	14/01	01/10/2004
MR GIRAUDEAU	Jacques	2004	12/01	01/10/2004
MME GIUDICI-ORTICONI	Marie Thérèse	2004	21/01	01/10/2004
MR GORECKI	Christophe	2004	08/01	01/10/2004
MME GOULLET	Monique	2004	32/01	01/10/2004
MME GRISELIN	Madeleine	2004	39/01	01/10/2004
MME GUILLARD	Chantal	2004	17/01	01/10/2004
MME GUILLOU	Catherine	2004	20/01	01/10/2004
MR HALLE	Pierre	2004	45/01	01/10/2004
MR HARDY	Vincent	2004	19/01	01/10/2004
MLE HEARD	Edith	2004	23/01	01/10/2004
MR HEITZLER	Pascal	2004	28/01	01/10/2004
MR HENRY	Pierre	2004	11/01	01/10/2004
MR HENRY	Daniel	2004	10/01	01/10/2004
MR HERAULT	Yann	2004	25/01	01/10/2004
MR HERZIG	Andreas	2004	07/01	01/10/2004
MR HEUER	Daniel	2004	03/01	01/10/2004
MR HEUSSNER	Serge	2004	12/01	01/10/2004
MR HOFFMANN	Norbert	2004	16/01	01/10/2004
MME HOUDUSSE-JUILLE	Anne	2004	21/01	01/10/2004
MR HUC	Ivan	2004	20/01	01/10/2004
MR IVANOV	Dimitri	2004	15/02	01/03/2005
MME JACHOLKOWSKA	Agnieszka	2004	47/01	01/10/2004
MME JEUDY-BALLINI	Monique	2004	38/01	01/10/2004
MR JOFFRE	Richard	2004	46/01	01/10/2004

NOM	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet
MME JUILLET-LECLERC	Anne	2004	12/01	01/10/2004
MME JULBE	Anne	2004	19/01	01/10/2004
MR KANAEV	Andrei	2004	10/01	01/10/2004
MR LACROIX	Pascal	2004	18/01	01/10/2004
MR LANGLET	Michel	2004	19/01	01/10/2004
MLE LARGERON	Martine	2004	20/01	01/10/2004
MME LAURENT	Annie	2004	40/01	01/10/2004
MR LAVERGNE	Marc Etienne	2004	39/01	01/10/2004
MR LLOPIS	Olivier	2004	08/01	01/10/2004
MR LORDON	Frédéric	2004	37/01	01/10/2004
MME LYONNET	Bertille	2004	32/01	01/10/2004
MME MALEGAT	Laurence	2004	04/01	01/10/2004
MR MALKA	Victor	2004	04/01	01/10/2004
MME MARCHOT	Pascale	2004	25/01	01/10/2004
MR MARGOLIS	David	2004	37/01	01/10/2004
MR MARLIERE	Christian	2004	05/01	01/10/2004
MR MASSON	Guillaume	2004	29/01	01/10/2004
MR MATHIEU	Remi	2004	33/01	01/10/2004
MR MAURICE	Vincent	2004	18/01	01/10/2004
MR MAURICE	Tangui	2004	22/01	01/10/2004
MR MAYNAU	Daniel	2004	17/01	01/10/2004
MR MERDES	Andreas	2004	24/02	01/01/2005
MME MICHAUD-SORET	Isabelle	2004	20/01	01/10/2004
MR MICLO	Laurent	2004	01/02	01/10/2004
MR MONNIN	Christophe	2004	13/01	01/10/2004
MR MORBIDELLI	Alessandro	2004	14/01	01/10/2004
MR MOREL	Hervé	2004	08/01	01/10/2004
MME MOUGEL	Marylène	2004	21/01	01/10/2004
MR MOUGIN	Eric	2004	12/01	01/10/2004
MR OLIET	Stéphane	2004	26/01	01/10/2004
MR OLLITRAULT	Jean Yves	2004	02/01	01/10/2004
MME PACHERIE	Elisabeth	2004	35/01	01/10/2004
MR PAQUETTE	Jean Louis	2004	11/01	01/10/2004
MR PAYRE	François	2004	23/01	01/10/2004
MR PENELLE	Jacques	2004	15/03	01/10/2004
MR PERALDI	Michel	2004	36/01	01/10/2004
MR PERRIERE	Guy	2004	44/01	01/10/2004
MR PIERRE	Thierry	2004	04/01	01/10/2004
MR PIERRE	Philippe	2004	24/01	01/10/2004
MR PLANES	Serge	2004	30/02	01/10/2004
MR PLAZA	Pascal	2004	17/01	01/10/2004
MLE POLITANO	Hélène	2004	10/01	01/10/2004
MR PRANTZOS	Nicolas	2004	14/01	01/10/2004
MR PURCELL	Stephen	2004	06/02	01/10/2004
MR RADJAI	Franck	2004	09/01	01/10/2004
MR RAVY	Sylvain	2004	05/01	01/10/2004
MR RAYNAUD	Claude	2004	32/01	01/10/2004
MME REISBERG	Laurie	2004	11/01	01/10/2004
MR RITTERSPORN	Gabor Tamas	2004	33/01	01/10/2004
MR ROCHE	Sebastian	2004	40/01	01/10/2004
MR ROLLAND	Norbert	2004	27/01	01/10/2004

NOM	Prénom	Année du concours	N° de concours	Date d'effet
MME ROSIER-LEES	Sylvie	2004	03/01	01/10/2004
MR ROSSELLI	Filippo	2004	23/01	01/10/2004
MR ROUET	Jean-François	2004	45/01	01/10/2004
MR ROZENBERG	Marcelo	2004	06/01	01/10/2004
MR SANDU	Gabriel	2004	35/01	01/10/2004
MR SAPARBAEV	Murat	2004	22/01	01/10/2004
MR SAUL	Alberto Andrés	2004	05/01	01/10/2004
MR SCALBERT	Denis	2004	06/02	01/10/2004
MR SCHEER	Tobias	2004	34/01	01/10/2004
MR SCHMID	Peter	2004	10/01	01/10/2004
MLE SCHMIDT	Nelly	2004	33/01	01/10/2004
MR SCHMITTBUHL	Jean	2004	13/01	01/10/2004
MME SEGAL-BENDIRDJIAN	Evelyne	2004	22/01	01/10/2004
MR SHUVALOV	Alexander	2004	09/01	01/10/2004
MME SIMEONE-SENELLE	Marie Claude	2004	34/01	01/10/2004
MR SIROTTI	Fausto	2004	06/02	01/10/2004
MR SLAOUI	Abdelilah	2004	08/01	01/10/2004
MR SOLOZHENKO	Vladimir	2004	19/02	01/10/2004
MME STEBE	Marie José	2004	15/01	01/10/2004
MR STOCCHI	Achille	2004	03/01	01/10/2004
MME SYKES	Cécile	2004	43/01	01/10/2004
MR TAILLEFER	Marc	2004	16/01	01/10/2004
MR THERAULAZ	Guy	2004	29/01	01/10/2004
MR THIOULOUSE	Jean	2004	30/02	01/10/2004
MR THOMAS	Philippe	2004	19/01	01/10/2004
MLE TRAVERSO	Veronique	2004	34/01	01/10/2004
MR TROUCHE	Didier	2004	25/01	01/10/2004
MR TSOUKIAS	Alexandros	2004	07/01	01/10/2004
MME TUCKERMAN	Laurette	2004	10/01	01/10/2004
MME VALDOIS	Sylviane	2004	29/01	01/10/2004
MR VAN DE WIELE	Jacques	2004	03/01	01/10/2004
MR VENDRIX	Philippe	2004	35/01	01/10/2004
MR VERNON	Philippe	2004	30/02	01/10/2004
MR VERVIER	Philippe	2004	46/01	01/10/2004
MR VICTOR	Jean-Marc	2004	02/01	01/10/2004
MME VIDAL	Virginie	2004	16/01	01/10/2004
MME VILMER	Nicole	2004	14/01	01/10/2004
MR WALCARIUS	Alain	2004	17/01	01/10/2004
MR WEHRUNG	Friedrich	2004	01/02	01/10/2004
MR WERNSDORFER	Wolfgang	2004	06/02	01/10/2004
MR WIENER	Sidney	2004	29/01	01/10/2004
MR YANO	Jun Ichi	2004	13/01	01/10/2004
MR YGUEL	Francis	2004	41/01	01/10/2004
MR ZAHRAOUI	Ahmed	2004	24/01	01/10/2004

## Promotions

### Nominations d'ITA en 2004

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, ont été nommés au titre de l'année 2004, les ingénieurs, techniciens et administratifs dont les noms suivent :

NOM	Prénom	Date d'effet
<b>CORPS AU CHOIX</b>		
<b>Ingénieurs de recherche de 2<sup>e</sup> classe</b>		
MME BRANCIARD	ANNE	01/01/2004
MR ESCARBOUDEL	MICHEL	01/01/2005
MR LOPEZ	JEAN-YVES	23/08/2004
MR LORIVAL	REGIS	01/01/2004
MR SCOUFLAIRE	PHILIPPE	01/01/2004
MR THOCAVEN	JEAN-JACQUES	01/01/2004
MME WASLYK	CHRISTINE	01/01/2004
<b>Ingénieurs d'études de 2<sup>e</sup> classe</b>		
MME AUDON	VALERIE	01/01/2004
MME BASMACIOGULLARI	ANAIS	01/01/2004
MME BEEKENKAMP	HUGUETTE	01/01/2004
MME BERGOGNE	MARIE-CHRISTINE	01/01/2004
MME BOUET CHEMIN	GENEVIEVE	01/01/2004
MME FIGURA	EVELYNE	01/01/2004
MME GELLY	CHANTAL	27/04/2004
MME MOREAU	MICHELE	01/01/2004
MR RENAUDIN	PATRICE	01/01/2004
<b>Assistants ingénieurs</b>		
MME ARLERY	MARIE-CHRISTIA	01/01/2004
MME DESOR	JOSETTE	01/01/2004
MME DRIEUX	BERNADETTE	01/01/2004
MME DRIOLE	MARIE-FRANCE	01/01/2004
MR HOMINAL	MICHEL	01/01/2004
MME MAURY	NADINE	01/01/2004
MLE MORITZ	M-EVE	01/01/2004
MR VIDAL	GERARD	01/01/2004
<b>Techniciens de la recherche de classe normale</b>		
MR AMELLA	ALEXANDRE	01/01/2004
MR ARBUES	FRANCOIS	02/10/2004
MR BOUSQUET	LUC	01/01/2004
MME DELSAUT	NICOLE	01/01/2004
MME FOURCADE	CHRISTINE	01/01/2005
MLE GRANDI	SUZANNA	01/01/2004
MME GUINAULT	ANNE-MARIE	01/01/2004
MR HADDOU	DOMINIQUE	01/12/2004
MME LECLAIR	MYRIAM	01/01/2004
MR LITT	ALAIN	01/01/2004
MME MANOUELIAN	LEONARDA	01/01/2004
MME MITTELHEISSER	MARTINE	01/12/2004
MLE OULIE	MARIE PIERRE	01/01/2004
MR PELLET	JACQUES	01/01/2004
MME POTHIN	MARIE-CELINE	01/01/2004
MME RIPOLL	CHRISTELLE	01/01/2004
MR SAYAMATH	SISOUK	01/05/2004

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date d'effet</b>
MME SEBBAN	SYLVIE	01/01/2004
MME TEYSSANDIER	MARINA	01/01/2004
<b>Adjointes techniques de la recherche</b>		
MME OLIVARES-YARZA	HERMINIA	01/01/2004
MME SEURE	MARIE-PAULE	01/01/2004
<b>GRADE AU CHOIX</b>		
<b>Ingénieurs de recherche de 1<sup>re</sup> classe</b>		
MR ALPI	FREDERIC	01/01/2004
MR ASFARI	MARC	12/01/2004
MR BEE	CHRISTOPHER	01/01/2004
MME BEL	MARIE-THERESE	01/01/2004
MME BENOIT	ANNE-MARIE	01/01/2004
MR BERNIER	JEROME	01/01/2004
MR BERTHE	MICHEL	01/01/2004
MR BERTHET	JACQUES	01/01/2004
MR BESNARD	LOIC	01/01/2004
MR BORNE	JEAN-LUC	01/01/2004
MME BOURGUEIL	CATHERINE	01/01/2004
MR BOUTIN	PHILIPPE	06/06/2004
MLE BUISSON	MONIQUE	01/01/2004
MR CABARET	LOUIS	01/01/2004
MR CALZAS	MICHEL	01/02/2004
MR CASTERA	ALAIN	01/01/2004
MR DAFIF	OMAR	01/01/2004
MR DANG DUC	HUNG	01/01/2004
MME DAUTY	FRANCOISE	01/01/2004
MR DELALANDE	CHRISTOPHE	07/04/2004
MME DEMATTEI	MARIE VERONIQUE	01/01/2004
MR DUROURE	CHRISTOPHE	01/01/2004
MR ESSABAA	SAID	01/01/2004
MR FABREGUE	OLIVIER	01/01/2004
MR FONTES	JACQUES	01/01/2004
MR GANAU	PATRICK	01/01/2004
MR GESLAND	JEAN-YVES	01/01/2004
MR GRANGE	ROBERT	01/01/2004
MR GUENDON	JEAN-LOUIS	01/01/2004
MR GUICHARD	MARC	01/01/2004
MR GUILLOU	DOMINIQUE	01/01/2004
MR HENAULT	FRANCOIS	01/01/2004
MR HENNET	LOUIS	01/01/2004
MR HERNANDEZ	FABIO	06/03/2004
MR HERRB	MATHIEU	01/01/2004
MME HU	CHRISTINE	01/01/2004
MR IMHOFF	DOMINIQUE	01/01/2004
MR JOLLEC	JEAN-JACQUES	01/01/2004
MR LABOURDETTE	CHRISTOPHE	01/01/2004
MR LACOUR	BERNARD	01/01/2004
MR LAMY	DENIS	01/01/2004
MR LAMY	THIERRY	01/01/2004
MR LAPORTE	PATRICE	01/01/2004
MR LE DU	JEAN-FRANCOIS	01/01/2004

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date d'effet</b>
MLE LE FLOCH	SYLVIE	13/01/2004
MR LE FUR	YANN	01/01/2004
MR LE MOGNE	THIERRY	01/01/2004
MME LESAGE	ANNE	01/01/2004
MLE MARTIN	FRANCOISE	01/01/2004
MME MARTIN	MARIE-THERESE	01/01/2004
MME MARTIN-FRACHE	JOELLE	01/01/2004
MME MARTY	MARIE-THERESE	01/01/2004
MR MEVELLEC	JEAN YVES	01/01/2004
MR MULLER	ETIENNE	01/01/2004
MR NACASS	PHILIPPE	01/01/2004
MR NADJI	AMOR	01/01/2004
MR NSI MBA	MARCELIN	01/01/2004
MR OMEICH	MAHER	01/01/2004
MR PAROUBEK	PATRICK	01/01/2004
MR PENOU	EMMANUEL	01/01/2004
MR PERROSSIER	JEAN-LUC	01/01/2004
MR PETMEZAKIS	PANAYOTI	01/01/2004
MLE PIANET	ISABELLE	01/01/2004
MME PUIGGALI	MONIQUE	01/01/2004
MR QUOTB	KAMAL	01/01/2004
MR RAYNAUD	JEAN-LOUIS	01/01/2004
MME REAUD THOMAS	GUILENE	01/01/2004
MR ROBERT	JEAN-CLAUDE	01/01/2004
MME ROCH	FRANCOISE	01/01/2004
MR ROUGEOT	PHILIPPE	01/01/2004
MR ROUSIC	ROBERT	01/01/2004
MME SCHUH	PATRICIA	01/01/2004
MR SIMON	BERNARD	01/01/2004
MME SZPUNAR-LOBINSKA	JOANNA	01/01/2004
MR TENCE	MARCEL	01/01/2004
MLE TRECA DE KERDAY	CATHERINE	01/01/2004
MME USEILLE	CHRISTINE	07/10/2004
MR YVETOT	PAUL	01/01/2004
<b>Ingénieurs d'études hors classe</b>		
MR ASTRUC	JEAN	01/04/2004
MR BOGET	DANIEL	01/01/2004
MR BONAMY	JOEL	01/01/2004
MME BREUILLARD	MICHELE	01/01/2004
MR DELAUNAY	JACQUES	01/01/2004
MLE DEROO	CHRISTINE	01/01/2004
MLE FILLY	ANNICK	01/01/2004
MLE FORTUNE	MADELEINE	01/01/2004
MR GUILLOU	JACQUES	01/01/2004
MME JUNG	GENEVIEVE	01/05/2004
MME KELLER	JACQUELINE	01/01/2004
MR LAURENT	JACQUES	01/01/2004
MLE LEROY	FABIENNE	01/01/2004
MME LEVENT	JACQUELINE	01/01/2004
MME LHERT	JANINE	01/01/2004
MLE MASSON	MARYSE	01/01/2004

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date d'effet</b>
MLE MENEROUD	GHISLAINE	01/01/2004
MME MORANT	MARIE-JOSE	01/01/2004
MR POUTOT	DANIEL	01/01/2004
MR STRUB	JACQUES	01/01/2004
MR VAILLIER	JACQUES	01/01/2004
MME VERGES	PIERRETTE	01/01/2004
MR WENDLING	RAYMOND	01/01/2004
<b>Ingénieurs d'études de 1<sup>re</sup> classe</b>		
MR ALEXELINE	MICHEL	01/01/2004
MME ALFARA	MARIE-ROSE	01/07/2004
MR AMELINE	JEAN-CLAUDE	01/12/2004
MR ATIENZA	JOSEPH	01/01/2004
MR AUGIER	FREDERIC	01/01/2004
MR BAIETTO	JEAN-CLAUDE	01/01/2004
MR BEIGBEDER BEAU	CHRISTOPHE	01/09/2004
MR BELOT	GILLES	01/01/2004
MLE BERENGER	HELENE	01/01/2004
MME BERNARD	ANNE-MARIE	01/01/2004
MR BERNARD	LAURENT	01/01/2004
MR BIRAN	MARC	01/01/2004
MME BLANCHARD	CHANTAL	01/01/2004
MME BONET	INGRID	01/01/2004
MME BONNET	CHANTAL	01/01/2004
MLE BONPAIN	ARMELLE	01/01/2004
MME BORDERIES	GISELE	01/01/2004
MR BOSSON	GERMAIN	01/03/2004
MME BOUGNET	MARIE	01/01/2004
MLE CARRET	MICHELE	01/01/2004
MR CASANOVA	CHRISTIAN	01/01/2004
MME CENAC	NADINE	01/01/2004
MME CHABERT	JACQUELINE	01/01/2004
MR CHAMINADE	MICHEL	01/01/2004
MR CHARTRAIN	FREDERIC	01/01/2004
MR CHRETIEN	PASCAL	01/01/2004
MLE COLACE	MARIE-PASCALE	01/06/2004
MR COLLEDANI	CLAUDE	01/11/2004
MLE CZYZ	IRENE	01/01/2004
MR DEBOVE	LAURENT	01/10/2004
MLE DUCHENNE	MARIE-CHRISTINE	01/01/2004
MME DURRLEMAN	MARIE-AIMEE	01/01/2004
MME EICHENBERGER	DENISE	01/01/2004
MME FIENI	CHRISTINE	01/01/2004
MME GAULIN	CHRISTINE	01/01/2004
MR GENNA	JEAN-CLAUDE	01/01/2004
MR GEORGET	YVON	01/01/2004
MME GIRAUD	PASCALE	01/01/2004
MR GROS	MICHEL	01/01/2004
MLE GRUSZCZYNSKI	CAROLE	31/07/2004
MR HOURS	MICHEL	01/01/2004
MME JARROUX-DECLAIS	DOMINIQUE	01/01/2004
MR LACASSIN	FRANCIS	01/01/2004

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date d'effet</b>
MR LAMBERT	JACQUES	01/01/2004
MLE LANG	EDITH	01/01/2004
MR LAVIE	JEAN-LOUIS	01/01/2004
MR LE NOAN	LUDOVIC	01/01/2004
MR LOBLIGEIS	BERTRAND	01/01/2004
MME LOUBET	MIREILLE	01/01/2004
MR MANOUVRIER	ALAIN	01/01/2004
MR MERAS	PATRICK	01/01/2004
MME MERCIER	ANNE-MARIE	01/01/2004
MR MONCHANIN	MICHEL	01/01/2004
MME MORET BAILLY	DANIELE	01/01/2004
MLE MORHANGE	CATHERINE	01/01/2004
MLE MORO	FRANCOISE	01/01/2004
MLE NEY	CLAUDE	01/01/2004
MME NUSSBAUM	SIMONE	01/01/2004
MME OLMOS-ARAYE	CARMEN	01/05/2004
MLE PELISSIER	ALINE	01/01/2004
MR PERRIN	THIERRY	01/01/2004
MME PITETTI	ROSARIA	01/01/2004
MME POCQUET	ANNE-MARIE	01/01/2004
MME PULLINO	JEANNE	01/01/2004
MME ROLLAND	SYLVIE	11/12/2004
MME ROUSSEAU	VERONIQUE	01/01/2004
MME SALOMON	ANNIE-CLAUDE	01/07/2004
MME SANTINI	CLAIRE-LISE	01/01/2004
MR SCHAEFFER	FRANCOIS	01/01/2004
MR SCHMOLL	PATRICK	01/01/2004
MME SCHOULLER	ELISABETH	01/01/2004
MR SORO	MARC	01/10/2004
MME STUMPF	BEATRICE	01/01/2004
MR TABELING	PATRICK	01/01/2004
MR TAUNIER	JEAN-MICHEL	01/01/2004
MR THIEFFRY	CYRILLE	24/08/2004
MLE THOISON	ODILE	01/01/2004
MR TRAN QUANG	HAI	01/01/2004
MME VANNIER	PATRICIA	01/07/2004
MME VERDIER	MICHELE	01/01/2004
MME WIDMAIER	M-JOSIANE	01/01/2004
<b>Techniciens de la recherche de classe exceptionnelle</b>		
MR BARES	JEAN-PAUL	01/01/2004
MME BROSELARD	JOCELYNE	01/01/2004
MME DENIS-ANGELE	DOMINIQUE	16/02/2004
MR DESRUES	PHILIPPE	01/01/2004
MME DUHAMEL	NADIA	01/01/2004
MR EGROT	REGIS	01/01/2004
MR GOURE	JEAN-BAPTISTE	01/01/2004
MR GUILLAND	PIERRE	01/01/2004
MME NAUDINAT	MARTINE	01/01/2004
MME NEGRET	ODILE	01/01/2004
MLE OLIVIER	GERALDINE	01/01/2004
MME PERLES	ELIANE	01/01/2004

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date d'effet</b>
MME RENAUT	JOCELYNE	01/01/2004
MR VAUDO	RAYMOND	01/01/2004
<b>Techniciens de la recherche de classe supérieure</b>		
MLE BAILLAT	CHRISTINE	01/01/2004
MLE BAISSE	ELISABETH	01/01/2004
MME BARTOZZI	MARTINE	04/02/2004
MME BAUER	NADINE	01/01/2004
MLE BECQUET	SYLVIANE	24/02/2004
MR BENTALEB	AHMED	01/01/2004
MME BERGERET	BERNADETTE	01/01/2004
MLE BERMON	MURIEL	24/05/2004
MR BERNARD	JEAN DANIEL	01/01/2004
MME BLANCHETIERE	MARIE FRANCE	08/10/2004
MME BORGET	NOELLE	01/01/2004
MME BOSQ	CHANTAL	01/01/2004
MME BOYER	MURIEL	01/01/2004
MLE CHAMOYAN	GHISLAINE	01/01/2004
MR CHAPUT	PASCAL	01/02/2004
MLE CONSTANT	ANNE MARIE	16/12/2004
MME CROIZE	MONIQUE	01/01/2004
MLE CROS	ISABELLE	01/04/2004
MME DELATTRE	IRENE	01/01/2004
MME DESOUZA	CHANTAL	01/01/2004
MME DI SALVO	NATHALIE	01/01/2004
MME DIAMANT	MARIE-HELENE	01/07/2004
MME D'IRIBARNE	MARIE-ANDREE	05/07/2004
MME FERRI-LIVET	VALERIE	01/01/2004
MME FLINOIS	NICOLE	01/01/2004
MR FONTANINI	GILLES	01/01/2004
MME FOULQUIER	MARIE-FRANCE	01/01/2004
MLE GALES	CAROLE	06/02/2004
MR GLIZE	FABRICE	01/01/2004
MME GONCALVES	VIRGINIA	01/01/2004
MME GOYAT	SOPHIE	05/05/2004
MR HALIN	PATRICK	01/01/2004
MME HEINTZ	DENISE	01/01/2004
MLE HERMANN	VALERIE	17/12/2004
MME JALLUT	NICOLE	01/01/2004
MME JUSTIN	MARTINE	01/01/2004
MLE KIEFFER	SABINE	01/02/2004
MME LABAEYE	NATHALIE	01/01/2004
MME LAPLACE	SANDRINE	01/01/2004
MME LAURENT	CHRISTINE	01/01/2004
MME LAURENT	MICHELE	01/01/2004
MR LE PIERRES	CLAUDE	01/01/2004
MLE LE PROVOST	GERALDINE	01/01/2004
MR LEBON	STEPHANE	01/01/2004
MR LECOMTE	ERIC	01/01/2004
MR LEGROS	CHRISTIAN	01/01/2004
MME LEHOUX	GHISLAINE	06/12/2004
MR LEROY	HERVE	01/01/2004

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date d'effet</b>
MLE LO CICERO	CATHERINE	16/05/2004
MME LOZINGOT	AURELIA	01/08/2004
MR LUCOTTE	PIERRE JEAN	01/01/2004
MME MARAINE	DOMINIQUE	01/01/2004
MR MARCHESSEAU	JEAN-PIERRE	01/01/2004
MME MARKUS-GORZA	MIREILLE	01/01/2004
MR MARTIN	CELESTIN	01/01/2004
MME MERCERON	DIANE	08/11/2004
MLE NARBONI	NATHALIE	01/02/2004
MLE OLIVIER	NATHALIE	01/01/2004
MME ORANGE	COLETTE	01/01/2004
MME PAYEN	JOSIANE	01/01/2004
MR PICHOT	PATRICE	01/01/2004
MR POLIZZI	LAURENT	01/01/2004
MLE PREVOT	ISABELLE	01/01/2004
MR RAIMONDI	GAETAN	01/01/2004
MLE RATAJCZAK	MARTINE	08/10/2004
MR RONFET	BERNARD	01/01/2004
MME SAINT MARTIN	VERONIQUE	01/01/2004
MR SOCHA	JEAN-LUC	01/01/2004
MR STOETZEL	SERGE	01/01/2004
MME TARANTINO	NADINE	01/01/2004
MME THEVAND	NICOLE	01/01/2004
MR THOMAS	DOMINIQUE	01/01/2004
MLE TUAL	NICOLE	01/01/2004
MME VEYRAC	PASCALE	01/01/2004
MME VOISIN	NATHALIE	15/05/2004
MR YAMOUNI	MAHFOUD	01/01/2004
MME ZAMBONI	VERONIQUE	01/01/2004
<b>Adjoints techniques de la recherche principaux</b>		
MR AUGUSTE	CHRISTIAN	01/01/2004
MME CAILLOL	MICHELLE	01/01/2004
MR CHOTTEAU	DANIEL	29/04/2004
MME COMPANY	MARTINE	01/12/2004
MR CRANE	BRUNO	01/11/2004
MR DUQUESNE	SERGE	01/01/2004
MR GARCIA	JOSEPH	01/12/2004
MME HOUVILLE	MAURICETTE	01/01/2004
MME LAVALLEE	VALERIE	01/12/2004
MR LEBOEUF	BERNARD	01/01/2004
MR LEMOINE	LAURENT	10/05/2004
MR MARQUEZ	STEPHANE	01/01/2004
MME MEURGEY	JOCELYNE	01/01/2004
MR MOUYSSET	REYNALD	01/01/2004
MR NEY	MARTIAL	01/01/2004
MR POLART	PATRICK	01/01/2004
MME ZLATEVSKI	ELISABETH	01/01/2004
<b>Agents techniques de la recherche principaux</b>		
MME DA COSTA	ALDA MARIA	29/10/2004
MR SCHUMACHER	VINCENT	01/01/2004

NOM	Prénom	Date d'effet
<b>SELECTION PROFESSIONNELLE</b>		
<b>Ingénieurs de recherche hors classe</b>		
MR ALNOT	MARC	01/01/2004
MR ANDRE	FRANCIS	01/01/2004
MR AUSTIN	CLAUDE	01/01/2004
MR BALLAIN	RENE	01/01/2004
MR BERNON	ROLAND	01/01/2004
MR CHARDIN	ANDRE	01/01/2004
MR HERMEL	RICHARD	01/01/2004
MR LEJAY	PASCAL	01/01/2004
MR RAPACCHI	BERNARD	01/01/2004
MR SAIVE	CLAUDE	01/01/2004
MR SCHWAAB	JEAN-PIERRE	01/01/2004
<b>Techniciens de la recherche de classe exceptionnelle</b>		
MR BOISSELEAU	PAUL	01/01/2004
MR BOSSARD	ERIC	01/01/2004
MR CAZET	JEAN-PIERRE	01/01/2004
MME CRIAUD-GORSSE	GILE	01/01/2004
MME DRILLON	ELISABETH	01/01/2004
MR FRANCOIS	SERGE	01/01/2004
MME GAY	KARINE	01/01/2004
MR GENEVOIS	MICHEL	01/01/2004
MME GRASSIOT	MARIE-CHRISTIN	01/01/2004
MR HUPPERT	FRANCOIS	01/01/2004
MME LECQUYER	ODILE	01/01/2004
MR MARECAILLE	JEAN-JACQUES	29/09/2004
MR MASSIT	MICHEL	01/01/2004
MME MIGUET	JOELLE	01/01/2004
MR PAILLASSA	ERIC	01/01/2004
MME PALLUET	CHANTAL	01/01/2004
MME PANEGOS	PATRICIA	01/01/2004
MME PARISOT	SYLVIE	01/01/2004
MR PELLOUX	FRANCK	01/01/2004
MME ROCKLIN	EMMANUELLE	01/01/2004
MME SARGOS	EVELYNE	01/01/2004
MME SOMMER	REGINE	01/01/2004
MR TABOGA	PATRICK	01/01/2004
MME THUON	KOUNVARY	08/09/2004
MME TROALIC	NATHALIE	01/01/2004

### Promotions

#### Nominations de chercheurs en 2003

Après avis des instances d'évaluation et par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, ont été nommés en 2003, les personnes dont les noms suivent :

NOM	Prénom	Date d'effet
<b>Avancement au grade de chargé de recherche de 1<sup>re</sup> classe</b>		
MLE AGHAJARI	NUSHIN	01/10/2003
MR AHMED	SERGE	01/12/2003
MME ANDRE	SYLVIE	01/10/2003
MR BARANNIKOV	SERGUEI	01/10/2003
MR BARBARA	JEAN-GAEL	01/10/2003

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date d'effet</b>
MME BEN AMOR	NADIA	01/10/2003
MR BENARD	LIONEL	01/10/2003
MLE BERTRAND	ROXANE	01/10/2003
MLE BLANCHARD	JULIETTE	01/10/2003
MLE BOCKMANN	ANJA	01/10/2003
MLE BONAFOS	CAROLINE	01/10/2003
MLE BORNAND	VERONIQUE	01/11/2003
MR BOULLAY	PHILIPPE	01/10/2003
MME BOUNOR	VERONIQUE	01/10/2003
MME BOUT ROUMAZEILLES	VIVIANE	01/10/2003
MLE BOUVERET	EMMANUELLE	01/01/2004
MLE BRIEN	VALERIE	01/10/2003
MR CASES	OLIVIER	01/10/2003
MR CHARLES	JEROME	01/10/2003
MR CHAUVAUD	LAURENT	01/01/2004
MR CHAZEAU	LAURENT	01/10/2003
MR CONT	RAMA	01/10/2003
MME CREPE RENAUDIN	SABINE	01/10/2003
MR DATCHI	FREDERIC	01/10/2003
MR DELAPLACE	ARNAUD	01/11/2003
MLE DESAGHER	SOLANGE	01/01/2004
MR FENDER	PASCAL	01/10/2003
MME FOULON	NATHALIE	01/10/2003
MR FRANKLAND	JOHN	01/10/2003
MME GAITS-IACOVONI	FREDERIQUE	01/10/2003
MME GAUFFRE-GUIRARDEL	FABIENNE	01/10/2003
MR GEISSER	VINCENT	01/10/2003
MME GENESTE	FLORENCE	01/10/2003
MR GHIENNE	JEAN FRANCOIS	01/10/2003
MLE GIRAUD	MARIE FRANCE	01/01/2004
MLE GIRBAL	LAURENCE	01/10/2003
MR GLAUDE	PIERRE ALEXANDRE	01/01/2004
MR GLEVAREC	HERVE	01/10/2003
MR GRANGEASSE	CHRISTOPHE	01/01/2004
MR GREMILLET	DAVID	01/10/2003
MR GUARI	YANNICK	01/10/2003
MME GULEA	MIHAELA	01/10/2003
MLE HABETS	FLORENCE	01/10/2003
MR HUCK	THIERRY	01/01/2004
MR JOMELLI	VINCENT	01/10/2003
MR JONARD	NICOLAS	01/10/2003
MR JONIN	CHRISTIAN	01/10/2003
MR KRINNER	GERHARD	01/10/2003
MR LAMIRAUX	FLORENT	01/10/2003
MR LAZARUS	FRANCIS	01/10/2003
MR LE CALVE	STEPHANE	01/10/2003
MR LE GOFF	XAVIER	01/01/2004
MLE LEBLANC	CATHERINE	01/10/2003
MR LECLERCQ	LAURENT	01/10/2003
MLE LEGOUPY	STEPHANIE	01/11/2003
MR LENORMAND	THOMAS	01/01/2004
MR LETHUILLIER	MORGAN	01/10/2003

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date d'effet</b>
MME LOGEART-AVRAMOGLU	DELPHINE	01/10/2003
MLE LOISON	ANNE	01/11/2003
MR LORIDANT	STEPHANE	01/10/2003
MR MAGNIER	EMMANUEL	01/10/2003
MR MAKSIMOVIC	MILAN	01/10/2003
MR MARCOWITH	ALEXANDRE	01/10/2003
MME MARI-BONTOUR	CELINE	01/10/2003
MME MARQUET	CHRISTINE	01/10/2003
MR MAZELLIER	PATRICK	01/10/2003
MR MICHEL	PATRICK	01/10/2003
MR MOLINA	FRANCK	01/10/2003
MME MONTOUILLOUT	VALERIE	18/10/2003
MR MUELLER	GEORGE	01/10/2003
MLE OLIVIER	EMMANUELLE	01/10/2003
MME OPALINSKI	ISABELLE	01/10/2003
MME PARISOT	ISABELLE	01/10/2003
MR PELTIER	NICOLAS	01/10/2003
MR POKROVSKI	OLEG	01/10/2003
MR RAVASSARD	PHILIPPE	01/10/2003
MME RECEVEUR	VERONIQUE	01/10/2003
MR ROBLIN	THOMAS	01/10/2003
MR ROUESSAC	VINCENT	01/10/2003
MR RUSCONI	FILIPPO	01/10/2003
MR SACHS	LAURENT	01/01/2004
MR SALPIN	JEAN-YVES	01/10/2003
MLE SARDA	LAURE	01/10/2003
MLE SARRET	GERALDINE	01/10/2003
MR SCHATZ	BERTRAND	01/10/2003
MME SCHOEPP	BARBARA	01/10/2003
MLE SEEMANN	MYRIAM	01/10/2003
MME STEFANINI	MARTHE	01/10/2003
MR STEGNER	ALEXANDRE	01/10/2003
MME TAVERNIER	GENEVIEVE	01/10/2003
MR ULRICH	GILLES	01/10/2003
MR VANHOVE	BERNARD	01/12/2003
MLE VERJUS	ANNE	01/10/2003
MME VIOLLET	CECILE	01/10/2003
MR VU NGOC	SAN	01/10/2003
MR WALTZER	LUCAS	01/10/2003
MR ZACCARO	JULIEN	01/10/2003
MR ZAMBELLI	TOMASO	01/10/2003
<b>Avancement au grade de directeur de recherche de 1<sup>re</sup> classe</b>		
MME ALLAIN	CATHERINE	01/10/2003
MR ALLAN	GUY	01/10/2003
MR AMIRANOFF	FRANCOIS	01/10/2003
MR AUBRY	ANDRE	01/10/2003
MLE BABONNEAU	FLORENCE	01/10/2003
MR BALLY	RENE	01/10/2003
MR BARBRY	PASCAL	01/10/2003
MR BARHANIN	JACQUES	01/10/2003
MR BAULIEU	LAURENT	01/10/2003
MME BERNARDI	CHRISTINE	01/10/2003

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date d'effet</b>
MR BERTRAND	PHILIPPE	01/10/2003
MR BESANCENOT	JEAN-PIERRE	01/10/2003
MR BIGOT	JEAN-YVES	01/10/2003
MME BLANCHARD-DESCE	MIREILLE	01/10/2003
MR BROCHON	JEAN-CLAUDE	01/10/2003
MR BROSSARD	THIERRY	01/10/2003
MR CATHELINÉAU	MICHEL	01/10/2003
MR CHABRIER	GILLES	01/10/2003
MR CHAOUAT	GERARD	01/10/2003
MR CHATILA	RAJA	01/10/2003
MLE CHIMINI	GIOVANNA	01/10/2003
MR COQ	BERNARD	01/10/2003
MR COUBLE	PIERRE	01/10/2003
MR DAVID	RENE	01/10/2003
MR DE GUNZBURG	JEAN	01/10/2003
MR DEUTSCHER	JOSEF	01/10/2003
MR DEVAUX	CHRISTIAN	01/10/2003
MR DOKCHITSER	IOURI	01/12/2003
MR DOUMERC	JEAN-PIERRE	01/10/2003
MME DUMUIS	ALINE	01/10/2003
MR DUNCAN	PATRICK	01/10/2003
MR EHRHARDT	JEAN-JACQUES	01/10/2003
MR ESCUDIE	JEAN	01/10/2003
MR FAGNI	LAURENT	01/10/2003
MME FERNANDEZ-VEST	JOCELYNE	01/10/2003
MR FERRER	DANIEL	01/10/2003
MR FLANDRIN	PATRICK	01/10/2003
MME FRISCH	HELENE	01/10/2003
MR GAUDE	THIERRY	01/10/2003
MR GHIBAUDO	GERARD	01/10/2003
MR GILBERT	CLAUDE	01/10/2003
MME GODARD	DANIELE	01/10/2003
MR GODFRIN	HENRI	01/10/2003
MR GOULON	JOSE	01/10/2003
MME GUENTCHEVA-DESCLES	ZLATKA	01/10/2003
MME HAUSBERGER	MARTINE	01/10/2003
MR HERRMANN	JEAN-MARIE	01/10/2003
MR HOSTEN	BERNARD	01/10/2003
MR ILLE	BERNARD	01/10/2003
MR INDELICATO	PAUL	01/10/2003
MR JUPILLE	JACQUES	01/10/2003
MR KELLER	PATRICK	01/10/2003
MME KIRCHNER	HELENE	01/10/2003
MR KORB	JEAN-PIERRE	01/10/2003
MR LABOUESSE	MICHEL	01/10/2003
MR LAPORTE	PIERRE	01/10/2003
MME LAUBENHEIMER	FRANCOISE	01/10/2003
MR LAUGIER	PASCAL	01/10/2003
MR LORTAT-JACOB	BERNARD	01/10/2003
MR MAC DONALD	CHARLES	01/10/2003
MR MACKENZIE	ERIC	01/10/2003
MR MAINPRICE	DAVID	01/10/2003

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date d'effet</b>
MR MANGENEY	PIERRE	01/10/2003
MR MARIE	PIERRE	01/10/2003
MR MARZIN	JEAN-YVES	01/10/2003
MR MAURY	FRANCIS	01/10/2003
MR MULLE	CHRISTOPHE	01/10/2003
MR MUZET	ALAIN	01/10/2003
MR PERNOT	MICHEL	01/10/2003
MR PHILIPPON	PATRICE	01/10/2003
MR PLAGNOL	ERIC	01/10/2003
MR POMMEREAU	JEAN-PIERRE	01/10/2003
MR PUGET	ALAIN	01/10/2003
MR PYNTE	JOEL	01/10/2003
MR QUINTARD	MICHEL	01/10/2003
MR RABIER	JACQUES	01/10/2003
MR REDELSPERGER	JEAN-LUC	01/10/2003
MR ROBERT	FRANCOIS	01/10/2003
MR ROSINBERG	MARTIN	01/10/2003
MR SABBAH	CLAUDE	01/10/2003
MME SAVOY NAVARRO	AURORE	01/10/2003
MR SEMERIVA	MICHEL	01/10/2003
MR SIMONNEAUX	GERARD	01/10/2003
MR TABELING	PATRICK	01/10/2003
MME TANDEAU DE MARSAC	NICOLE	01/10/2003
MR THERON	ANDRE	01/10/2003
MR TOPOL	RICHARD	01/10/2003
MR VALLEE	CLAUDE	01/10/2003
MME VENTURA	RENEE	01/10/2003
MR VIERLING	PIERRE	01/10/2003
MR VIGNON	MICHEL	01/10/2003
MR ZLOTNICKI	JACQUES	01/10/2003
<b>Avancement au premier échelon de la classe exceptionnelle du corps des directeurs de recherche</b>		
MR BARBET	JACQUES	01/10/2003
MR BRAUNSTEIN	PIERRE	01/10/2003
MR CARTER	BRANDON	01/10/2003
MR DION	JEAN-MICHEL	01/10/2003
MME EISENSTEIN	ODILE	01/10/2003
MR HUERRE	PATRICK	01/10/2003
MR JOYARD	JACQUES	01/10/2003
MR LEGENDRE	LOUIS	01/10/2003
MR LUDDEN	JOHN NICHOLAS	01/10/2003
MR MAYSTRE	DANIEL	01/10/2003
MR MECHALI	MARCEL	01/10/2003
MR MEUNIER	JACQUES	01/10/2003
MR PIRAZZOLI	PAOLO	01/10/2003
MME ROUGON	GENEVIEVE	01/10/2003
MR TALAGRAND	MICHEL	01/10/2003
MR VIDEAU	HENRI	01/10/2003
MR ZARD	SAMIR	01/10/2003
<b>Avancement au deuxième échelon de la classe exceptionnelle du corps des directeurs de recherche</b>		
MME GRESILLON	ALMUT	01/10/2003
MME VERGNE	MICHELE	01/10/2003

**Comités, conseils et commissions****Arrêté du 28 février 2005 portant prorogation du mandat des membres des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des directeurs de recherche et des chargés de recherche du Centre national de la recherche scientifique**

Education nationale, enseignement supérieur et recherche – NOR : MENP0500416A - JO du 11-03-2005, texte n° 7

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 28 février 2005, le mandat des membres des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des directeurs de recherche et des chargés de recherche du Centre national de la recherche scientifique est prorogé jusqu'au 31 janvier 2006.

**Comités, conseils et commissions****Décision n° 050014DRH du 9 mars 2005 relative à la composition de la commission de réforme du Centre national de la recherche scientifique**

Direction des ressources humaines

Vu L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod., not. art. 35 ; D. n° 59-310 du 14-02-1959 mod., not. art. 4 ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 8 ; D. n° 86-442 du 14-03-1986 ; A. du 12-03-1985 ; A. du 01-09-1986 ; A. du 25-04-2002 ; DEC. n° 020041DRH du 08-11-2002 ; DEC. n° 020054DRH du 05-12-2002 ; DEC. n° 030056DRH du 04-12-2003 ; DEC. n° 040032DRH du 02-09-2004.

Article unique. - Les dispositions des décisions n° 020041DRH, n° 030056DRH et n° 040032DRH susvisées sont modifiées comme suit :

Représentants titulaires des personnels du corps des ingénieurs de recherche :

- Monsieur NIETO Daniel, en remplacement de Monsieur BADOT Jean-Claude ;
- Monsieur LEROULEY Jean-Claude, en remplacement de Monsieur RODIER Jean-Claude.

Représentants suppléants des personnels du corps des adjoints techniques de la recherche :

- Monsieur SAINT ROCH Bruno, en remplacement de Monsieur PAILHAREY Daniel ;
- Madame Anne ALTIBELLI, en remplacement de Madame RIGAUD BULLY Claire.

Fait à Paris, le 9 mars 2005.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le secrétaire général,  
Hervé MATHIEU

**Comités, conseils et commissions****Décision n° 050003ELEC du 21 mars 2005 fixant le calendrier et les modalités de dépouillement pour l'élection au conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique**

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; A. du 13-02-2001 ; DEC. n° 040070DCAJ du 20-09-2004.

Art. 1. - L'organisation de l'élection au conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique est placée sous la responsabilité de l'UPS « Organisation des élections ».

Art. 2. - Conformément à l'arrêté du 13 février 2001 susvisé, l'élection se déroulera suivant le calendrier et les modalités définies ci-après.

Art. 3. - Ont vocation à être inscrits sur la liste électorale, les agents remplissant les conditions fixées à l'article 2 de l'arrêté du 13 février 2001 susvisé. Une liste électorale provisoire sera consultable du 18 avril au 9 mai 2005 inclus, auprès du délégué pour les élections, dans les délégations du CNRS et sur le site web des élections.

Art. 4. - Les réclamations sur la liste électorale provisoire doivent être adressées au délégué pour les élections avant le 9 mai 2005 à 17 h.

Art. 5. - La liste électorale définitive sera arrêtée le 12 mai 2005 par le directeur général du CNRS.

Art. 6. - La date limite de dépôt des listes de candidats auprès du délégué pour les élections, au siège de l'UPS n° 2299 « Organisation des élections » - 1 place Aristide Briand - 92195 Meudon, est fixée au 30 mai 2005 à 12 h.

La commission électorale, créée conformément à l'article 10 de l'arrêté susvisé, statue sur la validité des listes de candidats.

Art. 7. - Le vote s'effectuera exclusivement par correspondance. Le matériel de vote est adressé, par le délégué pour les élections à chaque électeur, au moins huit jours francs avant la date limite des votes.

Ce matériel est composé par :

- Un porte-adresse sur lequel figurent :
  - une notice explicative de la procédure de vote,
  - une série d'étiquettes de vote autocollantes, en nombre égal à celui des listes de candidats. Sur chaque étiquette est imprimé un code-barres correspondant à une liste de candidats. A coté de chaque étiquette figurent le logo, l'intitulé de chaque liste, le nom, le prénom et le collègue des candidats de la liste correspondante.
  - un bulletin de vote détachable sur lequel est imprimé un code-barres « électeur » attribué de manière aléatoire, rendant impossible lors du dépouillement la reconnaissance de l'identité du votant, ainsi qu'un emplacement destiné à recevoir l'étiquette de vote autocollante de la liste choisie,
- des professions de foi,
- une enveloppe retour T avec l'adresse d'une boîte postale CNRS pré-imprimée permettant l'envoi du bulletin de vote.

Art. 8. - L'expression du vote se traduit par l'apposition sur le bulletin de vote de l'étiquette autocollante de la liste choisie. A peine de nullité le bulletin de vote ne doit comporter ni adjonction, ni modification, ni signe de reconnaissance.

Art 9. - Le vote s'effectuera exclusivement par correspondance. La clôture du scrutin est fixée au 11 juillet 2005 à 17 h 00 (date de réception à la boîte postale).

Art 10. - Le dépouillement du scrutin s'effectuera le 12 juillet 2005, sur le campus de Meudon - Salle des directeurs, sous contrôle de la commission électorale.

Art 11. - Après extraction du bulletin de vote de l'enveloppe retour, il est procédé à la lecture du code-barres «électeur» pour constituer la liste d'émargement.

La lecture du code-barres des étiquettes de vote permet le décompte des suffrages attribués à chacune des listes. Le dispositif est conçu de manière à ce qu'aucune corrélation ne soit possible entre le code-barres «électeur» et le code-barres de l'étiquette de vote.

Les enveloppes et bulletins litigieux sont soumis à la commission électorale qui peut les déclarer valables, nuls ou blancs.

Après le dépouillement, le système de lecture et d'enregistrement automatisé est bloqué interdisant la reprise ou la modification des résultats après la décision de clôture du dépouillement par la commission électorale.

Les résultats seront proclamés le même jour à la fin de l'opération de dépouillement.

Art 12. - A l'issue des opérations de vote, le délégué pour les élections rédige un procès verbal, contresigné par les membres de la commission électorale. Ce procès verbal, est consultable par toute personne intéressée qui en fait la demande.

Art 13. - Les documents liés au scrutin sont conservés par le délégué pour les élections jusqu'à épuisement des délais de recours contentieux.

Art 14. - Les contestations éventuelles sur la validité des opérations devront être portées dans un délai de cinq jours, à compter de la proclamation des résultats, soit au plus tard le 18 juillet 2005 à 17 heures, devant le directeur général du CNRS, qui statuera dans un délai de dix jours, soit jusqu'au 28 juillet 2005.

Art 15. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 mars 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

### Comités, conseils et commissions

**Décision n° 050004ELEC du 23 mars 2005 constituant la commission *ad hoc* pour l'élection au conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique**  
Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; A. du 13-02-2001 ; DEC. n° 040070DCAJ du 20-09-2004 ; DEC. n° 050003ELEC du 21-03-2005.

Art. 1<sup>er</sup>. - En application de l'article 6 de l'arrêté du 13 février 2001 susvisé, il est créé une commission *ad hoc* pour l'élection au conseil scientifique du CNRS.

Art. 2. - La commission est placée sous la présidence du délégué pour les élections, M. Philippe Willoquet.

Art. 3. - La commission *ad hoc* comprend, outre le délégué pour les élections, des représentants désignés par les organisations syndicales représentatives au sein de l'établissement et des représentants de l'administration.

Art. 4. - Les représentants désignés par les organisations syndicales représentatives, et appelés à siéger aux réunions de la commission, à raison d'un membre par organisation, sont :

#### Membres titulaires

- M. Patrick Monfort pour le SNES-FSU
- Mme Jacqueline Mahuteau pour le SGEN-CFDT
- Mme Marie-Christine Lagoutte pour le SNIRS-CGC
- M. Patrick Barth pour le SNPTES-UNSA
- Mme Sophie Toussaint-Leroy le SNTRS-CGT
- M. Christian Allet pour le SNPRES-FO

#### Membres suppléants

- M. Pierre Gougat pour le SNES-FSU
- M. Jean-Michel Savariault pour le SGEN-CFDT
- Mme Marie-Suzanne Strzalko pour le SNIRS-CGC
- M. Jean-Marie Gole pour le SNPTES-UNSA
- M. Gérard Mandville le SNTRS-CGT
- Mme Dominique Balluteau ou M. Patrick Schibler pour le SNPRES-FO

Art. 5. - Les représentants de l'administration sont :

#### Membres titulaires

- Mme Monique Querou - secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique
- M. Arnaud Pes - direction des ressources humaines
- Mme Claudine Texier - direction des affaires juridiques
- M. Yves Germain - direction des ressources humaines
- M. Jean-Claude Kader - département sciences de la vie

#### Membres suppléants

- Mme Ghislaine Bec - direction des ressources humaines
- Mme Francine Bizot - secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique
- M. Karim Brahiti - direction des affaires juridiques
- Mme Nadia Miniscloux - direction des ressources humaines
- M. Michel Wright - département sciences de la vie

Art. 6. - Conformément à l'arrêté susvisé, la commission *ad hoc* statue sur le bien fondé des réclamations adressées au délégué pour les élections durant la période de réclamation fixée à l'article 4 de la décision n° 050003ELEC du 21 mars 2005, susvisée. Elle propose une liste électorale définitive, qui sera arrêtée par le directeur général du CNRS.

Art. 7. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 mars 2005.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le secrétaire général,  
Hervé MATHIEU

**Comités, conseils et commissions****Décision n° 050013SPHM du 30 mars 2005 portant nomination des membres du comité de direction de l'UPR n° 5021 - Laboratoire des champs magnétiques intenses (LCMI)**

Sciences physiques et mathématiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 050004SPHM du 16-02-2005, not. art. 3.

Art. 1<sup>er</sup>. - Sont nommés membres du comité de direction de l'Unité propre de recherche intitulée « Laboratoire des champs magnétiques intenses » :

- Monsieur Alain Fontaine, directeur scientifique adjoint du département des sciences physiques et mathématiques,
- Monsieur Michel Spiro, directeur de l'IN2P3, président du comité TGE/TGI,
- Monsieur Lyndon Emsley, professeur des universités, représentant le département des sciences chimiques.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 30 mars 2005.

Le directeur général,  
Bernard LARROUTUROU

**Comités, conseils et commissions****Décision n° 05A022DR04 du 10 mars 2005 modifiant la décision n° 03A027DR04 du 15 avril 2003 portant désignation des membres du conseil de service de la délégation Ile-de-France Sud**

Délégation Ile-de-France Sud

Vu DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 00A307DR04 du 18-09-2000 ; résultat des élections des représentants du personnel du 12-10-2000 ; DEC. n° 03A027DR04 du 15-04-2003.

Art. 1<sup>er</sup>. - La composition du Conseil de service de la délégation Ile-de-France Sud est la suivante :

**1) Membres de droit :**

- M. Jean-Paul CARESSA, délégué régional, président
- Mme Agnès NETTER, adjointe au délégué, vice-présidente

**2) Membres désignés par le délégué régional (modifié) :**

Titulaires

- Mme Françoise BARRIÈRE
- M. Laurent BERNARD
- Mme Eliette CABROL
- M. Michel DEBEST
- M. Patrice LAPORTE

Suppléants

- Mme Marie-Paule RABOISSON
- Mme Lucette VAYN

**3) Membres élus par les personnels (modifié) :**

Titulaires

- M. Laurent BEAUCHET
- M. Denis BOLÉ
- Mme Liliane BUTEAU
- Mme Nadjillah CHERKAOUI-PERE
- M. Stéphane COURNAUD
- Mme Isabelle DENIZIOT
- Mme Sophie GRANON

Suppléants

- M. Benoit DUARTE

Art. 2. - (additif) Le mandat du Conseil de service est prorogé d'une durée de 1 an, soit jusqu'au 14 avril 2006.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10 mars 2005.

Le délégué régional Ile-de-France Sud,  
Jean-Paul CARESSA

**Comités, conseils et commissions****Décision n° 050028DR01 du 8 mars 2005 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7048 - Centre de recherches politiques de Sciences Po**

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; contrat quadriennal de développement 2005-2008 entre le CNRS et Sciences Po.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7048 du CNRS - Centre de recherches politiques de Sciences Po, dont la composition est définie ci-après.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- 1 membre de droit ;
- 10 membres élus :
  - 4 pour le Collège des Directeurs de Recherche CNRS et FNSP ;
  - 4 pour le Collège des Chargés de Recherche CNRS et FNSP ;
  - 2 pour le Collège des ITA ;
- 6 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le prochain renouvellement du laboratoire à savoir le 31 décembre 2008.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 8 mars 2005.

Pour le directeur général et par délégation :  
L'adjoint au délégué régional Paris A,  
Alain WEISWALD

**Comités, conseils et commissions****Décision n° 05A020DR04 du 14 février 2005 de création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8000 - Laboratoire de chimie physique**

Délégation Ile-de-France Sud

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 010097DCAJ du 18-10-2001 ; DEC. n° 030067DAJ du 04-08-2003.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein du Laboratoire de chimie physique (UMR C8000).

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité, Alain FUCHS ;
- le directeur adjoint, Pascal PERNOT ;
- 13 membres élus :
  - Christiane ALBA-SIMIONESCO
  - Pierre ARCHIREL
  - Fabrice AUDONNET
  - François-Xavier COUDERT
  - Roland COUTOULY
  - Nicolas DESBIENS
  - Odile DUTUIT
  - Isabelle LAMPRE
  - Jean-Philippe LARBRE
  - Mehran MOSTAFAVI
  - Yvette NANINCK
  - Pedro OLIVIERA
  - Pierre SEBBAN ;
- 5 membres nommés :
  - Tania BIZOUARN
  - Michèle DESOUTER-LECOMTE
  - Stéphanie DRONIOU
  - Philippe MAÎTRE
  - Mireille MOULIN.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 2 ans.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 février 2005.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le délégué régional Ile-de-France Sud,  
Jean-Paul CARESSA

**Comités, conseils et commissions****Décision n° 050032DR10 du 14 mars 2005 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7044 - Etude des civilisations de l'Antiquité : de la Préhistoire à Byzance**

Délégation Alsace

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1<sup>er</sup>. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 7044.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 7 membres élus ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire est fixée à 4 ans.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Strasbourg, le 14 mars 2005.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le délégué régional Alsace,  
Philippe PIERI

**Comités, conseils et commissions****Décision n° 051035DR12 du 17 mars 2005 de création d'une cellule de crise auprès du délégué régional Provence**

Délégation Provence

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 040115DAJ du 08-12-2004 ; DEC. n° 040119DAJ du 08-12-2004.

Art. 1<sup>er</sup>. - Une cellule de crise est créée auprès du Délégué Régional dans le cadre de la constitution du dispositif de gestion des situations d'urgence ou de crise auxquelles le CNRS peut être amené à faire face.

Art. 2. - La cellule de crise comprend comme membres permanents :

- Le Délégué Régional,
- L'Adjoint du Délégué Régional,
- L'Ingénieur Régional de Prévention et de Sécurité,
- Le Responsable du Service Technique et Logistique,
- Le Chef du Service du Personnel et des Ressources Humaines,
- Le Chargé de Communication,
- Le Responsable des Systèmes d'Information,
- La Chargée des Affaires Générales, chargée du secrétariat de la cellule.

Art. 3. - En fonction du type d'événement, toutes personnes qualifiées peuvent être appelées à se joindre à la cellule de crise.

Fait à Marseille, le 17 mars 2005.

Le délégué régional Provence,  
Pierre DOUCELANCE

## Nominations

### Administration centrale

STIC

**M. CHRISTIAN JUTTEN**

DEC. n° 040045STIC du 07-02-2005

Monsieur Christian JUTTEN, Professeur des universités, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005. Sa mission a pour objet le suivi des laboratoires et des dossiers relatifs au traitement du signal et image.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Christian JUTTEN demeure affecté à Laboratoire des images et signaux (LIS) de St Martin d'Hères.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005, Monsieur Christian JUTTEN percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et pris en charge par la délégation Alpes.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

STIC

**M. Luis FARIÑAS DEL CERRO**

DEC. n° 040051STIC du 07-02-2005

Monsieur Luis FARIÑAS del CERRO, directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005. Sa mission a pour objet le suivi des affaires internationales.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Luis FARIÑAS del CERRO demeure affecté à l'institut de recherche en informatique de Toulouse (IRIT).

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

INSU

**M. FRANCIS GROUSSET**

DEC. n° 050008INSU du 07-02-2005

Monsieur GROUSSET Francis, Directeur de recherche de 2<sup>e</sup> classe à l'UMR n° 5808, est nommé chargé de mission auprès du Directeur Général pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 15 janvier 2005 au 31 décembre 2006. Sa mission est d'assurer le suivi de la thématique Paléoenvironnements au PNEDC, du Programme IMAGES de l'IPEV dans cette thématique, le suivi scientifique du programme ECLIPSE pour les aspects qui le concerne et en étroite liaison avec le DSA Sciences de la Terre, et le suivi des projets EUROCLIMATE sélectionnés en liaison avec les responsables des programmes nationaux concernés. Il assurera un rôle sur toutes les actions de la thématique, tout particulièrement les programmes internationaux et les programmes européens (PCRD, ESF...).

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur GROUSSET Francis demeure affecté au laboratoire Environnements et Paléoenvironnements OCéaniques -EPOC- (UMR 5805), Université des Sciences et Technologies, B18, avenue des Facultés, 33405 Talence cedex.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

INSU

**M. MARC TROUSSELLIER**

DEC. n° 040147INSU du 15-10-2004

Monsieur TROUSSELLIER Marc, Directeur de Recherche de 2<sup>ème</sup> classe à l'UMR n° 5119, est nommé chargé de mission auprès du Directeur Général pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1<sup>er</sup> octobre 2004 au 31 décembre 2005. Il

sera chargé de mission auprès de la Division Surfaces et Interfaces Continentales. Dans ce cadre, sa mission sera d'apporter son expertise (commune avec le département des Sciences de la Vie) dans le domaine de l'interface surfaces continentales – domaine côtier et d'assurer la programmation et le suivi du programme ECCO.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur TROUSSELLIER Marc demeure affecté au Laboratoire Ecosystèmes lagunaires : organisation biologique et fonctionnement – ECO-LAG - (UMR n° 5119) Université des Sciences et Techniques du Languedoc (Montpellier II) bât. 24, CC093 – Place Eugène Bataillon – 34095 Montpellier cedex 5.

Du 1<sup>er</sup> octobre 2004 au 31 décembre 2005, Monsieur TROUSSELLIER Marc percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – section 1 du budget du Centre National de la Recherche Scientifique et prise en charge par la Délégation Régionale 13 – Languedoc Roussillon.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

INSU

**M. GUY GUYOT**

DEC. n° 040176INSU du 15-10-2004

Monsieur GUYOT Guy, Ingénieur de Recherche Hors Classe à l'UMR n° 8617, est nommé chargé de mission auprès du Directeur Général pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 1<sup>er</sup> octobre 2004 au 31 décembre 2005. Il sera chargé de mission auprès de la Direction Astronomie-Astro-physique. Dans ce cadre, sa mission sera d'assurer le suivi des activités, des moyens et infrastructures liés aux projets spatiaux et aux projets et infrastructures relatifs aux gros projets sol. Il assurera également le suivi des activités de R&D.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur GUYOT Guy demeure affecté à l'Institut d'Astrophysique Spatiale -IAS- (UMR n° 8617) Université Paris XI, Bâtiment 121, 91405 Orsay cedex. Du 1<sup>er</sup> octobre 2004 au 31 décembre 2005, Monsieur GUYOT Guy percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission du Centre National de la Recherche Scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – section 1 du budget du Centre National de la Recherche Scientifique et prise en charge par la Délégation Régionale 4 – Ile-de-France Sud.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

### Délégations

DR06 – Nord-Est

**M. DANIEL COURJON**

DEC. n° 040163DR06 du 07-02-2005

Monsieur COURJON Daniel, Directeur de Recherche 1<sup>ère</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du délégué régional de la circonscription Nord-Est du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005 pour le représenter en région Franche-Comté.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur COURJON Daniel demeure affecté à l'UMR n° 6174 à Besançon.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005, Monsieur COURJON Daniel percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Nord-Est.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

DR06 – Nord-Est

**M. BRUNO DAVID**

DEC. n° 040164DR06 du 07-02-2005

Monsieur DAVID Bruno, Directeur de Recherche 1<sup>ère</sup> classe, directeur de l'UMR n° 5561 est nommé chargé de mission auprès du délégué régional de la circonscription Nord-Est du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005 pour le représenter en région Bourgogne.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur DAVID Bruno demeure affecté à l'UMR n° 5561 à Dijon.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005, Monsieur DAVID Bruno percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Nord-Est.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

DR08 – Centre – Poitou-Charentes

**M. HENRI GALINIE**

DEC. n° 040191DR08 du 07-02-2005

Monsieur Henri GALINIE, Directeur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès de la déléguée régionale de la circonscription Centre, Poitou-Charentes, du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005, pour représenter la déléguée régionale sur la région de Tours.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Henri GALINIE demeure affecté à l'unité Cités, Territoires, Environnement et Sociétés – CITERES (UMR n° 6173) – Tours.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005, Monsieur Henri GALINIE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Centre, Poitou-Charentes.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

DR08 – Centre – Poitou-charentes

**M. GUY RAYMOND**

DEC. n° 040194DR08 du 07-02-2005

Monsieur Guy RAYMOND, Directeur de recherche 1<sup>ère</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès de la déléguée régionale, du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005, pour assurer la responsabilité de l'antenne de Poitiers de la circonscription Centre, Poitou-Charentes.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Guy RAYMOND demeure affecté à l'Institut de physiologie et biologie cellulaires (UMR n° 6187) – Poitiers.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 31 décembre 2005, Monsieur Guy RAYMOND percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 – section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Centre, Poitou-Charentes.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

DR15 – Aquitaine-Limousin

**MME CATHERINE TREMOULET**

DEC. n° 050102DR15 du 01-01-2005

Mme Catherine TREMOULET, ingénieure d'études est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, responsable du service du personnel et des ressources humaines de la délégation Aquitaine-Limousin.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

DR15 – Aquitaine-Limousin

**M. GABRIEL DE SAINT MARTIN**

DEC. n° 050104DR15 du 01-01-2005

M. Gabriel DE SAINT MARTIN, Ingénieur d'études de 2<sup>ème</sup> classe, est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, Ingénieur régional de prévention et de sécurité de la Délégation Aquitaine-Limousin.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

DR15 – Aquitaine-Limousin

**MME JOSIANE MANABERA**

DEC. n° 050105DR15 du 01-01-2005

Mme Josiane MANABERA est nommée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, Chef du service financier et comptable de la Délégation Aquitaine-Limousin.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

DR15 – Aquitaine-Limousin

**M. ROLAND DIRLEWANGER**

DEC. n° 050106DR15 du 01-01-2005

M. Roland DIRLEWANGER, ingénieur de recherche hors classe, est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, Responsable des systèmes d'information de la Délégation Aquitaine-Limousin.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

DR15 – Aquitaine-Limousin

**M. GÉRARD RICHARD**

DEC. n° 050107DR15 du 01-01-2005

M. Gérard RICHARD, ingénieur de recherche, est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, Responsable des services techniques et logistiques de la Délégation Aquitaine-Limousin.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

## Laboratoires

UPR n° 3251 – Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur (LIMSIS)

**M. PHILIPPE TARROUX**

DEC. n° 050005STIC du 16-03-2005

Est approuvée la nomination de Monsieur Philippe TARROUX, Professeur des Universités, en tant que directeur adjoint de l'UPR n° 3251 pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

UPR n° 9069 – Institut de chimie des surfaces et interfaces de Mulhouse

**M. DIMITRI IVANOV**

DEC. n° 050036SCHI du 08-03-2005

Monsieur Dimitri IVANOV, directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe au CNRS est nommé directeur de l'UPR n° 9069, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2005, en remplacement de Monsieur Alain VIDAL.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

GDR n° 1038 – Linguistique grecque et comparative

**M. GUY VOTTERO**

DEC. n° 050010SCHS du 11-03-2005

Monsieur Guy VOTTERO, Maître de Conférences, est nommé directeur du GDR n° 1038 pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2004 au 31 décembre 2005, suite au départ à la retraite de Monsieur René HODOT au 31 août 2004.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

UPR n° 301 - Institut d'histoire du temps présent

**M. CHRISTIAN HENRIOT**

DEC. n° 050020DAJ du 09-03-2005

En application de l'article 7 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique], M. Christian HENRIOT, directeur scientifique adjoint au département des Sciences de l'homme et de la société, est désigné en qualité de personne responsable des marchés de l'UPR n° 301.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

**ACMO**

UMR n° 8502 - Laboratoire de physique des solides

**M. ALAIN CLEMENT**

DEC. n° 05A001DR04 du 11-03-2005

M. Alain CLEMENT, assistant ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8502, à compter du 8 novembre 2004. M. Alain CLEMENT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Alain CLEMENT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Paul POUGET, directeur de l'UMR n° 8502

UMR n° 8626 - Laboratoire de physique théorique et modèles statistiques

**Mme CLAUDINE LE VAOU**

DEC. n° 05A006DR04 du 08-03-2005

Mme Claudine LE VAOU, technicien, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8626 à compter du 8 novembre 2004. Mme Claudine LE VAOU exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Claudine LE VAOU est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Stéphane OUVRY, directeur de l'UMR n° 8626

UMR n° 8647 - Laboratoire d'étude des matériaux hors équilibre

**Mme ISABELLE GALLET**

DEC. n° 05A004DR04 du 08-03-2005

Mme Isabelle GALLET, assistant ingénieur, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8647 à compter du 8 novembre 2004. Mme Isabelle GALLET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Isabelle GALLET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Marc CONDAT, directeur de l'UMR n° 8647

UMR n° 6566 - Civilisations atlantiques et archéosciences

**M. JEAN-CHRISTOPHE LE BANNIER**

DEC. n° 040014DR17 du 11-02-2005

M. Jean-Christophe LE BANNIER, technicien CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6566, à compter du 10 février 2005.

M. Jean-Christophe LE BANNIER exerce sa mission conformément aux articles 4, et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-Christophe LE BANNIER est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Guirec QUERRE, directeur de l'UMR n° 6566

UMR n° 6627 - Physique des atomes, lasers, molécules et surfaces

**M. JONATHAN COURBE**

DEC. n° 040009DR17 du 01-03-2005

M. Jonathan COURBE, assistant ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6627, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2004.

M. Jonathan COURBE exerce sa mission conformément aux articles 4, et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jonathan COURBE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Guy JEZEQUEL, directeur de l'UMR n° 6627

UMR n° 6085 - Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem (LMRS)

**M. THIERRY DE LA RUE**

DEC. n° 050069DR19 du 10-06-2004

M. Thierry DE LA RUE, chargé de recherche CNRS (CR1), est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) pour coordonner au sein de son équipe la prévention des risques dans l'esprit de la charte établie par l'Université et conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Cette nomination est valable jusqu'au terme du contrat quadriennal de développement, soit le 31 décembre 2007. Toutefois, la démission ACMO est recevable à tout moment, sans justification.

Signé : Dominique FOU DRINIER, directeur de l'UMR n° 6085

UMR n° 6143 - Morphodynamique continentale et côtière

**Mme VALÉRIE MESNAGE**

DEC. n° 050072DR19 du 11-10-2004

Mme Valérie MESNAGE, maître de conférences, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) pour coordonner au sein de son équipe la prévention des risques dans l'esprit de la charte établie par l'Université et conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Cette nomination est valable jusqu'au terme du contrat quadriennal de développement, soit le 31 décembre 2007. Toutefois, la démission ACMO est recevable à tout moment, sans justification.

Signé : Pour le directeur et par délégation, Benoit LAIGNEL, directeur adjoint de l'UMR n° 6143

UMR n° 6614 - Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie (CORIA)

**M. BERTRAND LECORDIER**

DEC. n° 050071DR19 du 09-03-2004

M. Bertrand LECORDIER, chargé de recherche CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) pour coordonner au sein de son équipe la prévention des risques dans l'esprit de la charte établie par l'Université et conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Cette nomination est valable jusqu'au terme du contrat quadriennal de développement, soit le 31 décembre 2007. Toutefois, la démission ACMO est recevable à tout moment, sans justification.

Signé : Michel LEDOUX, directeur de l'UMR n° 6614

UMR n° 6634 - Groupe de physique des matériaux (GPM)

**M. SYLVAIN CHAMBRELAND**

DEC. n° 050068DR19 du 25-05-2004

M. Sylvain CHAMBRELAND, ingénieur de recherche, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) pour coordonner au sein de son équipe la prévention des risques dans l'esprit de la charte établie par l'Université et conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Cette nomination est valable jusqu'au terme du contrat quadriennal de développement, soit le 31 décembre 2007. Toutefois, la démission ACMO est recevable à tout moment, sans justification.

Signé : Didier BLAVETTE, directeur de l'UMR n° 6634

UMR n° 6637 - Centre interdisciplinaire de recherche ions lasers (CIRIL)

**M. SYLVAIN GIRARD**

DEC. n° 050079DR19 du 09-03-2005

M. Sylvain GIRARD, Chercheur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR de l'ENSICAEN et du CNRS n° 6637.

M. Sylvain GIRARD exerce sa mission pour coordonner au sein de son équipe la prévention des risques conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Sylvain GIRARD est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Serge BOUFFARD, directeur de l'UMR n° 6637

FRE n° 2645 - Perception, systèmes, information (PSI)

**M. FABRICE HERTEL**

DEC. n° 050070DR19 du 10-06-2004

M. Fabrice HERTEL, en activité à l'université de Rouen en qualité d'assistant ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) pour coordonner au sein de son équipe la prévention des risques dans l'esprit de la charte établie par l'Université et conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Cette nomination est valable jusqu'au terme du contrat quadriennal de développement, soit le 31 décembre 2007. Toutefois, la démission ACMO est recevable à tout moment, sans justification.

Signé : Jacques LABICHE, directeur de la FRE n° 2645

FRE n° 2735 - Unité de neuropsychopharmacologie expérimentale

**M. JEAN-JACQUES BONNET**

DEC. n° 050121DR19 du 30-06-2004

M. Jean-Jacques BONNET, en activité, en qualité de professeur des universités, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) pour coordonner au sein de son équipe la prévention des risques dans l'esprit de la charte établie par l'Université et conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Cette nomination est valable jusqu'au terme du prochain contrat quadriennal de développement, soit le 31 décembre 2007. Toutefois, la démission de l'ACMO est recevable à tout moment, sans justification.

Signé : Jean COSTENTIN, directeur de la FRE n° 2735

FRE n° 2829 - Assemblages moléculaires : modélisation et imagerie SIMS

**MME ARMELLE CABIN**

DEC. n° 050073DR19 du 29-06-2004

Mme Armelle CABIN, maître de conférences, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) pour coordonner au sein de son équipe la prévention des risques dans l'esprit de la charte établie par l'Université et conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Cette nomination est valable jusqu'au terme du contrat quadriennal de développement, soit le 31 décembre 2007. Toutefois, la démission ACMO est recevable à tout moment, sans justification.

Signé : Camille RIPOLL, directeur de la FRE n° 2829

## Fin de fonctions

UMR n° 8619 - Institut de biochimie et biophysique moléculaire et cellulaire

**MME ANNE BIBONNE**

DEC. n° 05A015DR04 du 21-03-2005

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, aux fonctions d'agent chargé des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Anne BIBONNE dans l'UMR n° 8619.

Signé : Lucienne LETELLIER, directrice de l'UMR n° 8619

UMR n° 6510 - Synthèse et électrosynthèse organiques

**M. MICHEL GUERRO**

DEC. n° 050008DR17 du 16-02-2005

Il est mis fin, à compter du 16 février 2005, aux fonctions d'agent chargé des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Michel GUERRO dans l'UMR n° 6510.

Signé : Michel VAULTIER, directeur de l'UMR n° 6510

UMR n° 6627 - Physique des atomes, lasers, molécules et surfaces

**M. PARTICK GUICHARD**

DEC. n° 050010DR17 du 21-02-2005

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2005, aux fonctions d'agent chargé des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Partick GUICHARD dans l'UMR n° 6627.

Signé : Guy JEZEQUEL, directeur de l'UMR n° 6627

## Délégations de signature

### Administration centrale

STIC

**M. ROBERT PLANA**

DEC. n° 050003STIC du 28-02-2005

Délégation est accordée à M. Robert PLANA, directeur du département Sciences et technologies de l'information et de la communication, à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, la convention de création de l'UMS n° 2920, intitulée Observatoire des Micro- et Nano- Technologies (OMNT).

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

SPI

**M. VICTOR SANCHEZ**

DEC. n° 050022DAJ du 30-03-2005

Délégation est donnée à M. Victor SANCHEZ, directeur du département des Sciences pour l'ingénieur, à l'effet de signer

au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, le 1<sup>er</sup> avril 2005, la convention cadre de coopération scientifique et technique « IROQUA » conclue entre le CNRS, Airbus France, Dassault-Aviation, Eurocopter, SNECMA-SA et l'ONERA.

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

SDV

**M. BERNARD BIOULAC**

DEC. n° 050021DAJ du 29-03-2005

Délégation est donnée à M. Bernard BIOULAC, directeur scientifique adjoint du département scientifique des Sciences de la vie, à l'effet de signer au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, le 29 mars 2005 à Paris, la convention constitutive du groupement d'intérêt scientifique (GIS) « en recherche clinique épidémiologique et sociale en psychiatrie ».

Signé : Bernard LARROUTOUROU, directeur général

SDV

**M. CHRISTIAN DEVAUX**  
**M. PATRICE SOULLIE**

DEC. n° 050029DR16 du 28-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur Christian DEVAUX, Directeur du Département scientifique des Sciences de la Vie, par intérim, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles au Département des Sciences de la Vie :

a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,  
b) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € hors taxes, soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian DEVAUX, délégation est également donnée à Monsieur Patrice SOULLIE, Secrétaire Général du Département scientifique des Sciences de la Vie, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 050004DR16 du 3 janvier 2005 est abrogée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

## Délégations

DR15 - Aquitaine-Limousin

**M. PHILIPPE LECONTE**  
**MME FLORENCE PARNIER**  
**MME CATHERINE TREMOULET**

DEC. n° 050103DR15 du 01-01-2005

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LECONTE, délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin, délégation est donnée à Mme Florence PARNIER, ingénieure de recherche et à Mme Catherine TREMOULET, ingénieure d'études, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Philippe LECONTE.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

DR15 - Aquitaine-Limousin

**MME FLORENCE PARNIER**  
**MME CATHERINE TREMOULET**

DEC. n° 050096DR15 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Mme Florence PARNIER, ingénieure de recherche, adjointe au délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin, à l'effet de signer, au nom de M. Philippe LECONTE, délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin, tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application des articles 2.2, 2.4, 3.1 et 3.4 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional ainsi qu'en cas de changement du délégataire.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

## Laboratoires

### DR01 - Paris A

UMR n° 7528 - Monde iranien et indien

**M. PHILIP HUYSE**  
**MME NALINI BALBIR**  
**M. BERNARD HOURCADE**  
**MME MARIA SZUPPE**

DEC. n° 050019DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Philip HUYSE, directeur de l'UMR n° 7528, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philip HUYSE, délégation de signature est donnée à Mme Nalini BALBIR, M. Bernard HOURCADE, et Mme Maria SZUPPE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040063DR01 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 7528 - Monde iranien et indien

**MME NALINI BALBIR**  
**M. BERNARD HOURCADE**  
**MME MARIA SZUPPE**

DEC. n° 050020DR01 du 01-03-2005

Délégation est donnée à Mme Nalini BALBIR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nalini BALBIR délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Bernard HOURCADE.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nalini BALBIR et de M. Bernard HOURCADE délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Maria SZUPPE.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philip HUYSE, directeur de l'UMR n° 7528

UMR n° 8533 - Institutions et dynamiques historiques de l'économie

**M. MICHEL LESCURE**  
**M. ROBERT SALAIS**  
**M. ALESSANDRO STANZIANI**  
**MME DOMINIQUE GUEGAN**

DEC. n° 050017DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Michel LESCURE, directeur de l'UMR n° 8533, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, Europe, Etats Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande et Japon, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LESCURE, délégation de signature est donnée à M. Robert SALAIS, M. Alessandro STANZIANI, et Mme Dominique GUEGAN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040331DR01 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8533 - Institutions et dynamiques historiques de l'économie

**M. ROBERT SALAIS**  
**M. ALESSANDRO STANZIANI**  
**MME DOMINIQUE GUEGAN**

DEC. n° 050018DR01 du 16-03-2005

Délégation est donnée à M. Robert SALAIS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert SALAIS délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Alessandro STANZIANI.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert SALAIS et de M. Alessandro STANZIANI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Dominique GUEGAN.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel LESCURE, directeur de l'UMR n° 8533

FRE n° 2804 - Centre de recherche français de Jérusalem

**M. PIERRE DE MIROSCHEDE**  
**MME ELISABETH WARSCHAWSKI**

DEC. n° 050015DR01 du 01-03-2004

Délégation est donnée à M. Pierre de MIROSCHEDE, directeur de la FRE n° 2804, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, à l'exclusion des contrats de service.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre de MIROS-

CHEDJI, délégation de signature est donnée à Mme Elisabeth WARSCHAWSKI, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

FRE n° 2804 - Centre de recherche français de Jérusalem

**MME ELISABETH WARSCHAWSKI**

DEC. n° 050016DR01 du 14-03-2005

Délégation est donnée à Mme Elisabeth WARSCHAWSKI, ingénieure d'étude à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre de MIROSCHEDE, directeur de la FRE n° 2804

## DR02 - Paris B

UMR n° 7159 - Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentation et approches numériques

**MME LAURENCE EYMARD**  
**M. YVES DANDONNEAU**  
**MME CATHERINE EMO**  
**M. GILLES DEWAILLY**

DEC. n° 050021DR02 du 25-02-2005

Délégation est donnée à Madame Laurence EYMARD, Directrice de l'UMR n° 7159, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Laurence EYMARD, délégation de signature est donnée à M. Yves DANDONNEAU, DR IRD, ou à Mme Catherine EMO, IE CNRS, et M. Gilles DEWAILLY, AI CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7159 - Laboratoire d'océanographie et du climat : expérimentation et approches numériques

**M. YVES DANDONNEAU**  
**MME CATHERINE EMO**  
**M. GILLES DEWAILLY**

DEC. n° 050022DR02 du 25-02-2005

Délégation est donnée à M. Yves DANDONNEAU, DR IRD, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves DANDON-NEAU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Catherine EMO, IE2 CNRS, Responsable du budget du laboratoire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves DANDON-NEAU et de Mme Catherine EMO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Gilles DEWAILLY, AI, responsable du personnel du laboratoire et des marchés.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Laurence EYMARD, directrice de l'UMR n° 7159

UMR n° 7592 - Institut Jacques Monod

**M. JEAN-ANTOINE LEPESANT**  
**M. MAURICE BRUN**

DEC. n° 050025DR02 du 16-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur LEPESANT, Directeur de l'UMR n° 7592, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France, à l'exclusion des DOM-TOM, dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur LEPESANT, délégation de signature est donnée à M. Maurice BRUN, secrétaire général de l'Institut, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7592 - Institut Jacques Monod

**M. MAURICE BRUN**

DEC. n° 050026R02 du 16-03-2005

Délégation est donnée à M. Maurice BRUN, secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Antoine LEPESANT, directeur de l'UMR n° 7592

UMR n° 7606 - Laboratoire d'informatique de Paris 6

**M. PATRICK GALLINARI**  
**MME ANNE DOUCET**  
**MME NICOLE BOHELAY**

DEC. n° 050015DR02 du 21-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur GALLINARI, Directeur de l'UMR n° 7606, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission sans frais dans les pays de l'Union Européenne, en Suisse et en Norvège.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur GALLINARI, délégation de signature est donnée à Mme Anne DOUCET, Professeur, Directeur Adjoint de l'UMR n° 7606, ou à Mme Nicole BOHELAY, Secrétaire générale, IE1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Paris B

UMR n° 7606 - Laboratoire d'informatique de Paris 6

**MME ANNE DOUCET**  
**MME NICOLE BOHELAY**

DEC. n° 050016DR02 du 21-02-2005

Délégation est donnée à Mme Anne DOUCET, Professeur, Directeur adjoint de l'UMR n° 7606, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne DOUCET, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nicole BOHELAY, IE1, Secrétaire générale.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick GALLINARI, directeur de l'UMR n° 7606

### DR03 - Ile-de-France Est

UPR n° 301 - Institut d'histoire du temps présent

**M. CHRISTIAN HENRIOT**  
**MME ELÉONORE TESTA**

DEC. n° 050017DR03 du 09-03-2005

Délégation est donnée à M. Christian HENRIOT, directeur scientifique adjoint au département des Sciences de l'Homme et de la Société, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian HENRIOT, délégation de signature est donnée à Mme Eléonore TESTA, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

UPR n° 324 - Équipe de recherche en ethnologie amérindienne

**MME VALENTINA VAPNARSKY**  
**MME BONNIE CHAUMEIL**

DEC. n° 050012DR03 du 08-02-2005

Délégation est donnée à Mme Valentina VAPNARSKY, Chargée de recherche au CNRS, à l'effet de signer, au nom directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous les actes et décisions relevant de ses attribution de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valentina VAPNARSKY, délégation est donnée à Mme Bonnie CHAUMEIL, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Pierre CHAUMEIL, directeur de l'UPR n° 324

UMR n° 7054 - Thérapeutiques substitutives du cœur et des vaisseaux

**M. DANIEL LOISANCE**  
**M. ERIC ALLAIRE**

DEC. n° 050014DR03 du 11-02-2005

Délégation est donnée à M. Daniel LOISANCE, Professeur, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous les actes et décisions relevant de ses attribution de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel LOISANCE, délégation de signature est donnée à M. Eric ALLAIRE, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Cette décision annule et remplace la décision n° 040106DR03 du 9 avril 2004.

Signé : Jean-Pierre BECQUEMIN, directeur de l'UMR n° 7054

FRE n° 2455 - Géomatériaux et géologie de l'ingénieur

**M. BENOÎT DEFFONTAINES**  
**M. MICHEL MADON**

DEC. n° 050015DR03 du 11-02-2005

Délégation est donnée à M. Benoît DEFFONTAINES, Professeur des universités, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît DEFFONTAINES, délégation de signature est donnée à M. Michel MADON, Directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

#### DR04 - Ile-de-France Sud

UPR n° 3251 - Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur

**M. PATRICK LE QUÉRÉ**  
**M. PHILIPPE TARROUX**  
**MME KARINE THOMAZEAU**

DEC. n° 05A018DR04 du 01-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Patrick LE QUÉRÉ, directeur de l'UPR n° 3251, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion :

- des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ;
- des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick LE QUÉRÉ, délégation de signature est également donnée à Monsieur Philippe TARROUX, professeur, Madame Karine THOMAZEAU, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A110DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

UPR n° 3251 - Laboratoire d'informatique pour la mécanique et les sciences de l'ingénieur

**M. PHILIPPE TARROUX**  
**MME KARINE THOMAZEAU**

DEC. n° 05A019DR04 du 01-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Philippe TARROUX, professeur, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe TARROUX, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Karine THOMAZEAU, ingénieur de recherche, administrateur.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A111DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick LE QUÉRÉ, directeur de l'UPR n° 3251

UMR n° 12 - Laboratoire Léon Brillouin

**M. PHILIPPE MANGIN**  
**M. MICHEL ALBA**  
**M. ALAIN MENELLE**

DEC. n° 05A025DR04 du 08-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur Philippe MANGIN, directeur de l'UMR n° 12, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ; des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe MANGIN, délégation de signature est également donnée à Monsieur Michel ALBA, ingénieur CEA, Monsieur Alain MENELLE, ingénieur CEA, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A130DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

UMR n° 12 - Laboratoire Léon Brillouin

**M. MICHEL ALBA**  
**M. ALAIN MENELLE**

DEC. n° 05A026DR04 du 08-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur Michel ALBA, ingénieur CEA, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel ALBA, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Alain MENELLE, ingénieur CEA, Adjoint directeur.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A131DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe MANGIN, directeur de l'UMR n° 12

UMR n° 8502 - Laboratoire de physique des solides

**M. JEAN-PAUL POUGET**  
**M. MARC GABAY**  
**M. JEAN-LUC PICOT**  
**M. DOMINIQUE IMHOFF**

DEC. n° 05A023DR04 du 03-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Paul POUGET, directeur de l'UMR n° 8502, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés sur procédure adaptée et les commandes sur marché formalisé d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité ainsi qu'à l'entretien de ses locaux.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques dont la liste est systématiquement communiquée au laboratoire ; des missions afférentes aux colloques et séminaires organisés par le laboratoire sur des crédits CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Paul POUGET, délégation de signature est également donnée à Monsieur Marc GABAY, professeur, Monsieur Jean-Luc PICOT, ingénieur d'études, Monsieur Dominique IMHOFF, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A142DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Ile-de-France Sud

UMR n° 8502 - Laboratoire de physique des solides

**M. MARC GABAY**  
**M. JEAN-LUC PICOT**  
**M. DOMINIQUE IMHOFF**

DEC. n° 05A024DR04 du 03-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Marc GABAY, professeur, sous-directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc GABAY, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Jean-Luc PICOT, ingénieur d'études, administrateur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc GABAY et de Monsieur Jean-Luc PICOT, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Dominique IMHOFF, ingénieur de recherche, sous-directeur.

La présente décision annule et remplace la décision n° 04A143DR04 du 1<sup>er</sup> mars 2004.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul POUGET, directeur de l'UMR n° 8502

**DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord**

UPR n° 288 - Laboratoire d'énergétique moléculaire et macroscopique, combustion (EM2C)

**M. NASSER DARABIHA**  
**MME KARINE CANTELE**

DEC. n° 050035DR05 du 23-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur Nasser DARABIHA, directeur de l'UPR n° 288, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Nasser DARABIHA, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Karine CANTELE, AI, Gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UPR n° 9001 - Laboratoire des propriétés mécaniques et thermodynamiques des matériaux (LPMTM)

**M. PATRICK FRANCIOSI**  
**M. BRIGITTE BACROIX**

DEC. n° 050057DR05 du 17-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Patrick FRANCIOSI, directeur de l'UPR n° 9001, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick FRANCIOSI, délégation de signature est donnée à Madame Brigitte BACROIX, DR1, Directrice adjointe de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UPR n° 9001 - Laboratoire des propriétés mécaniques et thermodynamiques des matériaux (LPMTM)

**M. BRIGITTE BACROIX**

DEC. n° 050056DR05 du 17-03-2005

Délégation est donnée à Madame Brigitte BACROIX, DR1, Directrice adjointe de l'UPR n° 9001, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en

application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPS Achat et coordination des achats).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick FRANCIOSI, directeur de l'UPR n° 9001

UMR n° 2585 - Microbiologie et génétique moléculaire

**M. JOSEF DEUTSCHER**  
**M. JEAN-MARIE BECKERICH**  
**M. JEAN-MARC NICAUD**

DEC. n° 050041DR05 du 21-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Josef DEUTSCHER, directeur de l'UMR n° 2585, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Josef DEUTSCHER, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marie BECKERICH, DR2, Directeur adjoint de l'unité et à Monsieur Jean-Marc NICAUD, DR2, chercheur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7030 - Laboratoire d'informatique de Paris-Nord

**M. CHRISTOPHE FOUQUERÉ**

DEC. n° 050006DR05 du 16-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur Christophe FOUQUERÉ, directeur de l'UMR n° 7030, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7055 - Préhistoire et technologie

**MME HÉLÈNE ROCHE**

DEC. n° 050005DR05 du 03-02-2005

Délégation est donnée à Madame Hélène ROCHE, directrice de l'UMR n° 7055, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7533 - Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS)

**M. JEAN-PAUL BILLAUD**  
**MME CATHERINE PAIX**  
**MME ANNIE GAULON**  
**MME BÉATRICE MOELLIC**

DEC. n° 050032DR05 du 24-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Paul BILLAUD, directeur de l'UMR n° 7533, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Paul BILLAUD, délégation de signature est donnée à Madame Catherine PAIX, DR2, Directrice adjointe de l'unité, à Madame Annie GAULON, AI, secrétaire de direction et à Madame Béatrice MOELLIC, AI, secrétaire de direction, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7533 - Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (LADYSS)

**MME CATHERINE PAIX**  
**MME ANNIE GAULON**  
**MME BÉATRICE MOELLIC**

DEC. n° 050031DR05 du 22-02-2005

Délégation est donnée à Madame Catherine PAIX, DR2, Directrice adjointe de l'UMR n° 7533, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPS Achat et coordination des achats).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine PAIX, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Annie GAULON, AI, secrétaire de direction et à Madame Béatrice MOËLLIC, AI, secrétaire de direction.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 040044DR05 du 14 juin 2004 est abrogée.

Signé : Jean-Paul BILLAUD, directeur de l'UMR n° 7533

UMR n° 7535 - Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative

**MME ANNE-MARIE PEATRIK**  
**MME MONIQUE DESCIEUX**

DEC. n° 050016DR05 du 16-02-2005

Délégation est donnée à Madame Anne-Marie PEATRIK, directrice de l'UMR n° 7535, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation. En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Marie PEATRIK, délégation de signature est donnée à Madame Monique DESCIEUX, AI, Responsable des affaires générales et de la gestion de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7538 - Laboratoire de physique des lasers

**M. CHARLES DESFRANÇOIS**  
**MME SABINE BARBUT**

DEC. n° 050004DR05 du 03-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur Charles DESFRANÇOIS, directeur de l'UMR n° 7538, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Charles DESFRANÇOIS, délégation de signature est donnée à Madame Sabine BARBUT, IE2, Administratrice du laboratoire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7620 - Service d'aéronomie

**M. ALAIN HAUCHECORNE**  
**M. ÉRIC CHASSEFIERE**  
**MME MICHÈLE LEVASSEUR**  
**MME MICHÈLE MOREAU**

DEC. n° 050014DR05 du 21-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur Alain HAUCHECORNE, directeur de l'UMR n° 7620, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain HAUCHECORNE, délégation de signature est donnée à Monsieur Éric CHASSEFIERE, DR2, Directeur Adjoint de l'unité, à Mada-

me Michèle LEVASSEUR, IE2, Administrateur de l'unité et à Madame Michèle MOREAU, AI, Administrateur adjoint de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7639 - Laboratoire d'optique appliquée (LOA)

**M. GÉRARD MOUROU**  
**M. JEAN ETCHEPARE**  
**MME DOLORÈS BOURGEAULT**

DEC. n° 050049DR05 du 21-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Gérard MOUROU, directeur de l'UMR n° 7639, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérard MOUROU, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean ETCHEPARE, DR2, Directeur adjoint de l'unité et à Madame Dolorès BOURGEAULT, Technicienne 2B Polytechnique, gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7639 - Laboratoire d'optique appliquée (LOA)

**M. JEAN ETCHEPARE**  
**MME DOLORÈS BOURGEAULT**

DEC. n° 050048DR05 du 21-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean ETCHEPARE, DR2, Directeur adjoint de l'UMR n° 7639, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPS Achat et coordination des achats].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur ETCHEPARE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Dolorès BOURGEAULT, Technicienne 2B Polytechnique, gestionnaire de l'unité.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 040204DR05 du 8 septembre 2004 est abrogée.

Signé : Gérard MOUROU, directeur de l'UMR n° 7639

UMR n° 7643 - Laboratoire de physique de la matière condensée (LPMC)

**M. FRANÇOIS OZANAM**  
**MME CLAUDINE HERMANN**  
**M. JACQUES PERETTI**

DEC. n° 050030DR05 du 23-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur François OZANAM, directeur de l'UMR n° 7643, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François OZANAM, délégation est donnée à Madame Claudine HERMANN, Professeure à l'École Polytechnique, Directrice adjointe de l'UMR n° 7643, et à Monsieur Jacques PERETTI, CR1, Chef du groupe « Electrons-Photons-Surfaces » du laboratoire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7643 - Laboratoire de physique de la matière condensée (LPMC)

**MME CLAUDINE HERMANN**  
**M. JACQUES PERETTI**

DEC. n° 050029DR05 du 17-02-2005

Délégation est donnée à Madame Claudine HERMANN, Professeure à l'École Polytechnique, Directrice adjointe de l'UMR n° 7643, et à Monsieur Jacques PERETTI, CR1, Chef du groupe « Electrons-Photons-Surfaces » du laboratoire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPS Achat et coordination des achats).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François OZANAM, directeur de l'UMR n° 7643

UMR n° 7647 - Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces (LPICM)

**M. BERNARD DRÉVILLON**  
**M. YVAN BONNASSIEUX**  
**MME LAURENCE CORBEL**

DEC. n° 050044DR05 du 30-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Bernard DRÉVILLON, directeur de l'UMR n° 7647, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard DREVILLON, délégation de signature est donnée à Monsieur Yvan BONNASSIEUX, Maître de conférence et à Madame Laurence CORBEL, SEA Polytechnique, Assistante du Directeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 7647 - Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces (LPICM)

**M. YVAN BONNASSIEUX**  
**MME LAURENCE CORBEL**

DEC. n° 050043DR05 du 03-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Yvan BONNASSIEUX, Maître de conférence, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité : 1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPS Achat et coordination des achats).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yvan BONNASSIEUX, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Laurence CORBEL, SEA Polytechnique, assistante du Directeur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 040126DR05 du 31 août 2004 est abrogée.

Signé : Bernard DREVILLON, directeur de l'UMR n° 7647

UMR n° 8028 - Institut de mécanique céleste et de calcul des éphémérides (IMCCE)

**M. WILLIAM THUILLLOT**  
**M. ALAIN VIENNE**  
**MME ISABELLE NICOLAS**  
**MME SYLVIE LEMAITRE**

DEC. n° 050002DR05 du 16-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur William THUILLLOT, directeur de l'UMR n° 8028, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur William THUILLLOT, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain VIENNE, Maître de conférences, Directeur adjoint de l'unité, à Madame Isabelle NICOLAS, AI, Administratrice, et à

Madame Sylvie LEMAITRE, AI, Chargée de mission, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8089 - Laboratoire de physique théorique et modélisation (LPTM)

**M. THE HUNG DIEP**

DEC. n° 050042DR05 du 10-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur The Hung DIEP, directeur de l'UMR n° 8089, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8579 - Laboratoire de mécanique des sols, structures et matériaux

**M. DENIS AUBRY**  
**M. JEAN-MARIE FLEUREAU**  
**MME ARÉZOU MODARESSI**

DEC. n° 050026DR05 du 18-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur Denis AUBRY, directeur de l'UMR n° 8579, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis AUBRY, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marie FLEUREAU, Professeur ECP, Directeur adjoint de l'unité, à Madame Arézou MODARESSI, Professeur ECP, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8634 - Laboratoire de magnétisme et d'optique de l'université de Versailles

**M. FRANÇOIS VARRET**  
**M. MARCEL GUYOT**

DEC. n° 050039DR05 du 21-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur François VARRET, directeur de l'UMR n° 8634, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François VARRET, délégation de signature est donnée à Monsieur Marcel GUYOT, DR2, Directeur adjoint de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

FRE n° 2508 - Laboratoire d'instrumentation, de relation individu système (LIRIS)

**M. YASSER ALAYLI**  
**M. STÉPHANE DELAPLACE**

DEC. n° 050018DR05 du 23-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur Yasser ALAYLI, directeur de la FRE n° 2508, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yasser ALAYLI, délégation de signature est donnée à Monsieur Stéphane DELAPLACE, Professeur, Directeur adjoint de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

FRE n° 2508 - Laboratoire d'instrumentation, de relation individu système (LIRIS)

**M. STÉPHANE DELAPLACE**

DEC. n° 050017DR05 du 17-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane DELAPLACE à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPS Achat et coordination des achats).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yasser ALAYLI, directeur de la FRE n° 2508

FRE n° 2817 - Genres, travail et mobilités

**MME ISABELLE BERTAUX-WIAME**  
**MME SANDRA NICOLAS**  
**MME HELENA HIRATA**  
**MME CORINNE ROMAIN**

DEC. n° 050008DR05 du 07-03-2005

Délégation est donnée à Madame Isabelle BERTAUX-WIAME, directrice de la FRE n° 2817, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle BERTAUX-WIAME, délégation de signature est donnée à Madame Sandra NICOLAS, TCN, secrétaire-gestionnaire, à Madame Helena HIRATA, DR2, Directeur de recherche, et à Madame Corinne ROMAIN, TCN, secrétaire-gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

FRE n° 2817 - Genres, travail et mobilités

**MME SANDRA NICOLAS**  
**MME HELENA HIRATA**  
**MME CORINNE ROMAIN**

DEC. n° 050007DR05 du 08-03-2005

Délégation est donnée à Mme Sandra NICOLAS, TCN, secrétaire-gestionnaire de l'unité, à Mme Helena HIRATA, DR2, Directeur de recherche, et à Mme Corinne ROMAIN, TCN, secrétaire-gestionnaire, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous les actes et décisions relevant de ses attribution de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Isabelle BERTAUX-WIAME, directrice de la FRE n° 2817

FRE n° 2888 - Fondements des organisations et des régulations de l'univers marchand (FORUM)

**M. OLIVIER FAVEREAU**  
**M. ÉRIC BROUSSEAU**  
**M. FRANÇOIS EYMARD-DUVERNAY**

DEC. n° 050053DR05 du 24-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Olivier FAVEREAU, directeur de la FRE n° 2888, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier FAVEREAU, délégation de signature est donnée à Messieurs Éric BROUSSEAU et François EYMARD-DUVERNAY, Professeurs, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

FRE n° 2888 - Fondements des organisations et des régulations de l'univers marchand (FORUM)

**M. ÉRIC BROUSSEAU**  
**M. FRANÇOIS EYMARD-DUVERNAY**

DEC. n° 050052DR05 du 24-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Éric BROUSSEAU, Professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPS Achat et coordination des achats).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Éric BROUSSEAU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur François EYMARD-DUVERNAY, Professeur. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier FAVEREAU, directeur de la FRE n° 2888

UPS n° 855 - Division technique INSU/SDU

**M. FRANÇOIS BAUDIN**  
**MME SÉVERINE DELACENSERIE**

DEC. n° 050037DR05 du 23-02-2005

Délégation est donnée à Monsieur François BAUDIN, directeur de l'UPS n° 855, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François BAUDIN, délégation de signature est donnée à Madame Séverine DELACENSERIE, AI, gestionnaire de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

UPS n° 855 - Division technique INSU/SDU

**MME SÉVERINE DELACENSERIE**

DEC. n° 050036DR05 du 21-02-2005

Délégation est donnée à Madame Séverine DELACENSERIE, AI, gestionnaire de l'UPS n° 855, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPS Achat et coordination des achats).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François BAUDIN, directeur de l'UPS n° 855

UMS n° 2201 - Observatoire de Paris

**M. DANIEL EGRET**

DEC. n° 050045DR05 du 24-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Daniel EGRET, directeur de l'UMS n° 2201, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

FR n° 2422 - Capitalisme(s) et démocratie(s)

**M. FRANÇOIS EYMARD-DUVERNAY**  
**MME ISABELLE BILON**

DEC. n° 050047DR05 du 24-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur François EYMARD-DUVERNAY, directeur de la FR n° 2422, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François EYMARD-DUVERNAY, délégation de signature est donnée à Madame Isabelle BILON, IE2, Administratrice scientifique de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Ouest et Nord

FR n° 2422 - Capitalism(s) et démocratie(s)

**MME ISABELLE BILON**

DEC. n° 050046DR05 du 17-03-2005

Délégation est donnée à Madame Isabelle BILON, IE2, Administratrice scientifique de la FR n° 2422, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;
  2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPS Achat et coordination des achats).
- Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 040108DR05 du 2 août 2004 est abrogée.

Signé : François EYMARD-DUVERNAVY, directeur de la FR n° 2422

#### DR06 - Nord-Est

UMR n° 5118 - Laboratoire d'économie et de gestion

**MME CATHERINE BAUMONT**  
**MME ELISABETH PENEZ**

DEC. n° 050007DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Madame Catherine BAUMONT, Directrice de l'UMR n° 5118, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.
2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine BAUMONT, délégation de signature est donnée à Madame Elisabeth PENEZ, Technicienne de classe exceptionnelle relevant de l'Université de Bourgogne, gestionnaire au sein de l'UMR n° 5118, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 5584 - Institut de mathématiques de Bourgogne

**M. DIDIER ARNAL**  
**M. FRANÇOIS BLAIS**

DEC. n° 050005DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Didier ARNAL, Directeur de l'UMR n° 5584, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.
2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier ARNAL, délégation de signature est donnée à Monsieur François BLAIS, Maître de Conférences relevant de l'Université de Bourgogne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7039 - Centre de recherche en automatique de Nancy

**M. ALAIN RICHARD**  
**M. DIDIER WOLF**  
**MME CHRISTELLE KONDRATOW**

DEC. n° 050016DR06 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Alain RICHARD, Directeur de l'UMR n° 7039, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.
2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain RICHARD, délégation de signature est donnée à Monsieur Didier WOLF, Professeur de l'INPL, Directeur Adjoint de l'UMR n° 7039, ainsi qu'à Madame Christelle KONDRATOW, technicienne CNRS, secrétaire-gestionnaire de l'UMR n° 7039, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7132 - Laboratoire matériaux optiques, photonique et systèmes

**M. MARC FONTANA**

DEC. n° 050013DR06 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Marc FONTANA, Directeur de l'UMR n° 7132, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.
2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7146 - Ecotoxicité, santé environnementale

**MME PAULE VASSEUR**

DEC. n° 050017DR06 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Madame Paule VASSEUR, Directrice de l'UMR n° 7146, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.
2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7502 - Institut Elie Cartan

**M. ANTOINE HENROT**  
**MME CHANTAL LECOMTE**

DEC. n° 050014DR06 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Antoine HENROT, Directeur de l'UMR n° 7502, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.
2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine HENROT, délégation de signature est donnée à Madame Chantal LECOMTE, agent contractuel auprès du CUCES Universités de catégorie Assistant Ingénieur (CDI n° PB/83/141/AW), assistante du Directeur de l'UMR n° 7502, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7564 - Laboratoire de chimie physique et microbiologie pour l'environnement

**M. JEAN-CLAUDE BLOCK**  
**M. MICHEL PERDICAKIS**

DEC. n° 050008DR06 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Claude BLOCK, Directeur de l'UMR n° 7564, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude BLOCK, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel PERDICAKIS, Ingénieur de recherche CNRS de 1<sup>re</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7566 - Géologie et gestion des ressources minérales et énergétiques

**M. MICHEL CATHELINÉAU**  
**MME MARIE-ODILE CAMPADIEU**

DEC. n° 050009DR06 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Michel CATHELINÉAU, Directeur de l'UMR n° 7566, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel CATHELINÉAU, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Odile CAMPADIEU, Technicienne de classe normale relevant de l'Université Henri Poincaré Nancy I, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7568 - Laboratoire de chimie-physique macromoléculaire

**MME BRIGITTE JAMART**  
**MME ANNE JONQUIERES**  
**MME JEANINE FOURIER**

DEC. n° 050015DR06 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Madame Brigitte JAMART, Directrice de l'UMR n° 7568, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Brigitte JAMART, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Anne JONQUIERES, Chargée de Recherche CNRS de 1<sup>re</sup> classe ainsi qu'à Madame Jeanine FOURIER, Technicienne CNRS de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7570 - Laboratoire de science et génie des surfaces

**M. JEAN-PHILIPPE BAUER**  
**MME MARTINE SCHNEIDER**

DEC. n° 050006DR06 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Philippe BAUER, Directeur de l'UMR n° 7570, à l'effet de signer, au nom du

délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Philippe BAUER, délégation de signature est donnée à Madame Martine SCHNEIDER - Technicienne de la recherche relevant de l'Université Henri Poincaré Nancy I et affectée à l'École des Mines de Nancy depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2004, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7584 - Laboratoire de science et génie des matériaux et de métallurgie

**M. PIERRE ARCHAMBAULT**  
**M. DENIS ABLITZER**  
**MME LILIANE MACHEPY**

DEC. n° 050004DR06 du 01-01-20045

Délégation est donnée à Monsieur Pierre ARCHAMBAULT, Directeur de l'UMR n° 7584, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre ARCHAMBAULT, délégation de signature est donnée à Monsieur Denis ABLITZER, Professeur INPL, ainsi qu'à Madame Liliane MACHEPY, Technicienne CNRS de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7630 - Département de chimie physique des réactions

**M. GABRIEL-WALTER WILD**  
**M. PAUL-MARIE MARQUAIRE**

DEC. n° 050018DR06 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Gabriel-Walter WILD, Directeur de l'UMR n° 7630, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gabriel-Walter WILD, délégation de signature est donnée à Monsieur Paul-Marie MARQUAIRE, Directeur Adjoint de l'UMR n° 7630, Directeur de Recherche CNRS 2<sup>e</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

FRE n° 2661 - Laboratoire d'informatique de l'Université de Franche-Comté

**M. JACQUES JULLIAND**  
**M. HERVÉ GUYENNET**

DEC. n° 050003DR06 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jacques JULLIAND, Directeur de la FRE n° 2661, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques JULLIAND, délégation de signature est donnée à Monsieur Hervé GUYENNET, Professeur relevant de l'Université de Franche-Comté, Directeur Adjoint de la FRE n° 2661, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 040112DR06 du 15 octobre 2004.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

FRE n° 2740 - Centre de recherche de climatologie

**M. BERNARD FONTAINE**  
**M. PIERRE CAMBERLIN**

DEC. n° 050083DR06 du 03-12-2004

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard FONTAINE, délégation est également donnée à Monsieur Pierre CAMBERLIN, Maître de conférences relevant de l'Université de Bourgogne affecté à la FRE n° 2740, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

La présente décision complète la décision n° 040101DR06 du 15 octobre 2004.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

FR n° 2797 - Institut Jean Lamour : matériaux-métallurgie-nanosciences-surfaces

**M. JEAN-MARIE DUBOIS**  
**M. MICHEL PIECUCH**

DEC. n° 050012DR06 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marie DUBOIS, Directeur de la FR n° 2797, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marie DUBOIS, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel PIECUCH, Professeur relevant de l'Université Henri Poincaré Nancy I, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

FR n° 2843 - Fédération de chimie de Nancy

**M. YVES CHAPLEUR**

DEC. n° 050010DR06 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Yves CHAPLEUR, Directeur de la FR n° 2843, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

## DR07 - Rhône-Auvergne

UMR n° 5008 - Centre de thermique de Lyon (CETHIL)

**MME DANIELLE ESCUDIE**  
**MME AGNÈS BAILLY**

DEC. n° 050092DR07 du 22-03-2005

Délégation est donnée à Madame Danièle ESCUDIE, Directeur de l'UMR n° 5008, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'A.E.L.E. (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Danièle ESCUDIE, délégation de signature est donnée à Madame Agnès BAILLY, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5208 - Institut Camille Jordan

**M. THIERRY FACK**  
**M. VITALY VOLPERT**

DEC. n° 050089DR07 du 07-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Thierry FACK, Directeur de l'UMR n° 5208, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'A.E.L.E. (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry FACK, délégation de signature est donnée à Monsieur Vitaly VOLPERT, Directeur Adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5611 - Littérature, idéologies, représentations (LIRE)

**M. PHILIPPE REGNIER**  
**MME CHRISTINE PLANTE**  
**M. SARGA MOUSSA**  
**MME ISABELLE TREFF**

DEC. n° 050088DR07 du 07-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Philippe REGNIER, Directeur de l'UMR n° 5611, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'A.E.L.E. (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi

que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe REGNIER, délégation est donnée à Madame Christine PLANTE, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe REGNIER et de Madame Christine PLANTE, délégation est donnée à Monsieur Sarga MOUSSA, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe REGNIER, de Madame Christine PLANTE et de Monsieur Sarga MOUSSA, délégation est donnée à Madame Isabelle TREFF, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

GDR n° 2539 – Les entreprises françaises sous l'Occupation

**M. HERVÉ JOLY**

DEC. n° 050090DR07 du 15-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Hervé JOLY, Directeur du GDR n° 2539, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'A.E.L.E. (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

## DR08 - Centre - Poitou-Charentes

UMR n° 6046 - Laboratoire de géobiologie, biochronologie et paléontologie humaine

**M. MICHEL BRUNET**  
**M. PATRICK VIGNAUD**  
**MME GHISLAINE FLORENT**

DEC. n° 050014DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Michel BRUNET, Directeur de l'UMR n° 6556, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel BRUNET, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick VIGNAUD, Maître de conférences, et Madame Ghislaine FLORENT, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UMR n° 6046 - Laboratoire de géobiologie, biochronologie et paléontologie humaine

**M. PATRICK VIGNAUD**  
**MME GHISLAINE FLORENT**

DEC. n° 050015DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Patrick VIGNAUD, Maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Patrick VIGNAUD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Ghislaine FLORENT, Technicienne.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel BRUNET, directeur de l'UMR n° 6046

UMR n° 6619 - Centre de recherche sur la matière divisée

**MME MARIE-LOUISE SABOUNGI**  
**MME CAROLINE ANDREAZZA**

DEC. n° 050098DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Mme Marie-Louise SABOUNGI, Directrice de l'UMR n° 6619, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Louise SABOUNGI, délégation de signature est donnée à Madame Caroline ANDREAZZA, Maître de Conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

GDR n° 2023 - Nouveaux matériaux pour déchets

**M. GILBERT BLONDIAUX**  
**MME MARINA TEYSSANDIER**

DEC. n° 050073DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Gilbert BLONDIAUX, Directeur du GDR n° 2023, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Gilbert BLONDIAUX, délégation de signature est donnée à Marina TEYSSANDIER, Adjoint technique, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

GDR n° 2023 - Nouveaux matériaux pour déchets

**MME MARINA TEYSSANDIER**

DEC. n° 050105DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Madame Marina TEYSSANDIER, Adjoint technique, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilbert BLONDIAUX, directeur du GDR n° 2023

GDR n°2657 - Approche pluridisciplinaire de la production verbale écrite

**M. DENIS ALAMARGOT**

DEC. n° 050001DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Denis ALAMARGOT, Directeur du GDR n° 2657, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande,

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

FRE n° 2791 - Centre d'études sur la coopération juridique internationale (CECOJI)

**MME MARIE CORNU**

**M. DOMINIQUE BREILLAT**

**MME SYLVIE LAURENS-AUBRY**

DEC. n° 050018DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Marie CORNU, Directrice de la FRE n° 2791, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Marie CORNU, délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique BREILLAT, Professeur des universités, et Madame Sylvie LAURENS-AUBRY, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

FRE n° 2791 - Centre d'études sur la coopération juridique internationale (CECOJI)

**M. DOMINIQUE BREILLAT**

**MME SYLVIE LAURENS-AUBRY**

DEC. n° 050019DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Dominique BREILLAT, Professeur des universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Dominique BREILLAT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Sylvie LAURENS-AUBRY, Ingénieur d'études.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie CORNU, Directrice de la FRE n° 2791

FR n° 2862 - Mécanique, matériaux, énergétique

**M. JEAN-PAUL BONNET**

DEC. n° 050107DR08 du 01-01-2005

Article premier : Délégation est donnée à Jean-Paul BONNET, Directeur de la FR n° 2862, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande,

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

## DR10 - Alsace

UPR n° 22 - Institut Charles Sadron

**M. JEAN-FRANÇOIS LEGRAND**

**M. MARCEL GENDNER**

**M. GERO DECHER**

**M. PHILIPPE CHOFFEL**

DEC. n° 050013DR10 du 04-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François LEGRAND, directeur de l'UPR n° 22, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-François LEGRAND, délégation de signature est donnée à Monsieur Marcel GENDNER [IR-CNRS], Monsieur Gero

DECHER [DR-adjoint], et à Monsieur Philippe CHOFFEL [AI] aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040164DR10 du 7 décembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UPR n° 22 - Institut Charles Sadron

**M. MARCEL GENDNER**  
**M. GERO DECHER**  
**M. PHILIPPE CHOFFEL**

DEC. n° 050026DR10 du 10-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Marcel GENDNER [IR-CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marcel GENDNER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Gero DECHER [DR-Adjoint].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gero DECHER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Philippe CHOFFEL [AI-CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-François LEGRAND, directeur de l'UPR n° 22

UPR n° 2357 - Institut de biologie moléculaire des plantes

**M. PASCAL GENSHIK**  
**M. SERGE KAUFFMANN**

DEC. n° 050008DR10 du 02-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Pascal GENSHIK, directeur de l'UPR n° 2357, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal GENSHIK, délégation de signature est donnée à Monsieur Serge KAUFFMANN [DR-CNRS], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040068DR10 du 22 octobre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UPR n° 2357 - Institut de biologie moléculaire des plantes

**M. SERGE KAUFFMANN**

DEC n° 050021DR10 du 08-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Serge KAUFFMANN [DR-CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de

l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal GENSHIK, directeur de l'UPR n° 2357

UPR n° 9002 - Structure des macromolécules biologiques et mécanismes de reconnaissance

**M. ERIC WESTHOF**  
**M. PATRICK FURRER**

DEC. n° 050016DR10 du 04-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Eric WESTHOF, directeur de l'UPR n° 9002, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric WESTHOF, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick FURRER [IE1C-CNRS], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040064DR10 du 22 octobre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UPR n° 9002 - Structure des macromolécules biologiques et mécanismes de reconnaissance

**M. PATRICK FURRER**

DEC. n° 050029DR10 du 15-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Patrick FURRER [IE-CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric WESTHOF, directeur de l'UPR n° 9002

UMR n° 7005 - Laboratoire des sciences de l'image, de l'informatique et de la télédétection

**M. FABRICE HEITZ**  
**M JEAN-MICHEL DISCHLER**

DEC. n° 050010DR10 du 02-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Fabrice HEITZ, directeur de l'UMR n° 7005, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabrice HEITZ, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Michel DISCHLER [Professeur - DR adjoint], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040062DR10 du 22 octobre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7005 - Laboratoire des sciences de l'image, de l'informatique et de la télédétection

**M. JEAN-MICHEL DISCHLER**

DEC. n° 050023DR10 du 08-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Michel DISCHLER [Professeur - DR adjoint], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Fabrice HEITZ, directeur de l'UMR n° 7005

UMR n° 7501 - Institut de recherche mathématique avancée

**M. HENRI CARAYOL**  
**MME JOSIANE MOREAU**

DEC. n° 050005DR10 du 01-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Henri CARAYOL, directeur de l'UMR n° 7501, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Henri CARAYOL, délégation de signature est donnée à Madame Josiane MOREAU [TCE-CNRS], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040098DR10 du 28 octobre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7501 - Institut de recherche de mathématique avancée

**MME JOSIANE MOREAU**

DEC. n° 050018DR10 du 08-03-2005

Délégation est donnée à Madame Josiane MOREAU [TCE-CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Henri CARAYOL, directeur de l'UMR n° 7501

UMR n° 7512 - Electrochimie et physicochimie des complexes et des systèmes interfaciaux

**M. ALAIN VAN DORSELAER**  
**MME FRANÇOISE ARNAUD**  
**MME AGNÈS HAGEGE**

DEC. n° 050015DR10 du 14-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Alain VAN DORSELAER, directeur de l'UMR n° 7512, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain VAN DORSELAER, délégation de signature est donnée à Madame Françoise ARNAUD [DR-CNRS] ainsi qu'à Madame Agnès HAGEGE [CR-CNRS], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040040DR10 du 22 septembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7512 - Electrochimie et physicochimie des complexes et des systèmes interfaciaux

**MME FRANÇOISE ARNAUD**  
**MME AGNÈS HAGEGE**

DEC. n° 050028DR10 du 14-03-2005

Délégation est donnée à Madame Françoise ARNAUD, [DR-CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise ARNAUD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Agnès HAGEGE.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain VAN DORSSELAER, directeur de l'UMR n° 7512

UMR n° 7516 - Institut de physique du globe de Strasbourg

**M. JACQUES HINDERER**  
**MME MONIQUE MARTINY**

DEC. n° 050011DR10 du 02-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jacques HINDERER, directeur de l'UMR n° 7516, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques HINDERER, délégation de signature est donnée à Madame Monique MARTINY [SAR-ULP], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040076DR10 du 5 novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7516 - Institut de physique du globe de Strasbourg

**MME MONIQUE MARTINY**

DEC. n° 050024DR10 du 08-03-2005

Délégation est donnée à Madame Monique MARTINY [SAR-ULP], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques HINDERER, directeur de l'UMR n° 7516

UMR n° 7517 - Centre de géochimie de la surface

**M. FRANÇOIS GAUTHIER-LAFAYE**  
**M. FRANÇOIS CHABAUX**  
**M. YVES ARMANDO**

DEC. n° 050007DR10 du 02-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur François GAUTHIER-LAFAYE, directeur de l'UMR n° 7517, à l'effet de signer, au

nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger dans le respect des dispositions de l'instruction CNRS N° 103/87 du 30 juillet 1987 modifiée par l'instruction SPER 1/JP/AL N° 51 du 8 mars 1993.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François GAUTHIER-LAFAYE, délégation de signature est donnée à M. François CHABAUX [Professeur] ainsi qu'à M. Yves ARMANDO [AI-CNRS], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040052DR10 du 27 septembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7517 - Centre de géochimie de la surface

**M. FRANÇOIS CHABAUX**  
**M. YVES ARMANDO**

DEC. n° 050020DR10 du 09-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur François CHABAUX [Professeur], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François CHABAUX, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Yves ARMANDO [AI-CNRS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François GAUTHIER-LAFAYE, directeur de l'UMR n° 7517

UMR n° 7521 - Laboratoire de neurosciences comportementales et cognitives (LN2C)

**M. CHRISTIAN KELCHE**  
**M. JEAN-CHRISTOPHE CASSEL**  
**M. MONIQUE MAJCHRZAK**

DEC. n° 050012DR10 du 11-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Christian KELCHE, directeur de l'UMR n° 7521, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian KELCHE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Christophe CASSEL [DR-CNRS] ainsi qu'à Mme Monique MAJCHRZAK [Maître de conférences - ULP], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040162DR10 du 7 décembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7521 - Laboratoire de neurosciences comportementales et cognitives (LN2C)

**M. JEAN-CHRISTOPHE CASSEL**  
**MME MONIQUE MAJCHRZAK**

DEC. n° 050025DR10 du 09-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Christophe CASSEL [DR-CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Christophe CASSEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Monique MAJCHRZAK [Maître de conférences-ULP].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian KELCHE, directeur de l'UMR n° 7521

FR n° 2351 - Institut de chimie de Strasbourg

**M. RÉMY LOUIS**  
**M. GILBERT RITZLER**

DEC. n° 050014DR10 du 14-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Rémy LOUIS, directeur de la FR n° 2351, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rémy LOUIS, délégation de signature est donnée à Monsieur Gilbert RITZLER [IE-CNRS], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040130DR10 du 21 décembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

FR n° 2351 - Institut de chimie de Strasbourg

**M. GILBERT RITZLER**

DEC. n° 050027DR10 du 14-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Gilbert RITZLER, [IE-CNRS], à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de

représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Rémy LOUIS, directeur de la FR n° 2351

## DR11 - Alpes

UPR n° 11 - Laboratoire d'études des propriétés électroniques des solides

**M. DIDIER MAYOU**  
**M. JEAN-YVES VEUILLEN**  
**M. JEAN DUMAS**  
**M. ETIENNE BUSTARRET**  
**MME MARTINE LEMOINE**  
**MME MARIELLE LARDATO**  
**M. DANIEL GUENICHE**

DEC. n° 050010DR11 du 07-03-2005

Délégation est donnée à M. Didier MAYOU, directeur de recherche, directeur de l'UPR n° 11, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :  
- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays appartenant à l'Union Européenne, dans les pays de l'Alliance européenne de libre échange (AELE), et en Amérique du nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier MAYOU, délégation de signature est donnée à M. Jean-Yves VEUILLEN, chargé de recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Didier MAYOU dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier MAYOU et de M. Jean-Yves VEUILLEN, délégation de signature est donnée à M. Jean DUMAS, directeur de recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Didier MAYOU dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier MAYOU, M. Jean-Yves VEUILLEN et M. Jean DUMAS, délégation de signature est donnée à M. Etienne BUSTARRET, chargé de recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Didier MAYOU dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier MAYOU, M. Jean-Yves VEUILLEN, M. Jean DUMAS et de M. Etienne BUSTARRET délégation de signature est donnée à Mme Martine LEMOINE, technicienne de la recherche, pour ce qui concerne :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier MAYOU, M. Jean-Yves VEUILLEN, M. Jean DUMAS et de M. Etienne BUSTARRET délégation de signature est donnée à Mme Marielle LARDATO, technicienne de la recherche, pour ce qui concerne :

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays appartenant à l'Union Européenne, dans les pays de l'Alliance européenne de libre échange (A.E.L.E.), en Amérique du nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

Délégation de signature est donnée à M. Daniel GUENICHE, ingénieur de recherche, pour ce qui concerne les marchés et commandes nécessaires au fonctionnement du Centre Réseaux & Informatique Commun (CRIC), d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande.

La décision n° 030016DR11 du 1<sup>er</sup> janvier 2003 est abrogée. Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Signé : Anne CORVAL, déléguée régionale Alpes

UPR n° 5001 - Centre de recherches sur les très basses températures

**M. HENRI GODFRIN**  
**M. JEAN-LOUIS BRET**  
**M. ANDRÉ SULPICE**  
**M. MANUEL NUNEZ-REGUEIRO**  
**MME MARTINE PASCAL**  
**M. CHRISTIAN GIANESE**  
**MME ARMELLE MICHETTI**

DEC. n° 050011DR11 du 31-03-2005

Délégation est donnée à M. Henri GODFRIN, directeur de recherche, directeur du Centre de Recherches sur les Très Basses Températures (CRTBT), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays appartenant à l'Union Européenne, dans les pays de l'Alliance européenne de libre échange (AELE), et en Amérique du nord ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri GODFRIN, délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis BRET, ingénieur de recherche, M. André SULPICE, chargé de recherche et M. Manuel NUNEZ-REGUEIRO, Directeur de recherche aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Henri GODFRIN dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Messieurs Henri GODFRIN, Jean-Louis BRET, André SULPICE et Manuel NUNEZ-REGUEIRO, délégation de signature est donnée à Mme Martine PASCAL, technicien de recherche, à l'effet de signer les commandes en fonctionnement d'un montant unitaire inférieur à 2 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri GODFRIN, délégation de signature est donnée à M. Christian GIANESE, Ingénieur d'études au laboratoire, uniquement en ce qui concerne les activités du liquéfacteur du Groupe des laboratoires du Polygone Scientifique de Grenoble, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Henri GODFRIN dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri GODFRIN, délégation de signature est donnée à Mme Armelle MICHETTI, ingénieur d'études, documentaliste, uniquement en ce qui concerne les activités de la bibliothèque des laboratoires du Polygone Scientifique de Grenoble, à l'effet de signer les commandes en fonctionnement, d'un montant unitaire inférieur à 2 000 € HT, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Henri GODFRIN pour ce qui concerne les CDP 950030 - 95005 et 424011.

La décision n° 040030DR11 du 15 octobre 2004 est abrogée. Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 15 mars 2005.

Signé : Anne CORVAL, déléguée régionale Alpes

FR n° 8 - ELESA

**M. JEAN-MICHEL DION**  
**M. JEAN-CLAUDE GIRARDET**

DEC. n° 050005DR11 du 01-03-2005

Délégation est donnée à M. Jean-Michel DION, directeur de recherche, directeur de la FR n° 8, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel DION, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude GIRARDET, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Jean-Michel DION dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

Le laboratoire n'étant pas doté d'XLAB, il convient de transmettre à la délégation Rhône-Alpes un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

La décision n° 030019DR11 du 1<sup>er</sup> janvier 2003 est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Signé : Anne CORVAL, déléguée régionale Alpes

FR n° 71 - Institut d'informatique et de mathématiques appliquées de Grenoble

**M. YVES CHIARAMELLA**  
**MME CLAUDETTE ALLOSIO**

DEC. n° 050006DR11 du 01-03-2005

Délégation est donnée à M. Yves CHIARAMELLA, professeur, directeur de la FR n° 71, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays appartenant à l'Union Européenne, dans les pays de l'Alliance européenne de libre échange (AELE), et en Amérique du nord ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves CHIARAMELLA, délégation de signature est donnée à Mme Claudette ALLOSIO, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Yves CHIARAMELLA dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 030038DR11 du 1<sup>er</sup> janvier 2003 est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Signé : Anne CORVAL, déléguée régionale Alpes

FR n° 72 - Institut de la physique de la matière condensée

**M. JEAN-LOUIS THOLENCE**  
**M. CLAUDE BERTHIER**  
**MME MARTINE LEMOINE**

DEC. n° 050007DR11 du 01-03-2005

Délégation est donnée à M. Jean-Louis THOLENCE, directeur de recherche, directeur de la FR n° 72, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays appartenant à l'Union Européenne, dans les pays de l'Alliance européenne de libre échange (AELE), et en Amérique du nord ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis THOLENCE, délégation de signature est donnée à M. Claude BERTHIER, directeur de recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Jean-Louis THOLENCE dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis THOLENCE et de M. Claude BERTHIER, délégation de signature est donnée à Mme Martine LEMOINE, technicienne de la recherche, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Jean-Louis THOLENCE dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 050007DR11 du 1<sup>er</sup> janvier 2003 est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Signé : Anne CORVAL, déléguée régionale Alpes

FR n° 2542 - Fédération micro- et-nano- technologies

**M. OLIVIER JOUBERT**

DEC. n° 050008DR11 du 26-03-2005

Délégation est donnée à M. Olivier JOUBERT, Directeur de recherche, directeur de la FR n° 2542, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays appartenant à l'Union Européenne, dans les pays de l'Alliance européenne de libre échange (AELE), et en Amérique du nord ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

La décision n° 040014DR11 du 26 mars 2004 est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

Signé : Anne CORVAL, déléguée régionale Alpes

## DR12 - Provence

UPR n° 2589 - Information génomique et structurale (IGS)

**M. JEAN-MICHEL CLAVERIE**  
**MME CHANTAL ABERGEL**

DEC. n° 040939DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Michel CLAVERIE, Directeur de l'UPR n° 2589, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel CLAVERIE, délégation de signature est donnée à Madame Chantal ABERGEL (Ingénieure de Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040678DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

USR n° 2164 - Laboratoire d'aérodynamisme et de biomécanique du mouvement (LABM)

**M. DANIEL FAVIER**  
**M. ERIC BERTON**

DEC. n° 040954DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Daniel FAVIER, Directeur de l'USR n° 2164, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel FAVIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Eric BERTON (Chargé de Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040727DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6012 - Etude des structures, des processus d'adaptation et des changements des espaces

**M. JOËL CHARRE**  
**M. BERNARD PICON**  
**M. JEAN-PAUL CHEYLAN**

DEC. n° 040937DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Joël CHARRE, Directeur de l'UMR n° 6012 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Joël CHARRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard PICON (Directeur-Adjoint) et à Monsieur Jean-Paul CHEYLAN (Directeur de Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040763DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6110 - Laboratoire d'astrophysique de Marseille (LAM)

**M. OLIVIER LE FEVRE**  
**M. PHILIPPE AMRAM**  
**M. JEAN-GABRIEL CUBY**  
**M. DOMINIQUE POULIQUEN**  
**MME HÉLÈNE VICQ**

DEC. n° 040984DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Olivier LE FEVRE, Directeur de l'UMR n° 6110, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier LE FEVRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe AMRAM (Maître de Conférence), à Monsieur Jean-Gabriel CUBY (Astronome), à Monsieur Dominique POULIQUEN (Ingénieur de Recherche) et à Madame Hélène VICQ (Ingénieure d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

Les décisions n° 040897DR12 du 19 juillet 2004 et n° 040706DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6114 - Groupe de chimie organique et matériaux moléculaires (GCOM2)

**M. ANDRÉ SAMAT**  
**M. VLADIMIR LOKCHINE**  
**M. FRÉDÉRIC FAGES**  
**M. PIERRE BRUN**

DEC. n° 041010DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur André SAMAT, Directeur de l'UMR n° 6114, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur André SAMAT, délégation de signature est donnée à Monsieur Vladimir LOKCHINE (Chargé de Recherche), à Monsieur Frédéric FAGES (Professeur) et à Monsieur Pierre BRUN (Professeur) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040741DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6116 - Institut méditerranéen d'écologie et de paléocologie (IMEP)

**M. THIERRY TATONI**  
**MME ANNIE COCHEME**  
**MME MICHÈLE DOUGNY**

DEC. n° 041016DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Thierry TATONI, Directeur de l'UMR n° 6116, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry TATONI, délégation de signature est donnée à Madame Annie COCHEME (Assistante Ingénieure) et à Madame Michèle DOUGNY (Technicienne), et aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040665DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6117 - Laboratoire de microbiologie, de géochimie et d'écologie marines (LMGEM)

**M. RICHARD SEMPERE**  
**M. JEAN-CHRISTOPHE POGGIALE**

DEC. n° 041012DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Richard SEMPERE, Directeur de l'UMR n° 6117, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Richard SEMPERE, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Christophe POGGIALE (Directeur Adjoint) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040666DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6121 - Matériaux divisés, revêtements, électrocéramiques (MADIREL)

**M. YVAN MASSIANI**  
**M. RENAUD DENOYEL**

DEC. n° 040988DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Yvan MASSIANI, Directeur de l'UMR n° 6121, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yvan MASSIANI, délégation de signature est donnée à Monsieur Renaud DENOYEL (Directeur de Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040685DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6122 - Laboratoire de thermodynamique, propriétés électriques, contraintes, structures aux échelles nanométriques (TECSEN)

**M. BERNARD PICHAUD**  
**M. AHMED CHARAÏ**  
**M. JACQUES ROGEZ**  
**M. OLIVIER THOMAS**  
**M. SANTO MARTINUZZI**

DEC. n° 040994DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Bernard PICHAUD, Directeur de l'UMR n° 6122, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard PICHAUD, délégation de signature est donnée à Monsieur Ahmed CHARAÏ (Directeur de Recherche), à Monsieur Jacques ROGEZ (Directeur de Recherche), à Monsieur Olivier THOMAS (Professeur) et à Monsieur Santo MARTINUZZI (Professeur), aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040691DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6124 - Institut d'études africaines

**MME COLETTE DUBOIS**  
**M. JACKY BOUJU**  
**M. JEAN-LOUIS TRIAUD**

DEC. n° 041020DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Madame Colette DUBOIS, Directrice de l'UMR n° 6124, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Colette DUBOIS, délégation de signature est donnée à Monsieur Jacky BOUJU (Directeur Adjoint) et à Monsieur Jean-Louis TRIAUD (Professeur) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040757DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6124 - Institut d'études africaines

**M. JACKY BOUJU**  
**M. JEAN-LOUIS TRIAUD**

DEC. n° 040970DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jacky BOUJU (Directeur Adjoint), à l'effet de signer au nom du Directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacky BOUJU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Jean-Louis TRIAUD (Professeur).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Colette DUBOIS, directrice de l'UMR n° 6124

UMR n° 6125 - Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (TDMAM)

**M. GILLES DORIVAL**

DEC. n° 040947DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Gilles DORIVAL, Directeur de l'UMR n° 6125, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

La décision n° 040767DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6133 - Institut Fresnel

**M. CLAUDE AMRA**  
**MME MIREILLE COMMANDRE**  
**M. GÉRARD TAYEB**  
**MME PATRICIA BENTOZA**

DEC. n° 040912DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Claude AMRA, Directeur de l'UMR n° 6133, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude AMRA, délégation de signature est donnée à Madame Mireille COMMANDRE (Professeur), à Monsieur Gérard TAYEB (Professeur) et à Madame Patricia BENTOZA (Assistante Ingénieure) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040670DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6146 - Laboratoire de psychologie cognitive (LPC)

**M. IAN-JONATHAN GRAINGER**  
**MME STÉPHANIE LHUILLIER**

DEC. n° 040963DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Ian-Jonathan GRAINGER, Directeur de l'UMR n° 6146 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Ian-Jonathan GRAINGER, délégation de signature est donnée à Madame Stéphanie LHUILLIER (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040696DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6150 - Laboratoire de neurophysiologie cellulaire (LNPC)

**M. MARCEL CREST**  
**MME MIREILLE POGGETTI**  
**MME MICHÈLE ANDRE**

DEC. n° 040943DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Marcel CREST, Directeur de l'UMR n° 6150, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marcel CREST, délégation de signature est donnée à Madame Mireille POGGETTI (Assistante Ingénieure) et à Madame Michèle ANDRE (Assistante Ingénieure) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040737DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6150 - Laboratoire de neurophysiologie cellulaire (LNPC)

**MME MICHÈLE ANDRE**  
**MME MIREILLE POGGETTI**

DEC. n° 041032DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Madame Michèle ANDRE (Assistante Ingénieure), à l'effet de signer au nom du Directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire

du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Michèle ANDRÉ (Assistante Ingénieure), délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Mireille POGGETTI (Assistante Ingénieure).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marcel CREST, directeur de l'UMR n° 6150

UMR n° 6152 - Mouvement et perception

**M. JEAN-LOUIS VERCHER**  
**M. MICHEL LAURENT**  
**MME BERNADETTE BESSON-DERDERIAN**

DEC. n° 041022DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Louis VERCHER, Directeur de l'UMR n° 6152, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Louis VERCHER, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel LAURENT (Directeur Adjoint) et à Madame Bernadette BESSON-DERDERIAN (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040723DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6155 - Laboratoire de neurobiologie de la cognition (LNC)

**M. BRUNO POU CET**  
**MME LUCIANA DE STEPHANIS**

DEC. n° 040997DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Bruno POU CET, Directeur de l'UMR n° 6155, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno POU CET, délégation de signature est donnée à Madame Luciana DE STEPHANIS (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040684DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6155 - Laboratoire de neurobiologie de la cognition (LNC)

**MME LUCIANA DE STEPHANIS**

DEC. n° 041030DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Madame Luciana DE STEPHANIS (Technicienne), Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du Directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des person-

nes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno POU CET, directeur de l'UMR n° 6155

UMR n° 6166 - Laboratoire d'informatique fondamentale de Marseille (LIF)

**M. BRUNO DURAND**  
**MME MARTINE QUESSADA**

DEC. n° 040951DR12 du 17-12-2005

Délégation est donnée à Monsieur Bruno DURAND, Directeur de l'UMR n° 6166, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno DURAND, délégation de signature est donnée à Madame Martine QUESSADA (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040725DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6181 - Modélisation et simulation numérique en mécanique et génie des procédés

**M. PATRICK BONTOUX**  
**M. BERNARD ROUX**  
**MME COLETTE LECHALARD**  
**MME FRANÇOISE CHARBIT**

DEC. n° 040924DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Patrick BONTOUX, Directeur de l'UMR n° 6181, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick BONTOUX, délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard ROUX (Directeur de Recherche), à Madame Colette LECHALARD (Technicienne) et à Madame Françoise CHARBIT (Professeur) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040743DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6186 - Interactions cellulaires, neurodégénérescence et neuroplasticité (IC2N)

**M. ANDRÉ NIEOULLON**

DEC. n° 040992DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur André NIEOULLON, Directeur de l'UMR n° 6186, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur André NIEOULLON, délégation de signature est donnée à Madame Katia MATTEI (Technicienne) et à Madame Sylvie ROS (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040711DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6191 - Biologie cellulaire et moléculaire des plantes et des bactéries

**M. THIERRY HEULIN**  
**MME JOSEPHINE RAMON**  
**MME ELISABETH DUSSAUZE**

DEC. n° 040971DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Thierry HEULIN, Directeur de l'UMR n° 6191, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry HEULIN, délégation de signature est donnée à Madame Josephine RAMON (Cadre CEA) et à Madame Elisabeth DUSSAUZE (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040694DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6550 - Centre de physique des particules de Marseille (CPPM)

**M. ROY ALEKSAN**  
**MME MARIE-PIERRE DEVARIEUX**

DEC. n° 040910DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Roy ALEKSAN, Directeur de l'UMR n° 6550, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Roy ALEKSAN, délégation de signature est donnée à Madame Marie-Pierre DEVARIEUX (Ingénieure d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040771DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6568 - Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (IREMAM)

**M. EBERHARD KIENLE**  
**M. JEAN-CLAUDE SANTUCCI**  
**MME SYLVIE DENOIX**  
**M. FRANÇOIS SIINO**  
**MME CHRISTIANE ESCALIER**

DEC. n° 040976DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Eberhard KIENLE, Directeur de l'UMR n° 6568, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eberhard KIENLE, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude SANTUCCI (Directeur Adjoint), à Madame Sylvie DENOIX (Directrice de Recherche), à Monsieur François SIINO (Ingénieur de Recherche) et à Madame Christiane ESCALIER (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040687DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 6594 - Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre (IRPHE)

**M. ALAIN POCHEAU**  
**M. JOËL QUINARD**

DEC. n° 040995DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Alain POCHEAU, Directeur de l'UMR n° 6594, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain POCHEAU, délégation de signature est donnée à Monsieur Joël QUINARD (Chargé de Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040668DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMR n° 8562 - Sociologie, histoire, anthropologie des dynamiques culturelles (SHADYC)

**M. JEAN BOUTIER**  
**M. RICHARD VINUESA**

DEC. n° 040931DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean BOUTIER, Directeur de l'UMR n° 8562, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean BOUTIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Richard VINUESA (Technicien) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040906DR12 du 20 octobre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

GDR n° 2352 - Immunociblage des tumeurs

**M. DANIEL BATY**

DEC. n° 040985DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Daniel BATY, Directeur de GDR n° 2352, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;

- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et

Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

La décision n° 040769DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

GDR n° 2466 - Photochromes organiques : molécules, mécanismes et matériaux (POM3)

**M. ANDRÉ SAMAT**

DEC. n° 041011DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur André SAMAT, Directeur du GDR n° 2466, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

La décision n° 040770DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

GDR n° 2760 - Biomécanique des fluides et des transferts - Interaction fluide/structure biologique

**MME VALÉRIE DEPLANO**

**M. OLIVIER BOIRON**

DEC. n° 040946DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Madame Valérie DEPLANO, Directrice du GDR n° 2760, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie DEPLANO, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier BOIRON (Maître de Conférences) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040755DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

FRE n° 2722 - Groupe d'étude des réseaux moteurs (GERM)

**M. GÉRARD HILAIRE**

**MME MICHÈLE ELLEON**

DEC. n° 040972DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Gérard HILAIRE, Directeur de la FRE n° 2722, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérard HILAIRE, délégation de signature est donnée à Madame Michèle ELLEON (Assistante Ingénieure) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040677DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

FRE n° 2738 - Ingénierie des protéines

**M. RÉGIS GUIEU**

**MME RITA CASO**

DEC. n° 040965DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Régis GUIEU, Directeur de la FRE n° 2738, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Régis GUIEU, délégation de signature est donnée à Madame Rita CASO (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040671DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

FRE n° 2777 - Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA)

**M. XAVIER LAFON**

**M. JEAN-LOUIS PAILLET**

**M. JEAN-MARIE GASSEND**

DEC. n° 040982DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Xavier LAFON, Directeur de la FRE n° 2777, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier LAFON, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Louis PAILLET (Ingénieur de Recherche) et à Monsieur Jean-Marie GASSEND (Ingénieur de Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040717DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

IFR n° 131 - Sciences du cerveau et de la cognition

**MME CATHERINE THINUS-BLANC**

**MME DENISE REQUIN**

DEC. n° 041018DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Madame Catherine THINUS-BLANC, Directrice de l'IFR n° 131, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine THINUS-BLANC, délégation de signature est donnée à Madame Denise REQUIN (Ingénieure d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040695DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UPS n° 846 - Station de primatologie de Rousset

**M. GUY DUBREUIL**  
**MME MARYLAINE BOURRELY**

DEC. n° 040950DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Guy DUBREUIL, Directeur de l'UPS n° 846, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guy DUBREUIL, délégation de signature est donnée à Madame Marylaine BOURRELY (Technicienne) et à Madame Laura DESMIS (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040774DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UPS n° 846 - Station de primatologie de Rousset

**MME MARYLAINE BOURRELY**  
**MME LAURA DESMIS**

DEC. n° 041033DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Madame Marylaine BOURRELY (Technicienne), Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marylaine BOURRELY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Laura DESMIS (Technicienne), Gestionnaire. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Guy DUBREUIL, directeur de l'UPS n° 846

UPS n° 850 - Comité inter-régional méditerranée

**M. CHRISTIAN GRENZ**

DEC. n° 040964DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Christian GRENZ, Directeur de l'UPS n° 850, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

La décision n° 040745DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UPS n° 856 - Coordination et diffusion des logiciels (CODICIEL)  
**M. OLIVIER DEBORDES**

DEC. n° 040979DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Olivier DEBORDES, Directeur de l'UPS n° 856 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

La décision n° 020419DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMS n° 820 - Institut d'études scientifiques de Cargèse

**MME ELISABETH DUBOIS-VIOLETTE**  
**MME ANGÉLINA BRYGOO BATTISTELLI**

DEC. n° 040949DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Madame Elisabeth DUBOIS-VIOLETTE, Directrice de l'UMS n° 820, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;
- les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Elisabeth DUBOIS-VIOLETTE, délégation de signature est donnée à Madame Angéline BRYGOO BATTISTELLI (Ingénieure d'Etudes) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040721DR12 du 15 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMS n° 820 - Institut d'études scientifiques de Cargèse

**MME ANGÉLINA BRYGOO BATTISTELLI**

DEC. n° 041031DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Madame Angéline BRYGOO BATTISTELLI (Ingénieure de Recherche), à l'effet de signer au nom du Directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du délégataire ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Elisabeth DUBOIS-VIOLETTE, directrice de l'UMS n° 820

UMS n° 841 - Maison méditerranéenne des sciences de l'homme (MMSH)

**M. ROBERT ILBERT**  
**MME CHRISTIANE LAYE**  
**MME CHRISTIANE TORRES**

DEC. n° 040973DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Robert ILBERT, Directeur de l'UMS n° 841, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;  
 - les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.  
 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Robert ILBERT, délégation de signature est donnée à Madame Christiane LAYE (Ingénieure d'Etudes) et à Madame Christiane TORRES (Adjoint Administratif de la Recherche) aux fins mentionnées ci-dessus.  
 La décision n° 040887DR12 du 28 mai 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

UMS n° 2244 - Département Gassendi

**M. MICHEL BLANC**  
**MME SYLVIE IMBERT**  
**M. PATRICK FIGON**  
**MME ANNE-MARIE CONSTANT**

DEC. n° 040918DR12 du 17-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel BLANC, Directeur de l'UMS n° 2244 à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- les commandes en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT ;  
 - les ordres de mission en France métropolitaine, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'A.E.L.E, Etats-Unis et Canada ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation Provence.  
 En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel BLANC, délégation de signature est donnée à Madame Sylvie IMBERT (Attachée d'Administration de la Recherche), à Monsieur Patrick FIGON (Ingénieur de Recherche) et à Madame Anne-Marie CONSTANT (Technicienne) aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040834DR12 du 1<sup>er</sup> mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

### DR13 - Languedoc-Roussillon

UMR n° 5506 - Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier

**M. EMILE PRAUD**

DEC. n° 050010DR13 du 01-01-2005

Délégation est donnée à M. Emile PRAUD, IR, Secrétaire Général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel ROBERT, directeur de l'UMR n° 5506

### DR14 - Midi - Pyrénées

UMR n° 5187 - Centre d'étude spatiale des rayonnements

**M. GIOVANNI BIGNAMI**  
**M. JEAN-ANDRÉ SAUVAUD**  
**M. PHILIPPE MIROUX**  
**MME MONIQUE MERIC**  
**MME MICHÈLE BOUSQUET**

DEC. n° 050011DR14 du 11-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Giovanni BIGNAMI, directeur de l'UMR n° 5187, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Giovanni BIGNAMI, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-André SAUVAUD, DR, à Monsieur Philippe MIROUX, IE2, à Madame Monique MERIC, IE jusqu'au 30 juin 2005 et à Madame Michèle BOUSQUET, CTT, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040253DR14 du 24 novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 5187 - Centre d'étude spatiale des rayonnements

**M. JEAN-ANDRÉ SAUVAUD**  
**M. PHILIPPE MIROUX**  
**MME MONIQUE MERIC**  
**MME MICHÈLE BOUSQUET**

DEC. n° 050012DR14 du 11-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-André SAUVAUD, DR, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-André SAUVAUD, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Philippe MIROUX, IE2, Secrétaire Général.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-André SAUVAUD et de Monsieur Philippe MIROUX, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Monique MERIC, IE, Responsable budget/gestion jusqu'au 30 juin 2005.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-André SAUVAUD, Monsieur Philippe MIROUX et de Madame Monique MERIC, IE, Responsable budget/gestion, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Michèle BOUSQUET, CTT, Responsable du budget/gestion.

La décision n° 040254DR14 du 24 novembre 2004 est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Giovanni BIGNAMI, directeur de l'UMR n° 5187

UMR n° 5549 - Centre de recherche cerveau et cognition

**MME MICHÈLE FABRE-THORPE**  
**M. YVES TROTTER**

DEC. n° 050005DR14 du 11-03-2005

Délégation est donnée à Madame Michèle FABRE-THORPE, directrice de l'UMR n° 5549, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Michèle FABRE-THORPE, délégation de signature est donnée à Monsieur Yves TROTTER, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 5549 - Centre de recherche cerveau et cognition

**M. YVES TROTTER**

DEC. n° 050006DR14 du 11-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Yves TROTTER, DR2, Directeur axe 2, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle FABRE-THORPE, directrice de l'UMR n° 5549

### DR15 - Aquitaine-Limousin

UPR n° 8641 - Centre de recherches Paul Pascal

**M. PHILIPPE BAROIS**  
**M. PHILIPPE RICHETTI**  
**M. BERNARD LEMAIRE**  
**MME MARYSE JOLY**

DEC. n° 050067DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Philippe BAROIS, directeur de l'UPR n° 8641, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe BAROIS, délégation de signature est donnée à M. RICHETTI Philippe, Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, M. LEMAIRE Bernard, Ingénieur de recherche hors classe, et Mme JOLY Maryse, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040389DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UPR n° 9048 - Institut de chimie de la matière condensée de Bordeaux

**M. CLAUDE DELMAS**  
**MME CHRISTINE SANZ**  
**M. GÉRARD LEBRETON**  
**M. MARIO MAGLIONE**

DEC. n° 050068DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Claude DELMAS, directeur de l'UPR n° 9048, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Claude DELMAS, délégation de signature est donnée à Mme SANZ Christine, Technicienne de classe normale, M. LEBRETON Gérard, Technicien de classe supérieure, et M. MAGLIONE Mario, Directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040391DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5017 - Signalisation et interactions cellulaires

**MME CHANTAL MIRONNEAU**  
**M. JEAN MIRONNEAU**

DEC. n° 050019DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à Mme Chantal MIRONNEAU, directrice de l'UMR n° 5017, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal MIRONNEAU, délégation de signature est donnée à M. MIRONNEAU Jean, Directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 040324DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5034 - Laboratoire de chimie analytique bio-inorganique et environnement

**M. OLIVIER DONARD**  
**M. RYSZARD LOBINSKI**  
**MME SOPHIE PUYOU-LASCASSIES**

DEC. n° 050020DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Olivier DONARD, directeur de l'UMR n° 5034, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier DONARD, délégation de signature est donnée à M. LOBINSKI Ryszard, Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, Mme PUYOU-LASCAS-SIES Sophie, Technicienne de classe normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040325DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5060 - Institut de recherche sur les archéomatériaux

**M. GÉRARD POUPEAU**  
**M. PHILIPPE FLUZIN**  
**M. JEAN-NOËL BARRANDON**  
**MME FRANCOISE BECHTEL**

DEC. n° 050021DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Gérard POUPEAU, directeur de l'UMR n° 5060, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine-Limousin, un double des bons de commande emis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard POUPEAU, délégation de signature est donnée à M. FLUZIN Philippe, Directeur de recherche, M. BARRANDON Jean-Noël, Directeur de recherche, et Mme BECHTEL Françoise, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040326DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5067 - Physico-chimie des polymères

**M. GÉRARD MARIN**  
**MME JANY PHILIPPE**  
**M. JEAN PEYRELASSE**  
**M. JACQUES DESBRIERES**

DEC. n° 050022DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Gérard MARIN, directeur de l'UMR n° 5067, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard MARIN, délégation de signature est donnée à Mme PHILIPPE Jany, Technicienne de classe supérieure, M. PEYRELASSE Jean, Professeur, et M. DESBRIERES Jacques, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040327DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5084 - Chimie nucléaire analytique et bio-environnementale

**MME MONIQUE SIMONOFF**  
**M. MICHAEL S. PRAVIKOFF**  
**M. BERNARD LAVIELLE**

DEC. n° 050023DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à Mme Monique SIMONOFF, directrice de l'UMR n° 5084, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique SIMONOFF, délégation de signature est donnée à M. S. PRAVIKOFF Michael, Chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, M. LAVIELLE Bernard, Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040328DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5091 - Physiologie cellulaire de la synapse

**M. CHRISTOPHE MULLE**  
**M. DANIEL CHOQUET**  
**MME AGNES HEMAR**

DEC. n° 050024DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Christophe MULLE, directeur de l'UMR n° 5091, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe MULLE, délégation de signature est donnée à M. CHOQUET Daniel, Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, Mme HEMAR Agnès, Chargée de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040329DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5095 - Institut de biochimie et génétique cellulaires

**M. MICHEL AIGLE**  
**MME MARTINE GALIAN**

DEC. n° 050025DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Michel AIGLE, directeur de l'UMR n° 5095, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en

France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel AIGLE, délégation de signature est donnée à Mme GALIAN Martine, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040330DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5097 - Laboratoire REGER : répliation et expression des génomes eucaryotes et rétroviraux

**M. SIMON LITVAK**  
**M. MICHEL CASTROVIEJO**

DEC. n° 050026DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Simon LITVAK, directeur de l'UMR n° 5097, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Simon LITVAK, délégation de signature est donnée à M. CASTROVIEJO Michel, Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040331DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5103 - Laboratoire de rhéologie du bois de Bordeaux

**M. PATRICK CASTERA**  
**M. PIERRE MORLIER**  
**MME PIERRETTE WYSS**

DEC. n° 050027DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Patrick CASTERA, directeur de l'UMR n° 5103, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick CASTERA, délégation de signature est donnée à M. MORLIER Pierre, Professeur, Mme WYSS Pierrette, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040332DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5106 - Neurosciences cognitives

**M. GEORGES DI SCALA**  
**M. ROBERT JAFFARD**  
**M. PIERRE CAZALA**

DEC. n° 050028DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Georges DI SCALA, directeur de l'UMR n° 5106, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Georges DI SCALA, délégation de signature est donnée à M. JAFFARD Robert, Professeur, M. CAZALA Pierre, Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040333DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5107 - Centre des lasers intenses et applications plasmas

**M. JEAN-CLAUDE GAUTHIER**  
**M. HENRY BACHAU**  
**MME SOPHIE AUSSEL**

DEC. n° 050029DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Jean-Claude GAUTHIER, directeur de l'UMR n° 5107, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude GAUTHIER, délégation de signature est donnée à M. BACHAU Henry, Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, Mme AUSSEL Sophie, Technicienne de classe normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040334DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5113 - Groupe de recherche en analyse et politiques économiques

**M. DOMINIQUE LACQUE-LABARTHE**

DEC. n° 050030DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Dominique LACQUE-LABARTHE, directeur de l'UMR n° 5113, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

La décision n° 040335DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5114 - Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale

**M. PHILIPPE AUVERGNON**

DEC. n° 050031DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Philippe AUVERGNON, directeur de l'UMR n° 5114, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

La décision n° 040336DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5115 - Centre d'études d'Afrique noire

**M. RENÉ OTAYEK**  
**M. MICHEL CAHEN**

DEC. n° 050032DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. René OTAYEK, directeur de l'UMR n° 5115, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. René OTAYEK, délégation de signature est donnée à M. CAHEN Michel, Chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040337DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5116 - Pouvoir, action publique, territoire

**M. VINCENT HOFFMANN-MARTINOT**  
**M. ANDY SMITH**

DEC. n° 050069DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Vincent HOFFMANN-MARTINOT, directeur de l'UMR n° 5116, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent HOFFMANN-MARTINOT, délégation de signature est donnée à M. SMITH Andy, Directeur de recherche FNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040338DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5116 - Pouvoir, action publique, territoire

**M. ANDY SMITH**

DEC. n° 050070DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. SMITH Andy, Directeur de recherche FNRS, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégué) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Vincent HOFFMANN-MARTINOT, directeur de l'UMR n° 5116

UMR n° 5131 - Laboratoire automatique productique signal

**M. ALAIN OUSTALOUP**  
**M. JEAN-PAUL BOURRIERES**

DEC. n° 050034DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Alain OUSTALOUP, directeur de l'UMR n° 5131, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain OUSTALOUP, délégation de signature est donnée à M. BOURRIERES Jean-Paul, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040339DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5142 - Laboratoire de mathématiques appliquées de Pau

**M. MOHAMED AMARA**  
**MME CHANTAL BLANCHARD**

DEC. n° 050073DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Mohamed AMARA, directeur de l'UMR n° 5142, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mohamed AMARA, délégation de signature est donnée à Mme BLANCHARD Chantal, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.  
Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5142 - Laboratoire de mathématiques appliquées de Pau

**MME CHANTAL BLANCHARD**

DEC. n° 050074DR15 du 02-01-2005  
Délégation est donnée à Mme BLANCHARD Chantal, Ingénieur d'études, Responsable administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Mohamed AMARA, directeur de l'UMR n° 5142

UMR n° 5144 - Molécules, biomolécules et objets supramoléculaires

**M. JEAN-MARIE SCHMITTER  
MME STÉPHANIE MONTAGNER**

DEC. n° 050036DR15 du 02-01-2005  
Délégation est donnée à M. Jean-Marie SCHMITTER, directeur de l'UMR n° 5144, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie SCHMITTER, délégation de signature est donnée à Mme MONTAGNER Stéphanie, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040340DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5150 - Thermodynamique et énergétique des fluides complexes

**M. ALAIN GRACIAA**

DEC. n° 050037DR15 du 02-01-2005  
Délégation est donnée à M. Alain GRACIAA, directeur de l'UMR n° 5150, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de trans-

mettre à la Délégation Aquitaine-Limousin, un double des bons de commande emis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

La décision n° 040341DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5162 - Génomique fonctionnelle des trypanosomatides

**M. THÉO BALTZ  
M. GILLES MERLIN  
M. DERRICK ROBINSON**

DEC. n° 050038DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Théo BALTZ, directeur de l'UMR n° 5162, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Théo BALTZ, délégation de signature est donnée à M. MERLIN Gilles, Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, M. ROBINSON Derrick, Chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040342DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5164 - Composantes innées de la réponse immunitaire et différenciation

**M. JEAN-FRANÇOIS MOREAU  
MME GENEVIÈVE BICHAUD  
M. VINCENT PITARD**

DEC. n° 050039DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Jean-François MOREAU, directeur de l'UMR n° 5164, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François MOREAU, délégation de signature est donnée à Mme BICHAUD Geneviève, Technicienne de classe exceptionnelle, M. PITARD Vincent, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040343DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5185 - Aménagement, développement, environnement et société

**M. GUY DI MEO**  
**M. FRANÇOIS BART**  
**M. DANIEL BLEY**  
**M. PHILIPPE SCHAR**

DEC. n° 050040DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Guy DI MEO, directeur de l'UMR n° 5185, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy DI MEO, délégation de signature est donnée à M. BART François, Professeur des universités, M. BLEY Daniel, Chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, et M. SCHAR Philippe, Chargé de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040344DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5199 - De la préhistoire à l'actuel : culture, environnement et anthropologie

**M. JACQUES JAUBERT**  
**M. JEAN-PIERRE TEXIER**  
**MME ANNE-MARIE TILLIER**  
**MME DANIELLE GALLARDO**  
**MME GENEVIÈVE RAUBER**

DEC. n° 050041DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Jacques JAUBERT, directeur de l'UMR n° 5199, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques JAUBERT, délégation de signature est donnée à M. TEXIER Jean-Pierre, Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, Mme TILLIER Anne-Marie, Directrice de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, Mme GALLARDO Danielle, Assistant ingénieur, et Mme RAUBER Geneviève, Ingénieur d'études 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040318DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5200 - Laboratoire de biogenèse membranaire

**M. RENÉ LESSIRE**  
**MME HÉLÈNE JUGUÉLIN**

DEC. n° 050075DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. René LESSIRE, directeur de l'UMR n° 5200, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. René LESSIRE, délégation de signature est donnée à Mme JUGUÉLIN Hélène, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5200 - Laboratoire de biogenèse membranaire

**MME HÉLÈNE JUGUÉLIN**

DEC. n° 050076DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à Mme JUGUÉLIN Hélène, Assistant ingénieur, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : René LESSIRE, directeur de l'UMR n° 5200

UMR n° 5465 - Laboratoire de théorie des nombres et d'algorithmique arithmétique de Bordeaux

**M. MICHEL OLIVIER**  
**MME CHRISTINE BACHOC**

DEC. n° 050035DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Michel OLIVIER, directeur de l'UMR n° 5465, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine-Limousin, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel OLIVIER, délégation de signature est donnée à Mme BACHOC Christine, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040345DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5466 - Mathématiques appliquées de Bordeaux

**M. RÉMI ABGRALL**  
**M. MICHEL LANGLAIS**

DEC. n° 050033DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Rémi ABGRALL, directeur de l'UMR n° 5466, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Rémi ABGRALL, délégation de signature est donnée à M. LANGLAIS Michel, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040346DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5467 - Laboratoire d'analyse et de géométrie de Bordeaux

**M. AHMED SEBBAR**  
**M. EL MAATI OUHABAZ**

DEC. n° 050042DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Ahmed SEBBAR, directeur de l'UMR n° 5467, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Ahmed SEBBAR, délégation de signature est donnée à M. OUHABAZ El Maati, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040347DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5469 - Laboratoire de mécanique physique

**M. DIDIER DESJARDINS**  
**MME MONIQUE PUIGGALI**  
**MME BÉATRICE DESOUDIN**

DEC. n° 050043DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Didier DESJARDINS, directeur de l'UMR n° 5469, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Didier DESJARDINS, délégation de signature est donnée à Mme PUIGGALI Monique, Ingénieur de recherche, Mme DESOUDIN Béatrice, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040348DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5471 - Unité de biophysique structurale

**M. ALAIN BRISSON**  
**M. PHILIPPE PICARD**  
**M. BERNARD GALLOIS**

DEC. n° 050044DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Alain BRISSON, directeur de l'UMR n° 5471, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Alain BRISSON, délégation de signature est donnée à M. PICARD Philippe, Chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, M. GALLOIS Bernard, Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040349DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5478 - Centre de recherches sur la langue basque et l'expression en langue basque

**M. BERNARD OYHARCABAL**  
**M. MICHEL AURNAGUE**

DEC. n° 050046DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Bernard OYHARCABAL, directeur de l'UMR n° 5478, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine-Limousin, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de Bernard OYHARCABAL, délégation de signature est donnée à M. AURNAGUE Michel, Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040351DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5501 - Laboratoire de physique des interactions ondes matières

**M. JEAN-PAUL PARNEIX**  
**MME VALÉRIE VIGNERAS-LEFEBVRE**

DEC. n° 050047DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Jean-Paul PARNEIX, directeur de l'UMR n° 5501, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Paul PARNEIX, délégation de signature est donnée à Mme VIGNERAS-LEFEBVRE Valérie, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 040352DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5536 - Résonance magnétique des systèmes biologiques

**M. PAUL CANIONI**  
**M. MICHEL FRANCONI**  
**MME FABIENNE LASTERE**

DEC. n° 050048DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Paul CANIONI, directeur de l'UMR n° 5536, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Paul CANIONI, délégation de signature est donnée à M. FRANCONI Michel, Professeur, Mme LASTERE Fabienne, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040353DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5541 - Interactions neuronales et comportements

**M. BERTRAND BLOCH**  
**MME CATHERINE LE MOINE**  
**MME MARTINE CADOR**

DEC. n° 050049DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Bertrand BLOCH, directeur de l'UMR n° 5541, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Bertrand BLOCH, délégation de signature est donnée à Mme LE MOINE Catherine, Chargée de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, Mme CADOR Martine, Directrice de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040354DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5543 - Physiologie et physiopathologie de la signalisation cellulaire

**M. BERNARD BIOULAC**

DEC. n° 050050DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Bernard BIOULAC, directeur de l'UMR n° 5543, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

La décision n° 040357DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5607 - Ausonius : institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen-Age

**M. RAYMOND DESCAT**  
**MME ISABELLE MOLINIER**  
**MME GENEVIÈVE JUNG**

DEC. n° 050052DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Raymond DESCAT, directeur de l'UMR n° 5607, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Raymond DESCAT, délégation de signature est donnée à Mme MOLINIER Isabelle, Conservateur de Bibliothèque 1<sup>ère</sup> classe, Mme JUNG Geneviève, Ingénieur d'études de 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040359DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5624 - Laboratoire de chimie théorique et physico-chimie moléculaire

**MME DANIELLE GONBEAU**  
**M. CLAUDE GUIMON**  
**M. CLAUDE POUCHAN**  
**MME JANY PHILIPPE**

DEC. n° 050053DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à Mme Danielle GONBEAU, directrice de l'UMR n° 5624, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Danielle GONBEAU, délégation de signature est donnée à M. GUIMON Claude, Directeur de recherche, M. POUCHAN Claude, Professeur, et Mme PHILIPPE Jany, Technicien de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040360DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5629 - Chimie des polymères organiques

**M. YVES GNANOU**

**MME SOPHIE GUILLAUME**

**MME CORINNE GONCALVES DE CARVALHO**

DEC. n° 050054DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Yves GNANOU, directeur de l'UMR n° 5629, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Yves GNANOU, délégation de signature est donnée à Mme GUILLAUME Sophie, Chargée de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, Mme GONCALVES DE CARVALHO Corinne, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040361DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5798 - Centre de physique moléculaire optique et hertzienne

**M. FABRICE VALLEE**

**MME LAURENCE QUEMARD**

**M. JEAN-MARIE TURLET**

DEC. n° 050055DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Fabrice VALLEE, directeur de l'UMR n° 5798, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice VALLEE, délégation de signature est donnée à Mme QUEMARD Laurence, Assistant ingénieur, M. TURLET Jean-Marie, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040362DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5800 - Laboratoire bordelais de recherche en informatique

**M. SERGE DULUCQ**

**M. PASCAL GUITTON**

**M. JEAN-LOUIS LASSARTESES**

DEC. n° 050056DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Serge DULUCQ, directeur de l'UMR n° 5800, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en

France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Serge DULUCQ, délégation de signature est donnée à M. GUITTON Pascal, Professeur, M. LASSARTESES Jean-Louis, AASU, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040363DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5801 - Laboratoire des composites thermostrostructuraux

**M. ALAIN GUETTE**

**M. GIL HOSTEIN**

**M. JACQUES LAMON**

DEC. n° 050057DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Alain GUETTE, directeur de l'UMR n° 5801, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Alain GUETTE, délégation de signature est donnée à M. HOSTEIN Gil, Personnel SNECMA, M. LAMON Jacques, Directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus

La décision n° 040364DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5802 - Laboratoire de chimie organique et organométallique

**M. JEAN-PIERRE DESVERGNE**

**M. BERNARD JOUSSEAUME**

DEC. n° 050058DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre DESVERGNE, directeur de l'UMR n° 5802, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Pierre DESVERGNE, délégation de signature est donnée à M. JOUSSEAUME Bernard, Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040365DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5803 - Laboratoire de physico-chimie moléculaire

**M. JEAN-CLAUDE RAYEZ**

**M. FRANÇOIS GUILLAUME**

**MME SYLVIE PARISOT**

**MME CLAUDE CABANEL**

DEC. n° 050059DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Jean-Claude RAYEZ, directeur de l'UMR n° 5803, à l'effet de signer, au nom du délégué régional,

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Claude RAYEZ, délégation de signature est donnée à M. GUILLAUME François, Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, Mme PARISOT Sylvie, Technicienne de classe supérieure, et Mme CABANEL Claude, Technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040366DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5804 - Laboratoire d'astrodynamique, d'astrophysique et d'aéronomie de Bordeaux

**M. THIERRY JACQ**  
**M. PHILIPPE PAILLOU**  
**MME ANNICK CAPERAN**  
**MME CÉCILE ARNAUDIN**

DEC. n° 050060DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Thierry JACQ, directeur de l'UMR n° 5804, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Thierry JACQ, délégation de signature est donnée à M. PAILLOU Philippe, Maître de conférences, Mme CAPERAN Annick, Technicienne de classe exceptionnelle, et Mme ARNAUDIN Cécile, Adjoint technique, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040367DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5805 - Environnements et paléoenvironnements océaniques

**M. PHILIPPE BERTRAND**  
**MME VÉRONIQUE BENARD**  
**M. JEAN-PIERRE PEYPOUQUET**

DEC. n° 050061DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Philippe BERTRAND, directeur de l'UMR n° 5805, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe BERTRAND,

délégation de signature est donnée à Mme BENARD Véronique, Ingénieur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, M. PEYPOUQUET Jean-Pierre, Directeur d'études EPHE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040368DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5816 - Laboratoire de neurobiologie des réseaux

**M. PIERRE MEYRAND**

DEC. n° 050062DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Pierre MEYRAND, directeur de l'UMR n° 5816, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

La décision n° 040369DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5818 - Laboratoire d'études de l'intégration des composants et systèmes électroniques

**M. ANDRÉ TOUBOUL**  
**M. PHILIPPE MARCHEGAY**

DEC. n° 050063DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. André TOUBOUL, directeur de l'UMR n° 5818, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de André TOUBOUL, délégation de signature est donnée à M. MARCHEGAY Philippe, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040370DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 6101 - Physiologie moléculaire de la réponse immune et des lymphoproliférations

**M. MICHEL COGNE**  
**M. AHMED AMINE KHAMLICHI**  
**M. YVES DENIZOT**  
**M. JEAN FEUILLARD**

DEC. n° 050095DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Michel COGNE, directeur de l'UMR n° 6101, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel COGNE, délégation de signature est donnée à M. KHAMLICHI Ahmed Amine, Chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe CNRS, M. DENIZOT Yves, Chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe INSERM, et M. FEUILLARD Jean, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 6101 - Physiologie moléculaire de la réponse immune et des lymphoproliférations

**M. AHMED AMINE KHAMLICHI**  
**M. YVES DENIZOT**  
**M. JEAN FEUILLARD**

DEC. n° 050097DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. KHAMLICHI Ahmed Amine, Chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe CNRS, Directeur d'équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. KHAMLICHI Ahmed Amine, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. DENIZOT Yves, Chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe INSERM, HDR Encadrant.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. KHAMLICHI Ahmed Amine et de M. DENIZOT Yves, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. FEUILLARD Jean, Professeur, Responsable d'équipe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel COGNE, directeur de l'UMR n° 6101

UMR n° 6201 - Droit public comparé - Droit international et Droit européen

**M. ANDRÉ ROUX**  
**M. PIERRE BON**

DEC. n° 050087DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. André ROUX, directeur de l'UMR n° 6201, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine-Limousin, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de André ROUX, délégation de signature est donnée à M. BON Pierre, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040320DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant

délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 6588 - Migrations internationales, territorialités, identités

**M. JOËL PAILHE**  
**M. EMMANUEL MA MUNG**  
**MME VALÉRIE ALFAURT**

DEC. n° 050064DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Joël PAILHE, directeur de l'UMR n° 6588, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Joël PAILHE, délégation de signature est donnée à M. MA MUNG Emmanuel, Directeur de recherche, Mme ALFAURT Valérie, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040379DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 6615 - Institut de recherche en communications optiques et microondes

**M. ALAIN BARTHELEMY**  
**MME NADINE SEGUIN**

DEC. n° 050088DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Alain BARTHELEMY, directeur de l'UMR n° 6615, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Alain BARTHELEMY, délégation de signature est donnée à Mme SEGUIN Nadine, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 6615 - Institut de recherche en communications optiques et microondes

**MME NADINE SEGUIN**

DEC. n° 050089DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à Mme SEGUIN Nadine, Technicienne, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préala-

ble à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain BARTHELEMY, directeur de l'UMR n° 6615

UMR n° 6638 - Science des procédés céramiques et de traitements de surface

**M. JEAN-FRANÇOIS BAUMARD**  
**M. PHILIPPE THOMAS**  
**MME MARTINE SEGEAR**

DEC. n° 050078DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Jean-François BAUMARD, directeur de l'UMR n° 6638, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François BAUMARD, délégation de signature est donnée à M. THOMAS Philippe, Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, Mme SEGEAR Martine, Technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 6638 - Science des procédés céramiques et de traitements de surface

**M. PHILIPPE THOMAS**  
**MME MARTINE SEGEAR**

DEC. n° 050079DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. THOMAS Philippe, Directeur de recherche de 2<sup>ème</sup> classe, Chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. THOMAS Philippe, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme SEGEAR Martine, Technicienne de classe supérieure, Gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-François BAUMARD, directeur de l'UMR n° 6638

UMR n° 8508 - Transferts, écoulements, fluides, énergétique

**M. JEAN-RODOLPHE PUIGGALI**  
**M. ERIC ARQUIS**  
**M. JEAN-CHRISTOPHE BATSALE**

DEC. n° 050065DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Jean-Rodolphe PUIGGALI, directeur de l'UMR n° 8508, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Rodolphe PUIGGALI, délégation de signature est donnée à M. ARQUIS Eric, Professeur des universités, M. BATSALE Jean-Christophe, Professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040385DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

GDR n° 1880 - Physico-chimie en milieu supercritique

**M. MARCEL BESNARD**  
**M. THIERRY TASSAING**  
**MME CLAUDE CABANEL**

DEC. n° 050008DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Marcel BESNARD, directeur du GDR n° 1880, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine-Limousin, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marcel BESNARD, délégation de signature est donnée à M. TASSAING Thierry, Chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, Mme CABANEL Claude, Technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040305DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

GDR n° 2152 - Les hommes fossiles : de l'imagerie virtuelle à la morphométrie 3D

**M. JOSÉ BRAGA**  
**MME HÉLÈNE COQUEUGNIOT**  
**MME DANIELLE GALLARDO**

DEC. n° 050010DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. José BRAGA et Mme Héléne COQUEUGNIOT, directeurs du GDR n° 2152, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José BRAGA et Mme Hélène COQUEUGNIOT, délégation de signature est donnée à Mme GALLARDO Danielle, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040306DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

GDR n° 2421 - Composants organiques pour l'optoélectronique

**M. JEAN-PAUL PARNEIX**  
**MME VALÉRIE VIGNERAS-LEFEBVRE**

DEC. n° 050013DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Jean-Paul PARNEIX, directeur du GDR n° 2421, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Paul PARNEIX, délégation de signature est donnée à Mme VIGNERAS-LEFEBVRE Valérie, Maître de conférence, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040309DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

GDR n° 2501 - Etude de la propagation ultrasonore en milieux non-homogènes en vue du contrôle non destructif

**M. MARC DESCHAMPS**  
**M. OLIVIER PONCELET**  
**MME BÉATRICE DESOUDIN**

DEC. n° 050014DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Marc DESCHAMPS, directeur du GDR n° 2501, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc DESCHAMPS, délégation de signature est donnée à M. PONCELET Olivier, Chargé de recherche, Mme DESOUDIN Béatrice, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040312DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

GDR n° 2612 - Film ferroélectriques et applications

**M. MARIO MAGLIONE**  
**M. DENIS REMIENS**  
**MME ANNIE SIMON**

DEC. n° 050015DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Mario MAGLIONE, directeur du GDR n° 2612, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mario MAGLIONE, délégation de signature est donnée à M. REMIENS Denis, Professeur, Mme SIMON Annie, Ingénieur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040313DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

GDR n° 2753 - Analyse fonctionnelle et harmonique et applications

**MME EL MAATI OUHABAZ**

DEC. n° 050016DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à Mme El Maati OUHABAZ, directrice du GDR n° 2753, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

La décision n° 040316DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

GDR n° 2796 - Dynamique interfaciale sous contrainte mécanique

**M. PHILIPPE RICHETTI**  
**M. ETIENNE BARTHEL**

DEC. n° 050017DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Philippe RICHETTI, directeur du GDR n° 2796, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe RICHETTI, délégation de signature est donnée à M. Etienne BARTHEL, Chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040317DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

GDR n° 2799 - Micropesanteur fondamentale et appliquée

**M. BERNARD ZAPPOLI**

DEC. n° 050002DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Bernard ZAPPOLI, directeur du GDR n° 2799, à l'effet de signer, au nom du délégué régional,

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine et Poitou-Charentes, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

FRE n° 2639 - Imagerie géophysique Pau

**M. HERVÉ PERROUD**

DEC. n° 050100DR15 du 02-02-2005

Délégation est donnée à M. Hervé PERROUD, directeur de la FRE n° 2639, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

La décision n° 050009DR15 du 2 janvier 2005 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

FRE n° 2701 - Unité de microélectronique, optoélectronique et polymères

**M. ANDRÉ MOLITON**

DEC. n° 050094DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. André MOLITON, directeur de la FRE n° 2701, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine-Limousin, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

FRE n° 2723 - Neurobiologie intégrative

**M. ROBERT DANTZER**  
**MME NADINE THOMAS**  
**M. JACQUES LESTAGE**

DEC. n° 050011DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Robert DANTZER, directeur de la FRE n° 2723, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine-Limousin, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert DANTZER, délégation de signature est donnée à Mme THOMAS Nadine, Technicienne de classe exceptionnelle, M. LESTAGE Jacques,

Chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040295DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

FRE n° 2771 - Laboratoire du futur

**M. MATHIEU JOANICOT**  
**MME CÉLINE MOCQUANT**  
**MME ANNIE COLIN**

DEC. n° 050012DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Mathieu JOANICOT, directeur de la FRE n° 2771, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine-Limousin, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mathieu JOANICOT, délégation de signature est donnée à Mme MOCQUANT Céline, Agent de maîtrise, Mme COLIN Annie, Chargée de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040301DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

FRE n° 2777 - Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA)

**M. XAVIER LAFON**  
**MME MYRIAM FINCKER**  
**MME VÉRONIQUE PICARD**

DEC. n° 050086DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Xavier LAFON, directeur de la FRE n° 2777, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine-Limousin, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier LAFON, délégation de signature est donnée à Mme FINCKER Myriam, Ingénieur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe et à Mme PICARD Véronique, Technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040321DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

FRE n° 2790 - Centre de recherche interdisciplinaires en droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme

**M. GÉRARD MONEDIAIRE**  
**M. BERNARD DROBENKO**

DEC. n° 050071DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Gérard MONEDIAIRE, directeur de la FRE n° 2790, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine-Limousin, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard MONEDIAIRE, délégation de signature est donnée à M. DROBENKO Bernard, Maître de conférence, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

FRE n° 2790 - Centre de recherche interdisciplinaires en droit de l'environnement, de l'aménagement et de l'urbanisme

**M. BERNARD DROBENKO**

DEC. n° 050072DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. DROBENKO Bernard, Maître de conférence, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gérard MONEDIAIRE, directeur de la FRE n° 2790

IFR n° 4 - Coeur-poumons-vasseaux-thrombose

**M. JACQUES BONNET  
MME SIMONE BONORON**

DEC. n° 050018DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Jacques BONNET, directeur de l'IFR n° 4, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine-Limousin, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques BONNET, délégation de signature est donnée à Mme BONORON Simone, Chargé de recherche de 1<sup>ère</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040355DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UPS n° 849 - Comite inter-régional Manche-Atlantique

**M. JEAN-MARIE JOUANNEAU  
MME VÉRONIQUE BENARD**

DEC. n° 050084DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Jean-Marie JOUANNEAU, directeur de l'UPS n° 849, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Marie JOUANNEAU, délégation de signature est donnée à Mme BENARD Véronique, Ingénieur d'études 2<sup>ème</sup> classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040392DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UPS n° 849 - Comite inter-régional Manche-Atlantique

**M. JEAN-MARIE JOUANNEAU  
MME VÉRONIQUE BENARD**

DEC. n° 050085DR15 du 14-01-2005

Délégation est donnée à Mme BENARD Véronique, Ingénieur d'études 2<sup>ème</sup> classe, Administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marie JOUANNEAU, directeur de l'UPS n° 849

UMS n° 2567 - Observatoire aquitain des sciences de l'univers

**M. ALAIN CASTETS  
MME MARIE-CLAIRE YON**

DEC. n° 050066DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Alain CASTETS, directeur de l'UMS n° 2567, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Alain CASTETS, délégation de signature est donnée à Mme YON Marie-Claire, SASU, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040386DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

FR n° 2254 - Institut de mathématiques de Bordeaux

**M. PHILIPPE CASSOU-NOGUES**  
**MME GENEVIÈVE CASTAIGNEDE**

DEC. n° 050004DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Philippe CASSOU-NOGUES, directeur de la FR n° 2254, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine-Limousin, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe CASSOU-NOGUES, délégation de signature est donnée à Mme CASTAIGNEDE Geneviève, SASU, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040286DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

FR n° 2606 - Institut pluridisciplinaire de recherche sur l'environnement et les matériaux

**M. CLAUDE POUCHAN**  
**M. ALAIN DARGELOS**  
**M. JEAN-PIERRE CAMPILLO**

DEC. n° 050005DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Claude POUCHAN, directeur de la FR n° 2606, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine-Limousin, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude POUCHAN, délégation de signature est donnée à M. DARGELOS Alain, Professeur, M. CAMPILLO Jean-Pierre, Ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040287DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

FR n° 2648 - Systèmes et microélectronique

**M. ANDRÉ TOUBOUL**  
**M. ALAIN OUSTALOUP**  
**M. JEAN-PAUL PARNEIX**  
**M. PHILIPPE MARCHEGAY**

DEC. n° 050006DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. André TOUBOUL, directeur de la FR n° 2648, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de André TOUBOUL, délégation de signature est donnée à M. OUSTALOUP Alain,

Professeur, M. PARNEIX Jean-Paul, Professeur, et M. MARCHEGAY Philippe, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040288DR15 du 1<sup>er</sup> novembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

FR n° 2845 - Institut des sciences et technologies de l'information et de la communication

**M. PIERRE GUILLON**  
**MME NADINE SEGUIN**

DEC. n° 050092DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à M. Pierre GUILLON, directeur de la FR n° 2845, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre GUILLON, délégation de signature est donnée à Mme SEGUIN Nadine, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

FR n° 2845 - Institut des sciences et technologies de l'information et de la communication

**MME NADINE SEGUIN**

DEC. n° 050093DR15 du 02-01-2005

Délégation est donnée à Mme SEGUIN Nadine, Technicienne, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre GUILLON, directeur de la FR n° 2845

## DR16 – Paris Michel-Ange

UMR n° 168 - Unité physico-chimie Curie (PCC)

**M. JEAN-FRANÇOIS JOANNY**  
**M. JACQUES MALTHÈTE**  
**MME FRANCINE VERIN**

DEC. n° 050028DR16 du 16-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François JOANNY, Directeur de l'UMR n° 168, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité.

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-François JOANNY, délégation est également donnée à Monsieur Jacques MALTHÈTE, directeur de recherche CNRS, directeur adjoint de l'unité, et à Madame Francine VERIN, technicienne CNRS, gestionnaire aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 030027DR16 du 23 avril 2003 est abrogée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

FRE n° 2849 - Hôtes, vecteurs et agents infectieux : biologie et dynamique

**M. HUGUES BEDOUELLE**

**M. ERIC BOURRELI**

DEC. n° 050027DR16 du 07-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Hugues BEDOUELLE, Directeur de la FRE n° 2849, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues BEDOUELLE, délégation est également donnée à Monsieur Eric BOURRELI, cadre administratif (A) gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

### DR17 - Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6112 - Laboratoire de planétologie et géodynamique

**M. CHRISTOPHE SOTIN**

**M. PATRICK LAUNEAU**

**M. ANTOINE MOCQUET**

DEC. n° 050012DR17 du 18-03-2005

Délégation est donnée Monsieur Christophe SOTIN, Directeur de l'UMR n° 6112, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'Association Européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe SOTIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Patrick LAUNEAU, professeur, et à Monsieur Antoine MOCQUET, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6188 - Circulations régionales et microcirculation

**M. DANIEL HENRION**

**M. LAURENT LOUFRANI**

DEC. n° 050016DR17 du 22-03-2005

Délégation est donnée à Monsieur Daniel HENRION, Directeur de l'UMR n° 6188, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'Association Européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel HENRION, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent LOUFRANI, Chargé de recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

# Informations générales

## Textes signalés

### Ministère délégué à la recherche

#### Arrêté du 14 février 2005 portant nomination (délégués régionaux à la recherche et à la technologie).

*JO du 09-03-2005, texte n° 38*

M. Jean-Marie Haussonne est nommé délégué régional à la recherche et à la technologie pour la région Bretagne à compter du 15 février 2005.

#### Arrêté du 18 février 2005 fixant le nombre définitif de postes offerts aux concours externes pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'Institut national de la recherche agronomique ainsi que leur répartition par branche d'activité professionnelle et emploi type.

*JO du 26-03-2005, p. 5118, texte n° 6*

Le nombre définitif de postes offerts aux concours externes ouverts par arrêté du 25 janvier 2005 pour le recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche à l'INRA (femmes et hommes) est fixé comme suit : Ingénieur de recherche de 1<sup>re</sup> classe : 1 poste ; Ingénieur de recherche de 2<sup>e</sup> classe : 13 postes ; Ingénieur d'études de 2<sup>e</sup> classe : 16 postes ; Assistant ingénieur : 32 postes ; Technicien de la recherche de classe normale : 77 postes ; Adjoint technique de la recherche : 59 postes.

#### Arrêté du 23 février 2005 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité.

*JO du 09-03-2005, p. 3945, texte n° 40*

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'INRETS, en qualité de personnalités extérieures à l'institut choisies pour leur compétence : M. Claude Arnaud, M. Yves Bamberger, M. Maurice Bernadet, M. Pierre Beuzit, Mme Chantal Duchêne, M. Jean-Charles Hourcade, M. Jean-Michel Paumier, M. Philippe Renard, M. Marc Wiel. M. Yves Bamberger est nommé président du conseil d'administration de l'INRETS. M. Jean-Michel Paumier est nommé vice-président du conseil d'administration de l'INRETS.

#### Arrêté du 7 mars 2005 portant nomination (délégués régionaux à la recherche et à la technologie).

*JO du 20-03-2005, texte n° 8*

Mme Lysiane Keclard-Christophe est nommée déléguée régionale à la recherche et à la technologie pour la région Guadeloupe à compter du 16 mars 2005, en remplacement de Mme Danielle Celestine-Myrtil-Marlin.

#### Arrêté du 21 mars 2005 portant autorisation d'importation de cellules souches embryonnaires humaines à des fins scientifiques en application des dispositions de l'article 37 de la loi n° 2004-800 du 6 août 2004 relative à la bioéthique.

*JO du 01-04-2005, p. 5865, texte n° 12*

L'INSERM (U 362) est autorisé à importer auprès de la société à but non lucratif WiCell Research Institute (Etats-Unis), dans les conditions décrites dans le dossier de demande d'autorisation, deux lignées de cellules souches embryonnaires humaines H1 et H9, destinées à des recherches ayant pour finalité l'identification des gènes impliqués dans le contrôle de l'autorenouvellement des cellules souches embryonnaires humaines ainsi que la différenciation hématopoïétique et la différenciation cardiaque des cellules souches embryonnaires humaines.

#### Arrêté du 21 mars 2005 portant autorisation de conservation de cellules souches embryonnaires humaines importées en application des dispositions de l'article 37 de la loi n° 2004-800 du 6 août 2004 relative à la bioéthique.

*JO du 01-04-2005, p. 5865, texte n° 13*

L'INSERM (U 362) est autorisé à conserver, dans les conditions décrites dans le dossier de demande d'autorisation, des cellules souches embryonnaires humaines dans les locaux de l'unité INSERM U 362, à l'Institut Gustave-Roussy (Villejuif). Il ne peut céder les cellules souches embryonnaires humaines qu'il conserve qu'à un établissement ou organisme autorisé à les conserver ou à effectuer des recherches sur ces cellules en application des dispositions de la loi du 6 août 2004. La présente autorisation est accordée pour une durée de cinq ans. Elle peut être suspendue ou retirée à tout moment, en cas de violation des dispositions législatives ou réglementaires, par le ministre chargé de la recherche et le ministre chargé de la santé selon les modalités prévues par le décret du 28 septembre 2004. L'INSERM est tenu d'informer les ministres chargés de la recherche et de la santé préalablement à toute cession ou à toute nouvelle détention de cellules souches embryonnaires humaines. Il doit porter à la connaissance des ministres chargés de la recherche et de la santé toute autre modification des éléments figurant dans le dossier de demande d'autorisation.

#### Arrêté du 21 mars 2005 portant autorisation d'un protocole d'étude et de recherche sur des cellules souches embryonnaires humaines importées en application des dispositions de l'article 37 de la loi n° 2004-800 du 6 août 2004 relative à la bioéthique.

*JO du 01-04-2005, p. 5866, texte n° 14*

L'INSERM (U 362) est autorisé à mettre en œuvre, dans les conditions décrites dans le dossier de demande d'autorisation, le protocole d'étude et de recherche ayant pour finalité l'identification des gènes impliqués dans le contrôle de l'autorenouvellement des cellules souches embryonnaires humaines ainsi que la différenciation hématopoïétique et la différenciation cardiaque des cellules souches embryonnaires humaines. La présente autorisation est accordée pour une durée de cinq ans. Cette autorisation peut être suspendue ou retirée à tout moment, en cas de violation des dispositions législatives

ou réglementaires, par le ministre chargé de la recherche et le ministre chargé de la santé selon les modalités prévues par le décret du 28 septembre 2004. Toute modification des éléments figurant dans le dossier de demande d'autorisation doit être portée à la connaissance des ministres chargés de la recherche et de la santé.

## Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

### Décret n° 2005-219 du 2 mars 2005 relatif à l'Ecole polytechnique de l'université de Nice.

JO du 10-03-2005, p. 4130, texte n° 3

### Décret du 7 mars 2005 portant cessation de fonctions et nomination d'un recteur d'académie.

JO du 09-03-2005, texte n° 36

Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de Mme Nicole Belloubet-Frier, rectrice de l'académie de Toulouse. M. Christian Merlin, recteur de l'académie de la Réunion, est nommé recteur de l'académie de Toulouse.

### Décret du 7 mars 2005 portant nomination d'un recteur d'académie.

JO du 09-03-2005, texte n° 37

M. Bernard Boëne, professeur des universités, est nommé recteur de l'académie de la Réunion, en remplacement de M. Christian Merlin, appelé à d'autres fonctions.

### Décret du 17 mars 2005 portant nomination au conseil d'administration du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.

JO du 27-03-2005, p. 5203, texte n° 28

M. Jean-François Girard est nommé membre du conseil d'administration du CIRAD, en qualité de personnalité extérieure au centre, choisie en raison de sa compétence dans le domaine de la recherche et de la coopération pour le développement, en remplacement de Mme Jeanne-Marie Parly.

### Décret du 18 mars 2005 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.

JO du 19-03-2005, p. 4684, texte n° 39

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'IFREMER : En qualité de représentants de l'Etat, désignés par : le ministre chargé de la recherche : M. Jean-Jacques Gagnepain, en qualité de titulaire ; Mme Rose-Agnès Jacquesy, en qualité de suppléante. Le ministre chargé des transports et du domaine public maritimes : M. François Perdrizet, en qualité de titulaire ; M. Patrice Chamailard, en qualité de suppléant. Le ministre chargé des pêches maritimes et des cultures marines : M. André-Yves Legroux, en qualité de titulaire ; M. Philippe Vissac, en qualité de suppléant. Le ministre chargé des affaires étrangères : M. Christian Thimonier, en qualité de titulaire ; M. Philippe Barré, en qualité de suppléant. Le ministre chargé de la défense : M. Jean-Michel Labrande, en qualité de titulaire ; Le contre-amiral Anne-François de Bourdoncle de Saint-Salvy, en qualité de suppléant. Le ministre chargé de l'industrie : M. Philippe Geiger, en qualité de titulaire ; M. Geoffroy Mannoury La Cour, en qualité

de suppléant. Le ministre chargé du budget : M. Jean-Philippe Molere, en qualité de titulaire. Le ministre chargé de l'environnement : M. Jean-Claude Vial, en qualité de titulaire ; M. Eric Vindimian, en qualité de suppléant. En qualité de membres choisis en raison de leur compétence dans les domaines d'intervention de l'institut : Mme Manoelle Lepoutre ; M. Jean-Yves Perrot ; M. Alain Ratier. Au titre des ressources vivantes : M. Goulven Brest ; M. Pierre-Georges Dachicourt ; M. Patrick Lavarde.

### Décret du 23 mars 2005 portant nomination, titularisation et affectation (enseignements supérieurs).

JO du 01-04-2005, texte n° 60

Sont nommés et titularisés en qualité de directeur d'études de l'Ecole pratique des hautes études, de l'Ecole nationale des chartes et de l'Ecole française d'Extrême-Orient, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004, et affectés à l'Ecole pratique des hautes études : M. Jean-François Belhoste, « histoire culturelle de l'Europe (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) » ; Mme Françoise Delvoe, « Inde médiévale et moderne » ; M. Jean-Luc Fournet, « papyrologie grecque » ; M. Philip Huysse, « histoire et philologie iraniennes ».

### Décret du 23 mars 2005 portant nomination, titularisation et affectation (enseignements supérieurs).

JO du 01-04-2005, texte n° 61

### Décret du 23 mars 2005 portant nomination, titularisation et affectation (enseignements supérieurs).

JO du 01-04-2005, texte n° 62

M. Marc Chevreuil est nommé et titularisé en qualité de directeur d'études de l'Ecole pratique des hautes études, de l'Ecole nationale des chartes et de l'Ecole française d'Extrême-Orient à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 et affecté à l'Ecole pratique des hautes études.

### Décret du 23 mars 2005 portant intégration (enseignements supérieurs).

JO du 01-04-2005, texte n° 64

Les professeurs des universités dont les noms suivent, détachés dans le corps des directeurs d'études de l'EHESS, sont intégrés dans ledit corps à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2004 : M. Frédéric Nef ; M. Alain Trannoy.

### Décret du 24 mars 2005 portant nomination, titularisation et affectation (enseignements supérieurs).

JO du 02-04-2005, texte n° 45

### Décret du 24 mars 2005 portant nomination et titularisation (enseignements supérieurs).

JO du 02-04-2005, texte n° 46

Sont nommées et titularisées en qualité de professeurs du Muséum national d'histoire naturelle à compter de la date de leur installation, au cours de l'année universitaire 2003-2004, les personnes dont les noms suivent : Mme Françoise Chevalier, épouse Vienot (analyse des états de surface et conservation des objets patrimoniaux) ; M. Guillaume Lecointre (principe et théorie de la reconstruction phylogénétique) ; M. Jean-Paul Saint Martin (paléontologie des invertébrés marins mésozoïques et cénozoïques).

**Décret du 25 mars 2005 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.**

*JO du 26-03-2005, texte n° 50*

M. Jean-Yves Perrot.

**Arrêté du 24 février 2005 relatif à la rémunération universitaire de certains personnels des centres hospitaliers universitaires et des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaires.**

*JO du 10-03-2005, texte n° 4*

**Arrêté du 24 février 2005 fixant la liste des diplômes des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires visés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et conférant à leurs titulaires le grade de master.**

*JO du 10-03-2005, p. 4131, texte n° 5*

**Arrêté du 24 février 2005 fixant la liste des diplômes des établissements d'enseignement supérieur technique privés et consulaires visés par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et conférant à leurs titulaires le grade de master.**

*JO du 10-03-2005, p. 4131, texte n° 6*

**Arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2005 portant nomination au comité interministériel relatif à Eurêka.**

*JO du 25-03-2005, texte n° 58*

M. Rémy Renaudin est nommé coordinateur national du comité interministériel relatif à Eurêka, en remplacement de M. Gilbert Nicolaou.

**Arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2005 fixant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants au comité technique paritaire central de l'Institut de recherche pour le développement et le nombre de sièges attribués à chacune d'elles.**

*JO du 01-04-2005, p. 5862, texte n° 6*

**Arrêté du 2 mars 2005 modifiant l'arrêté du 8 novembre 1985 portant création d'unités de formation et de recherche dans les universités et les instituts nationaux polytechniques.**

*JO du 15-03-2005, p. 4396, texte n° 6*

Concerne la création de l'UFRM Pierre-et-Marie-Curie de Paris-VI qui prend effet à compter du 30 mai 2005.

**Arrêté du 3 mars 2005 fixant au titre de l'année 2005 le nombre d'emplois offerts à l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade de technicien de recherche et de formation de classe exceptionnelle.**

*JO du 10-03-2005, p. 4132, texte n° 7*

Ce nombre est fixé à 132.

**Arrêté du 3 mars 2005 portant nomination au comité consultatif sur le traitement de l'information en matière de recherche dans le domaine de la santé.**

*JO du 31-03-2005, p. 5827, texte n° 50*

M. Bertrand Thelot est nommé membre du comité consultatif sur le traitement de l'information en matière de recherche dans le domaine de la santé pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, en remplacement de M. Alain Leplege.

**Arrêté du 11 mars 2005 portant nomination à la commission de recours prévue dans le cadre de la prime d'encadrement doctoral et de recherche.**

*JO du 19-03-2005, texte n° 43*

L'arrêté du 19 mai 2004 portant nomination à la commission de recours prévue dans le cadre de la prime d'encadrement doctoral et de recherche est modifié ainsi qu'il suit :

Au lieu de : « Olivier Gebuhrer, professeur à l'université Strasbourg-I. », lire : « M. Olivier Gebuhrer, maître de conférences à l'université Strasbourg-I. » Au lieu de : « M. Yves Gaudemer, professeur à l'université Paris-VII. », lire : « M. Georges Calas, professeur à l'université Paris-VI. »

**Arrêté du 11 mars 2005 portant nomination au conseil d'administration du Centre international d'études pédagogiques.**

*JO du 24-03-2005, p. 4942, texte n° 33*

**Arrêté du 15 mars 2005 portant nomination à la commission spéciale consultative de théologie catholique.**

*JO du 31-03-2005, p. 5827, texte n° 51*

M. Francis Messner, directeur de recherche au CNRS, est nommé membre de la commission spéciale consultative du personnel enseignant de théologie catholique, en remplacement de M. Gérard Ferreyrolles.

**Arrêté du 15 mars 2005 fixant la liste des candidats admis à porter le titre d'ingénieur diplômé par l'Etat (session 2004).**

*JO du 31-03-2005, p. 5827, texte n° 52*

**Arrêté du 17 mars 2005 modifiant l'annexe de l'arrêté du 16 août 2002 portant création, composition et attributions du comité technique paritaire central d'établissements publics relevant du ministre de l'éducation nationale ou du ministre chargé de l'enseignement supérieur.**

*JO du 01-04-2005, p. 5863, texte n° 7*

**Arrêté du 21 mars 2005 portant nomination de la directrice de l'Ecole supérieure des affaires de l'université Grenoble-II.**

*JO du 02-04-2005, texte n° 47*

Mme Edwige Laforet, maître de conférences, est nommée directrice de l'Ecole supérieure des affaires de l'université de Grenoble pour une durée de cinq ans.

**Arrêté du 21 mars 2005 portant nomination du directeur de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Bourges.**

*JO du 02-04-2005, texte n° 48*

M. Joël Allain est nommé directeur de l'Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Bourges pour un mandat de trois ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

**Arrêté du 21 mars 2005 fixant l'organisation syndicale apte à désigner des représentants au comité technique paritaire central de l'Ecole normale supérieure de Cachan et le nombre de sièges qui lui est attribué.**

*JO du 03-04-2005, p. 6056, texte n° 1*

**Arrêté du 21 mars 2005 portant nomination au comité technique paritaire central de l'École normale supérieure de Cachan.**

*JO du 03-04-2005, p. 6115, texte n° 50*

Sont désignés en qualité de représentants titulaires de l'administration au sein du CTPC de l'ENS de Cachan : Mme Claire Dupas, directrice ; M. Luçay Sautron, secrétaire général ; M. Patrice Quinton, professeur des universités, directeur de l'antenne de Bretagne ; M. Jean-Jacques Lesage, professeur des universités, directeur du laboratoire universitaire de recherche en production automatisée ; Mme Françoise Boissière, conservatrice en chef ; M. Bernard Roux, attaché d'administration scolaire et universitaire. Sont désignés en qualité de représentants suppléants de l'administration au sein du CTPC de l'ENS de Cachan : M. Hisham Abou Kandil, professeur des universités, directeur adjoint ; M. Eric Savattero, professeur agrégé, directeur de la formation ; M. Patrice Duran, professeur des universités, directeur de département ; Mme Cécile Durieu, maître de conférences, directrice de département ; Mme Yolande Brenaut, attachée d'administration scolaire et universitaire ; M. Jean-Luc Franc, conseiller d'administration scolaire et universitaire.

**Arrêté du 22 mars 2005 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions.**

*JO du 06-04-2005, p. 6220, texte n° 46*

**Arrêté du 23 mars 2005 portant nomination au conseil d'administration de l'Institut national de recherche pédagogique.**

*JO du 05-04-2005, p. 6168, texte n° 37*

**Arrêté du 1<sup>er</sup> avril 2005 portant nomination (administration centrale).**

*JO du 03-04-2005, texte n° 51*

Mme Thérèse Filippi, ingénieure de recherche hors classe, est nommée sous-directrice des études et de la gestion prévisionnelle à la direction des personnels enseignants, à l'administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour une période de trois ans.

**Avis relatif aux décisions portant approbation de la prorogation de la convention constitutive d'un groupement d'intérêt public.**

*JO du 11-03-2005, p. 4231, texte n° 82*

Le GIP dénommé « Pôle universitaire européen de Toulouse » est prorogé pour une durée de cinq ans à compter du 10 février 2005. La dénomination du groupement est « Réseau universitaire Toulouse Midi-Pyrénées ». Membres : Université des sciences sociales de Toulouse (Toulouse-I) ; Université de Toulouse Le Mirail (Toulouse-II) ; Université Paul Sabatier (Toulouse-III) ; Région Midi-Pyrénées ; Institut national polytechnique de Toulouse ; Centre universitaire de formation et de recherche Jean-François Champollion ; Ecole d'architecture de Toulouse ; Ecole nationale vétérinaire de Toulouse ; Ecole supérieure d'agriculture de Purpan ; CNES ; Institut d'études politiques de Toulouse. Le siège du groupement est établi à la maison de l'université, 15, rue des Lois, 31000 Toulouse.

**Avis relatif aux décisions portant approbation de la prorogation de la convention constitutive d'un groupement d'intérêt public.**

*JO du 20-03-2005, p. 4759, texte n° 72*

Par lettres du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 25 février 2005 et du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en date du 24 février 2005, la prorogation de la convention constitutive du GIP dénommé « Pôle universitaire de Lyon » est approuvée. Le groupement est prorogé du 26 février 2005 au 30 juin 2007. Le siège du groupement est fixé 37, rue du Repos, quartier Sergent Blandan, 69007 Lyon.

**Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale**

**Arrêté du 25 février 2005 portant nomination à l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale.**

*JO du 09-03-2005, p. 3946, texte n° 43*

A noter, entre autres, la nomination de M. Jean-Luc Outin, Mme Roxane Silberman et Mme Hélène Zajdela en qualité de personnes qualifiées parmi les universitaires et chercheurs dont la compétence est reconnue dans le domaine de la pauvreté et de la lutte contre l'exclusion.

**Arrêté du 7 mars 2005 portant convention type de réservation de logements au bénéfice de fonctionnaires et agents de l'Etat.**

*JO du 27-03-2005, p. 5189, texte n° 8*

**Ministère des solidarités, de la santé et de la famille**

**Arrêté du 21 février 2005 modifiant l'arrêté du 18 décembre 2003 portant nomination au conseil scientifique de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé.**

*JO du 19-03-2005, p. 4686, texte n° 48*

Le 1<sup>er</sup> de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 18 décembre 2003 susvisé est modifié comme suit :

Les mots : « Le président de la Commission de la transparence » sont remplacés par les mots : « Le président de la commission chargée du contrôle de la publicité et de la diffusion des recommandations sur le bon usage du médicament ».

**Arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2005 portant nomination au Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé.**

*JO du 12-03-2005, p. 4261, texte n° 38*

Sont nommés membres du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé :

I. - En qualité de personnalités désignées par le Président de la République appartenant aux principales familles philosophiques et spirituelles : Mme Blandine Kriegel, en renouvellement de son mandat, le rabbin Haïm Korsia, en remplacement du grand rabbin Michel Gugenheim, M. Olivier Abel, en remplacement de M. Jean-François Collange.

II. - En qualité de personnes qualifiées choisies en raison de leur compétence et de leur intérêt pour les problèmes d'éthique : sur désignation du président du Sénat -

Mme Marie-Thérèse Hermange, en remplacement de M. Jean-Louis Lorrain ; sur désignation du vice-président du Conseil d'Etat - M. Michel Roux, en remplacement de Mme Nicole Questiaux ; sur désignation du Premier ministre - M. Lucien Neuwirth, en remplacement de Mme Anne Cambon-Thomsen ; sur désignation du ministre de la recherche - Mme Dominique Stoppa-Lyonnet, en remplacement de M. Henri Caillavet, M. Christian de Rouffignac, en remplacement de M. Axel Kahn ; sur désignation du ministre chargé de la santé - M. Bernard Kanovitch, en remplacement de M. Jacques Montagut, M. Alain Grimfeld, en remplacement de M. Jean-François Bloch-Lainé, Mme Jacqueline Mandelbaum, en renouvellement de son mandat, Mme Chantal Deschamps, en renouvellement de son mandat ; sur désignation du ministre chargé de l'industrie - M. Philippe Rouvillois, en remplacement de M. Bernard Pau.

III. - En qualité de personnalités appartenant au secteur de la recherche : sur désignation du président de l'Académie des sciences - M. Robert Naquet, en remplacement de M. Etienne-Emile Baulieu ; sur désignation du président de l'Académie de médecine - M. Claude Sureau, en remplacement de M. Denys Pellerin ; sur désignation du directeur de l'INSERM - M. Jean-Claude Ameisen, en remplacement de Mme Nicole Baumann, M. Alain Fischer, en remplacement de M. Jean Rosa, M. Maxime Seligmann, en renouvellement de son mandat ; sur désignation du directeur général du CNRS - Mme Martine Loizeau, en renouvellement de son mandat ; sur désignation de la conférence des présidents d'université - M. Jean-Paul Caverni, en renouvellement de son mandat ; sur désignation du président-directeur général de l'INRA - M. Pierre Le Neindre, en remplacement de M. Yves Chupeau.

#### **Arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2005 portant nomination au Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé.**

*JO du 12-03-2005, p. 4261, texte n° 39*

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, du ministre des solidarités, de la santé et de la famille et du ministre délégué à la recherche en date du 1<sup>er</sup> mars 2005, au grand III relatif aux nominations en qualité de personnalités appartenant au secteur de la recherche au Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé de l'arrêté du 22 novembre 2000, les mots : « sur désignation du directeur général du Centre national de la recherche scientifique : Mme Martine Loizeau en renouvellement de son mandat » sont remplacés par les mots : « sur désignation du directeur général du Centre national de la recherche scientifique : Mme Martine Loizeau, en remplacement de Mme Odile Fichot ».

### **Ministère des affaires étrangères**

#### **Arrêté du 31 mars 2005 fixant par pays et par groupe le montant de l'indemnité spécifique liée aux conditions de vie locale servie aux personnels résidents des établissements d'enseignement français à l'étranger.**

*JO du 05-04-2005, p. 6143, texte n° 12*

### **Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer**

#### **Décision du 1<sup>er</sup> mars 2005 portant nomination au comité scientifique consultatif auprès de Météo-France.**

*JO du 25-03-2005, p. 5032, texte n° 84*

M. Claude Boucher, chargé de mission au département espace, aéronautique à la direction de la technologie, est nommé membre du comité scientifique consultatif auprès de Météo-France, en remplacement de M. Pierre Bauer, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

#### **Arrêté du 22 février 2005 portant nomination au conseil scientifique du laboratoire central des ponts et chaussées.**

*JO du 02-04-2005, p. 5992, texte n° 75*

M. Armel de la Bourdonnaye est nommé membre du conseil scientifique du LCPC en tant que personnalité scientifique et technique, extérieure à l'établissement, appartenant à la communauté scientifique et aux secteurs économiques et sociaux concernés, en remplacement de M. Alain Bamberger.

### **Ministère délégué à l'industrie**

#### **Arrêté du 25 mars 2005 portant nomination au conseil d'administration de l'Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne.**

*JO du 06-04-2005, p. 6221, texte n° 57*

Mme Véronique Debisschop, déléguée régionale à la recherche et à la technologie Rhône-Alpes, est nommée membre du conseil d'administration de l'Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, en remplacement de M. Jean-Pierre Laheurte ; M. Philippe Guignard, directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Rhône-Alpes, est nommé membre du conseil d'administration de l'Ecole nationale supérieure des mines de Saint-Etienne, en remplacement de M. Marc Caffet.

### **Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'État**

#### **Arrêté du 28 février 2005 portant répartition de décharges de service à caractère interministériel entre les fédérations syndicales de fonctionnaires représentées au Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat.**

*JO du 10-03-2005, p. 4137, texte n° 24*

### **Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité**

#### **Arrêté du 23 mars 2005 portant nomination au conseil d'administration du Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts.**

*JO du 05-04-2005, p. 6169, texte n° 55*

Mme Sylvie Alexandre, adjointe au directeur général de la forêt et des affaires rurales, est nommée membre du conseil d'administration du CEMAGREF en qualité de représentante désignée par le ministre chargé de l'agriculture, en remplacement de Mme Sophie Villers.

## Ministère de la culture et de la communication

### Décret du 18 mars 2005 portant nomination du président de la Bibliothèque nationale de France.

JO du 19-03-2005, p. 4709, texte n° 64

M. Jean-Noël Jeanneney est renouvelé dans les fonctions de président de la BNF à compter du 22 mars 2005.

### Arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2005 portant nomination au conseil scientifique et culturel de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

JO du 09-03-2005, p. 3947, texte n° 59

Sont nommés membres du conseil scientifique et culturel de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration :

1° Au titre du collège des personnes qualifiées : M. Driss El Yazami, M. Hakim El Karoui.

2° Au titre du collège des professionnels : M. Germain Viatte, directeur du département du patrimoine et des collections de l'Établissement public du musée du quai Branly ; M. Jean-Claude Duclos, directeur du musée dauphinois de Grenoble.

### Arrêté du 14 mars 2005 portant nomination au conseil d'orientation scientifique de l'Établissement public du musée du quai Branly.

JO du 20-03-2005, p. 4749, texte n° 87

Sont nommés membres du conseil d'orientation scientifique de l'Établissement public du musée du quai Branly :

1° Au titre des membres de droit : M. Olivier Audeoud, président de l'université Paris-X ; M. Pierre-Yves Hénin, président de l'université Paris-I ; M. Paul Tordo, président de l'université Aix-Marseille-I ;

2° Au titre des personnalités qualifiées françaises ou étrangères : Mme Blanche-Noëlle Grunig ; M. Jean-François Jarrige ; M. Pierre Lemonnier ; M. Claudius Muller ; M. Andras Zempléni.

### Arrêté du 22 mars 2005 portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre.

JO du 25-03-2005, p. 5033, texte n° 91

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Établissement public du musée du Louvre en tant que personnalités choisies en raison de leur compétence ou de leurs fonctions : Mme Hélène Carrère d'Encausse, historienne, secrétaire perpétuel de l'Académie française ; M. Denis Jeambar, directeur de la rédaction et directeur de la publication du journal L'Express ; M. Antonio Foscari, professeur des universités.

### Arrêté du 25 mars 2005 portant nomination du directeur général de la Cité des sciences et de l'industrie.

JO du 06-04-2005, p. 6222, texte n° 83

M. Guillaume Boudy.

## CNRS

### Avenant au contrat de développement de l'Université Paris XI - Paris-Sud, années 2002-2005

CON050018DRES du 08-03-2005

Partenaires : CNRS/Université Paris XI - Paris-Sud

UMS n° 1786 - Bibliothèque Jean-Hadamard

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, M. Claude ZUILY, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMS n° 1786 -

Bibliothèque Jean-Hadamard, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de M. Jean-Benoist BOST.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

### Avenant au contrat de développement de l'Université Montpellier 1, années 2003-2006

CON050019DRES du 08-03-2005

Partenaires : CNRS/Université Montpellier 1

UMR n° 5074 - Laboratoire de chimie biomoléculaire et interactions biologiques

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, M. Thierry DURAND, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 5074 - Laboratoire de chimie biomoléculaire et interactions biologiques, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

### Avenant au contrat de développement de l'Université de Montpellier 1, années 2003-2006

CON050027DRES du 25-03-2005

Partenaires : CNRS/Université Montpellier 1/INRA/ENSA Montpellier

UMR n° 5474 - Laboratoire d'économie théorique et appliquée

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2004, Monsieur Daniel SERRA, professeur d'université, est nommé directeur de l'UMR n° 5474 - Laboratoire d'économie théorique et appliquée, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de Monsieur Claude DIEBOLT.

A compter de cette même date, Messieurs François VALETTE, ingénieur de recherche, et Robert LIFRAN, directeur de recherche INRA, sont nommés directeurs adjoints de cette unité.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

### Avenant au contrat de développement de l'EHESS, années 2002-2005

CON050020DRES du 08-03-2005

Partenaires : CNRS/EHESS

UMR n° 8034 - Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2004, Monsieur Christian DECOBERT, directeur de recherche, est nommé directeur de l'UMR n° 8034 - Centre d'études interdisciplinaires des faits religieux, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de Mme Danièle HERVIEU-LEGER.

UMR n° 8091 - Centre d'études des mouvements sociaux

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, Monsieur Louis QUERE, directeur de recherche, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 8091 - Centre d'études des mouvements sociaux, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de M. Alain COTTEREAU.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et les annexes spécifiques correspondant à ces unités.

**Avenant au contrat de développement de l'Université Pau, années 2003-2006***CON050021DRES du 07-03-2005*

Partenaires : CNRS/Université Pau

UMR n° 5603 - Société, environnement, territoire (SET)

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, M. Jacques LOLIVE, chargé de recherche 1<sup>re</sup> classe, est nommé directeur de l'UMR n° 5603 - Société, environnement, territoire (SET), en remplacement de M. Vincent BERDOULAY.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

**Avenant au contrat de développement de l'Université Toulouse 3, années 2003-2006***CON050023DRES du 09-03-2005*

Partenaires : CNRS/Université Toulouse 3

UMR n° 5589 - Collisions, agrégats, réactivité

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, M. Bertrand GIRARD, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMR n° 5589 - Collisions, agrégats, réactivité, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours. L'intéressé remplace à cette fonction M. Jacques VIGUE.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

**Avenant au contrat de développement de l'Université Toulouse 3, années 2003-2006***CON050022DRES du 09-03-2005*

Partenaires : CNRS/Université Toulouse 3

UMR n° 5623 - Laboratoire des interactions moléculaires et réactivité chimique et photochimique

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, Mme Monique MAUZAC, directrice de recherche, est nommée directrice adjointe de l'UMR n° 5623 - Laboratoire des interactions moléculaires et réactivité chimique et photochimique, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

**Avenant au contrat de développement de l'Université Toulouse 3, années 2003-2006***CON050025DRES du 30-03-2005*

Partenaires : CNRS/Université Toulouse 3

UMR n° 5640 - Laboratoire de mathématiques pour l'industrie et la physique

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, Monsieur Naoufel BEN ABDALLAH, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMR n° 5640 - Laboratoire de mathématiques pour l'industrie et la physique, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours. L'intéressé remplace à cette fonction Monsieur Jean-Michel ROQUEJOFFRE.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

**Avenant au contrat de développement de l'INSA de Toulouse, années 2003-2006***CON050026DRES du 30-03-2005*

Partenaires : CNRS/INSA de Toulouse

FR n° 2802 - Institut de mathématiques de Toulouse

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, Monsieur Pierre DEGOND, directeur de recherche, est nommé directeur de la FR n° 2802 - Institut de mathématiques de Toulouse, jusqu'au

terme du contrat quadriennal en cours. L'intéressé remplace à cette fonction Monsieur Jean-Pierre RAMIS.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

**Avenant au contrat de développement de l'Université du Maine, années 2004-2007***CON050024DRES du 15-03-2005*

Partenaires : CNRS/Université du Maine

UMR n° 6613 - Laboratoire d'acoustique de l'Université du Maine

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, Monsieur Yves AUREGAN, chargé de recherche, est nommé directeur de l'UMR n° 6613 - Laboratoire d'acoustique de l'Université du Maine, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de Monsieur Jean-Claude PASCAL.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, Monsieur Jean-Michel GENEVEAUX, professeur des universités, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 6613 - Laboratoire d'acoustique de l'Université du Maine, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

**Avenant au contrat de développement de l'Université Aix Marseille 2, années 2004-2007***CON050028DRES du 16-03-2005*

Partenaires : CNRS/Université Aix Marseille 2

UMR n° 6114 - Groupe de chimie organique et matériaux moléculaires

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, Monsieur Frédéric FAGES, professeur d'université, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 6114 - Groupe de chimie organique et matériaux moléculaires, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

**Avenant au contrat de développement de l'université de Bretagne occidentale, années 2004 - 2007***CON050029DRES du 04-03-2005*

Partenaires : CNRS/Université de Bretagne occidentale

UMR n° 6523 - Laboratoire de physique des océans

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, Madame Bach Lien HUA, directrice de recherche, est nommée directrice adjointe de l'UMR n° 6523 - Laboratoire de physique des océans, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de Monsieur Alain COLIN de VERDIERE.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

**Avenant au contrat de développement de l'Université Lyon 1, années 2003 - 2006***CON050030DRES du 31-03-2005*

Partenaires : CNRS/UNIVERSITÉ LYON 1

UMR n° 5015 - Institut des sciences cognitives

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, Monsieur Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne, est nommé administrateur par intérim de l'UMR n° 5015 - Institut des sciences cognitives, jusqu'au 31 décembre 2005, en remplacement de Monsieur Yves BURNOD.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

---

## Liste des délégations du CNRS

### Délégation ALPES – DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 –  
télécopie : 04 76 88 11 61

### Délégation ALSACE – DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01 – télécopie : 03 88 10 60 95

### Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN – DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 –  
télécopie : 05 57 35 58 01

### Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

### Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES – DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00  
télécopie : 02 38 69 70 31

### Délégation CÔTE D'AZUR – DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22  
télécopie : 04 92 96 03 39

### Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

### Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

### Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

### Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

### Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00  
télécopie : 05 62 17 29 01

### Délégation NORD-EST – DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00  
télécopie : 03 83 17 46 21

### Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canoniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00  
télécopie : 03 20 63 00 43

### Délégation NORMANDIE – DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

### Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

### Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

### Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

### Délégation PROVENCE – DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

### Délégation RHÔNE-AUVERGNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00  
télécopie : 04 78 89 47 69

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

BP 21902  
31319 Labège Cedex  
Tél. : 05 62 24 25 00  
Fax : 05 62 24 25 30

## DIRECTEUR DE PUBLICATION

M. Hervé MATHIEU

## RÉDACTEUR EN CHEF

M<sup>me</sup> Myriam FADEL

## COMITÉ DE RÉDACTION

M<sup>me</sup> Nicole ABRIAL

M. Bernard ADANS

M<sup>me</sup> Françoise BARRIÈRE

M<sup>me</sup> Geneviève BOUET-CHEMIN

M<sup>me</sup> Pascale BUKHARI

M<sup>me</sup> Kéty CHESSELET

M<sup>me</sup> Catherine DELPECH

M<sup>me</sup> Martine JALLUT-ROUSSEL

M<sup>me</sup> Janine SATURNIN

M<sup>me</sup> Françoise SEVIN

M. Philippe WILLOQUET

## SECRÉTAIRE DE RÉDACTION

M<sup>lle</sup> Florence CELEN

## DOCUMENTATION ET RÉALISATION

M. Christophe CIECHANOWICZ

M<sup>lle</sup> Anne-Laure CORNIGUEL

M<sup>lle</sup> Nadia SARRES

## CONTACT PAR COURRIER :

Bulletin officiel du CNRS

CNRS-DSI

BP 21902

31319 Labège Cedex

## CONTACT PAR MÊL :

[buloff@dsi.cnrs.fr](mailto:buloff@dsi.cnrs.fr)

Pour consulter le BO et ses archives :

<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

## DES ÉCHANGES D'INFORMATIONS

AVEC LA LISTE DE DIFFUSION :

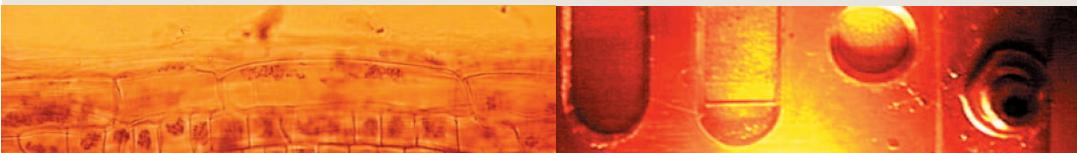
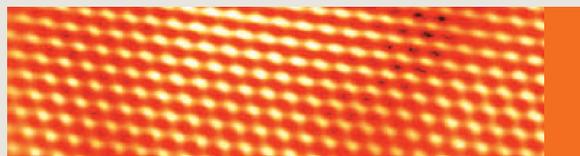
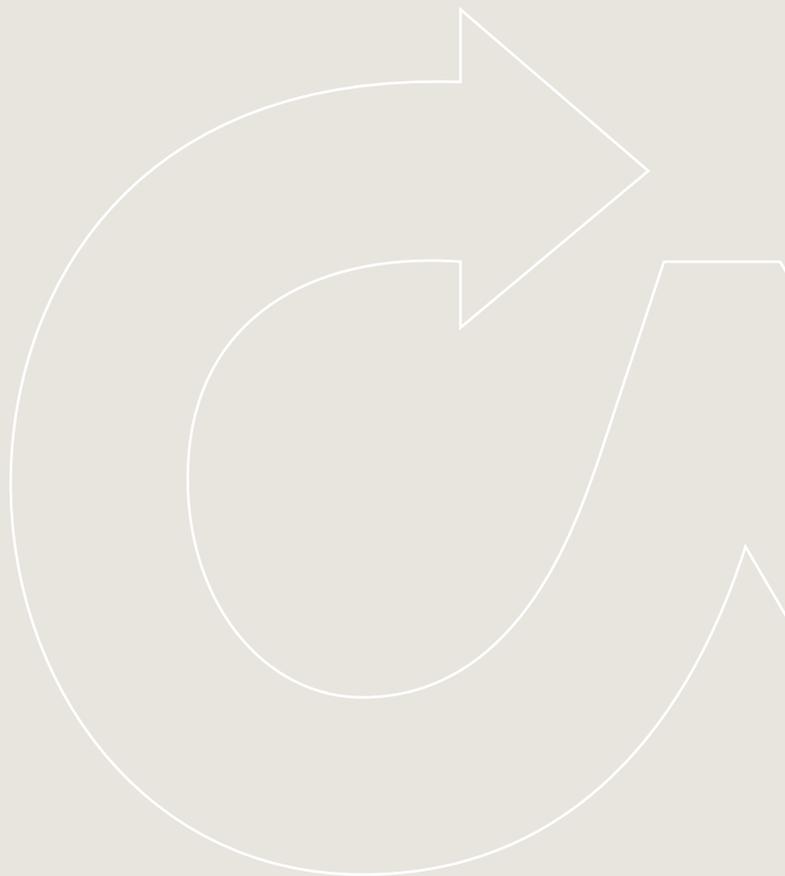
[doginfo@services.cnrs.fr](mailto:doginfo@services.cnrs.fr)

CPPAP n° 2270 ADEP

Dépôt légal à parution

BIALEC (Nancy)

D.P. n° 62629 - 5-2005



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

3 RUE MICHEL-ANGE 75794 PARIS CEDEX 16 • TÉL. 01 44 96 40 00 • TÉLÉCOPIE 01 44 96 53 90